

Commission d'étude ad hoc

“La mondialisation de l'économie – Défis et réponses“

Synthèse
du
rapport final

24. Juin 2002

Bundestag Allemand
- 14ème législature -



Sommaire

| | |
|---|-----|
| Préface..... | 5 |
| 1. Introduction..... | 8 |
| 2. La stabilisation des marchés financiers mondiaux | 17 |
| Les crises financières coûtent cher à leurs victimes..... | 18 |
| Un besoin de réglementation des marchés financiers mondiaux | 22 |
| Lutter efficacement contre le blanchiment d'argent | 22 |
| La stabilisation des marchés financiers | 23 |
| La réforme des institutions de Bretton Woods | 25 |
| Le financement de la coopération au développement | 27 |
| 3. Les marchés mondiaux de biens et de services | 31 |
| Les petites et moyennes entreprises (PME)..... | 34 |
| La lutte contre la corruption..... | 34 |
| Le développement des transports et leurs coûts | 36 |
| L'organisation mondiale du commerce, l'OMC | 37 |
| 4. Les marchés mondiaux du travail..... | 45 |
| Les champs d'action nationaux..... | 46 |
| La politique en faveur de l'emploi à l'échelon européen | 48 |
| Les exigences internationales..... | 49 |
| 5. La mise à disposition de savoir et d'information | 52 |
| La fracture numérique et sociale..... | 53 |
| Le droit des brevets et l'accord ADPIC (TRIPS) | 55 |
| L'enseignement supérieur allemand comparé aux autres systèmes..... | 57 |
| 6. L'égalité des sexes | 59 |
| 7. La protection des ressources naturelles..... | 62 |
| La diversité biologique | 65 |
| Les pollutions générées par le transport aérien..... | 66 |
| 8. Le développement durable..... | 69 |
| Vers un développement qui respecte durablement l'avenir | 69 |
| Les effets de la mondialisation sur le développement durable | 70 |
| La durabilité dans l'Union européenne..... | 71 |
| 9. L'évolution démographique mondiale..... | 73 |
| 10. Concevoir la mondialisation autour d'une gouvernance mondiale | 76 |
| Organiser le marché mondial autour d'un ordre durable et juste | 76 |
| La politique dans les systèmes à plusieurs échelons | 77 |
| La réorganisation du paysage institutionnel international..... | 78 |
| Le rôle porteur de la société civile..... | 80 |
| La tâche des partis politiques et du Parlement..... | 83 |
| 11. Le vote minoritaire des groupes de travail de la CDU/CSU et du FDP | 85 |
| 1. Façonner l'avenir - saisir les chances de la mondialisation | 85 |
| 2. Mondialisation et concurrence - créer des marges de manœuvre, fixer le cadre général approprié..... | 90 |
| 3. La politique à l'ère de la mondialisation - libérer les potentiels de développement | 93 |
| 4. Promouvoir les relations économiques par delà les frontières..... | 97 |
| 5. Renforcer les marchés financiers mondiaux - protéger les échanges mondiaux | 100 |
| 6. Intensifier les échanges internationaux - promouvoir les normes sociales et environnementales | 102 |
| 7. L'aide à l'environnement - promouvoir le développement durable, mieux utiliser les ressources | 105 |
| 8. Préparer les petites et moyennes entreprises à la mondialisation..... | 107 |
| 9. Préparer l'avenir - Promouvoir l'éducation et la recherche | 107 |

| | |
|--|-----|
| 10. Pour les emplois de demain - S'appuyer sur les changements structurels et assouplir les marchés du travail | 109 |
| 11. Une approche pragmatique des concepts de gouvernance mondiale - la concertation internationale sur la répartition des compétences..... | 110 |
| Annexe | 115 |
| Les membres de la commission d'étude ad hoc..... | 115 |
| Collaborateurs scientifiques au service des groupes parlementaires..... | 119 |
| Secrétariat de la commission | 119 |

Préface

Le Bundestag a été le premier Parlement au monde à instituer une commission chargée d'examiner de façon systématique les questions posées par la mondialisation: la commission d'étude ad hoc „La mondialisation de l'économie – défis et réponses“. La décision en a été prise le 14 décembre 1999 (imprimé du Bundestag 14/2350). Elle charge la commission:

- d'examiner les causes de la mondialisation de l'économie,
- de décrire ses conséquences dans les domaines économiques, sociaux et politiques, et
- de proposer des choix d'action aux communautés nationale et internationale pour qu'elles puissent peser de façon responsable et créative sur la suite de cette évolution.

Les travaux de la commission ne se sont pas concentrés uniquement sur les évolutions mondiales. Ils se sont également attachés de façon prépondérante aux conséquences de la mondialisation sur l'Allemagne elle-même. En tant que deuxième exportateur mondial, l'Allemagne va clairement profiter de la disparition croissante des entraves aux échanges et de la simplification continue de la circulation des marchandises, des services et des capitaux. Le repli de la politique sur le plan national ne constitue donc pas une solution alternative souhaitable - et pas uniquement pour l'Allemagne. Une telle attitude conduirait au bout du compte à faire reculer la prospérité. Pour autant, les travaux de la commission n'ont pas ignoré les dangers que représente un renforcement de la concurrence économique internationale pour la cohésion de nos sociétés. Une concurrence non réglementée porte en elle le germe de la fracture entre riches et pauvres. Cela s'applique aux relations entre Etats et entre blocs économiques, mais aussi entre groupes sociaux à l'intérieur d'une même société. C'est pourquoi la commission soumet également des propositions qui doivent contribuer "à supprimer les principaux effets négatifs de la mondialisation".

Pour assurer un débat approfondi sur l'ensemble complexe des questions soulevées par la mondialisation, la commission d'étude ad hoc a mis en place six groupes de travail:

- GT 1: Les marchés financiers (mis en place le 6 juillet 2000)
- GT 2: Les marchés des biens et des services (mis en place le 23 octobre 2000)
- GT 3: Les ressources (mis en place le 13 novembre 2000)
- GT 4: La gouvernance mondiale (mis en place le 8 décembre 2000)
- GT 5: Les marchés du travail (mis en place le 5 mars 2001)
- GT 6: La société mondiale du savoir (mis en place le 28 mai 2001)
- A cela s'ajoutent trois sujets traités de façon transversale par tous les groupes de travail: l'évolution démographique mondiale, le développement durable et l'égalité des sexes.

L'actualité des sujets abordés est encore apparue peu après la publication du rapport intermédiaire (imprimé du Bundestag 14/6910), à travers l'intérêt que lui ont porté les médias, mais aussi les établissements d'enseignement. Le rapport final est lui aussi présenté au Bundestag et au public, et son ambition est de rencontrer un important lectorat. Car façonner la mondialisation constitue l'un des plus grands défis politiques pour notre société du XXIème siècle.

Les dix chapitres de ce rapport réunissent 200 recommandations d'action. Elles ont majoritairement été approuvées par tous les groupes et tous les membres de la commission. Quelques propositions, comme celle d'un renforcement de la réglementation des marchés financiers, ou celle sur la création d'une taxe sur les opérations de change, restent controversées. Certaines recommandations vont d'ailleurs délibérément clairement au-delà de ce qu'est aujourd'hui la pratique gouvernementale en Allemagne et dans d'autres pays. La commission espère dans sa majorité que ces recommandations parfois plus ambitieuses seront retenues par les politiques et les scientifiques en Allemagne et à l'étranger, et sauront susciter un soutien croissant. Les groupes de travail de la CDU/CSU et du FDP ont également tenu à exprimer leur avis minoritaire dans cette version synthétique du rapport.

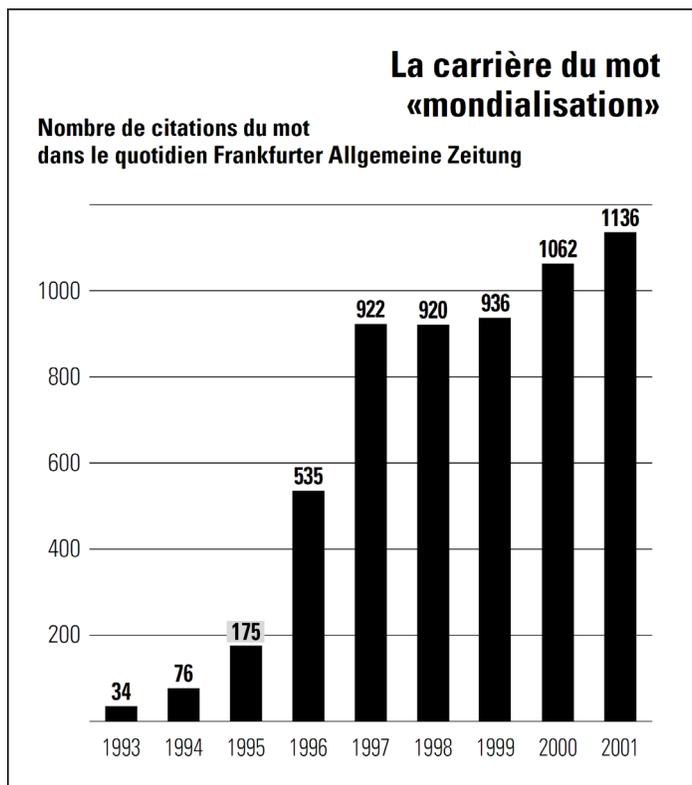
A travers cette version synthétique de son rapport de près de 600 pages, la commission d'étude ad hoc "La mondialisation de l'économie – défis et réponses" mise en place par la 14ème législature du Bundestag allemand souhaite fournir des informations sur ses idées et ses propositions au sujet de la mondialisation. Cette synthèse offre un aperçu des principaux résultats et des recommandations essentielles d'action émises par la commission d'étude ad hoc sur la mondialisation, et souhaite susciter l'intérêt du public pour la lecture du rapport intégral.

Dr. Ernst Ulrich von Weizsäcker,
Député au Bundestag
Président de la commission d'étude ad hoc
"La mondialisation de l'économie –
défis et réponses"

1. Introduction

Nombreux sont les différents politiques modernes ayant un rapport direct ou indirect avec la mondialisation. Qu'il s'agisse du débat sur la meilleure stratégie à adopter pour parvenir à une croissance économique durable et pour vaincre le chômage ou de l'endettement des pays en développement, de la meilleure politique fiscale, de la protection du climat ou de l'abandon de l'énergie nucléaire, tout doit pratiquement être examiné et discuté aujourd'hui dans le contexte général de la mondialisation. Même le débat apparemment purement éthique sur l'importation de cellules souches embryonnaires a été conduit pour une bonne part sous l'angle de la place que devait prendre l'Allemagne dans le paysage mondialisé de la recherche scientifique. Rien de surprenant donc à ce que la mondialisation soit devenue une tournure hautement médiatique. Même si les échanges mondiaux constituent déjà depuis des siècles la base de la prospérité et de l'assurance sociale dans nos sociétés, le mot a à peine dix ans, comme le montre la figure n°1.

Figure n°1



Le terme de mondialisation (Globalisierung) n'a été popularisé qu'au cours des années 90. Le tableau montre le nombre de fois où le mot apparaît dans le quotidien Frankfurter Allgemeine Zeitung entre 1993 et 2001.

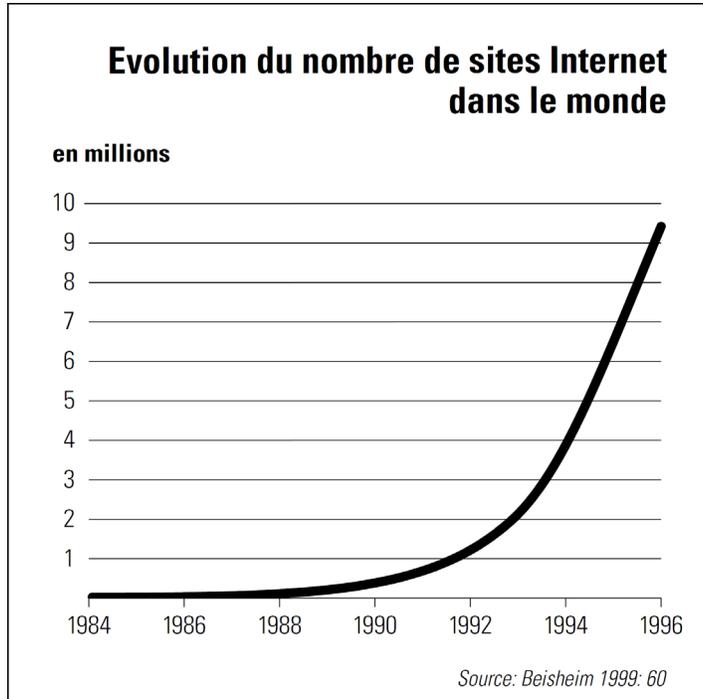
Avec l'aimable soutien de la Frankfurter Allgemeine Zeitung

Le déclencheur politique a été l'effondrement du système politique en Europe de l'Est, qui a entraîné à sa suite l'abandon d'une concurrence essentiellement politique entre les systèmes au profit d'une concurrence des marchés, définie sur un plan exclusivement économique. Dans cette dernière, l'Etat est nettement moins en position de force pour négocier face aux détenteurs des capitaux internationaux. Cette situation a donné naissance à une course parfois néfaste entre les Etats pour baisser leurs impôts et assouplir leurs normes.

Le déclencheur technologique de la mondialisation a été l'énorme progrès des technologies de l'information et de la communication. Elles ont permis l'adoption de nouvelles techniques de production et de logistique organisées en réseau mondial, avec de nouvelles formes de partage des tâches à l'échelle mondiale grâce à la circulation des services, aux transactions financières instantanées d'un

bout à l'autre de la planète, et à la comparaison immédiate des prix mondiaux, qui a fortement amplifié la concurrence sur les coûts.

Figure n° 2¹

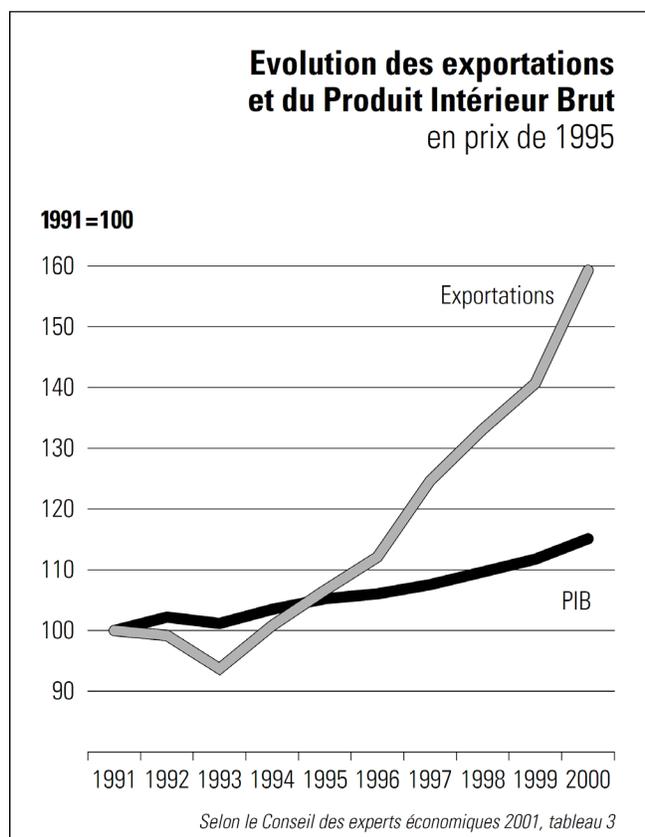


Pour autant, la mondialisation n'est pas un processus qui s'est mis en branle seul. L'amplification, et donc le durcissement de la concurrence mondiale résultaient d'une volonté politique. Les forces motrices essentielles en ont été les acteurs responsables des marchés de capitaux, les gouvernements des Etats-Unis, du Japon et des Etats membres de l'Union européenne. De manière informelle et lors des rencontres internationales au sommet, ils ont jeté les bases d'une libéralisation des marchés et d'un recul du secteur public. Pourtant, le rôle joué dans ces décisions par les Parlements, représentants élus des peuples, et à fortiori par les citoyens eux-mêmes, reste mineur. A l'organisation mondiale du commerce, dans les rencontres des chefs d'Etats et de gouvernement des sept pays les plus riches (G7), les conférences du FMI ou de la Banque mondiale, les Parlements et les représentants de la société civile sont trop souvent considérés comme des accessoires encombrants, quand ils ne sont pas exclus d'emblée. Mais les gens

ne veulent plus éprouver ce sentiment d'impuissance. Les méthodes utilisées jusqu'ici heurtent une composante essentielle de la pensée démocratique, qui veut que la politique soit une chose publique.

Les choix politiques touchent les citoyens de toutes les parties du monde. Dans de nombreux pays, l'ouverture des marchés aux échanges internationaux a accéléré la croissance économique. Le commerce mondial favorise le développement économique lorsque les exportations d'un pays sont l'élément moteur de sa croissance économique, comme en témoignent les réussites des "dragons" d'Asie.

Figure n° 3



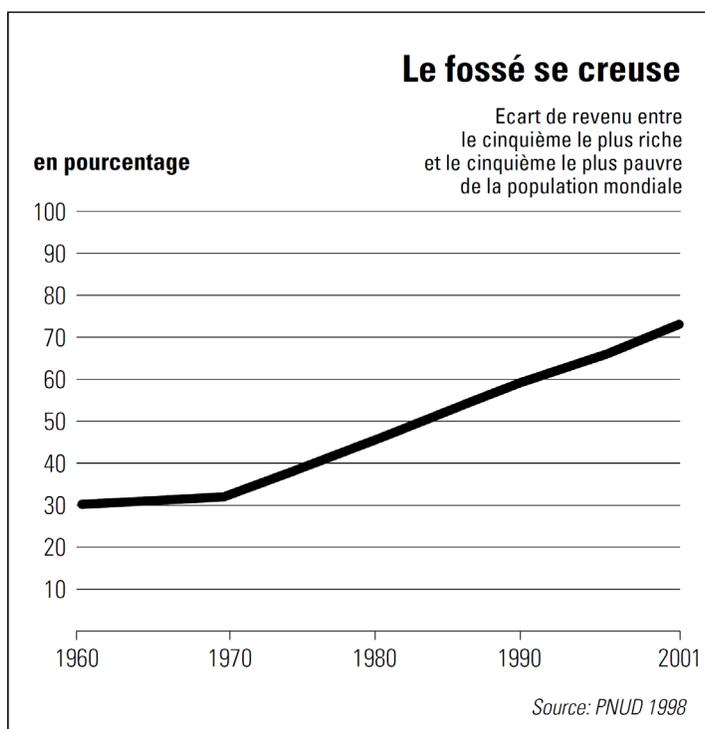
Dans beaucoup de pays, on vit aujourd'hui plus longtemps qu'autrefois, et le niveau de vie s'est nettement amélioré. La mondialisation a réduit le sentiment d'exclusion et a permis à de nombreuses personnes d'accéder à la connaissance et à l'information bien au-delà de ce qui était permis même aux plus fortunés de

¹ On trouvera les références complètes sur les sources des illustrations dans la bibliographie (chapitre 12) du rapport final de la commission d'étude ad hoc "Mondialisation de l'économie" (imprimé du Bundestag n° 14/9200).

tous les pays du monde il y a cent ans. Même les protestations contre les effets négatifs de la mondialisation n'ont pu connaître une telle ampleur que grâce à elle, et n'ont pu produire une telle pression dans l'opinion publique que grâce à la mise en réseau très poussée entre les organisations de divers pays du monde. Ce réseau de communication a été et est un instrument efficace pour parvenir à la transparence et à l'organisation du débat public.

Mais dans le processus de mondialisation, le gain considérable de prospérité n'a pas profité également à tous. Ainsi, l'écart entre les 20% de pays les plus riches et les 20% les plus pauvres (en terme de revenu par habitant) s'est accru, passant d'un rapport de 1 à 30 en 1960 à un écart de 1 à 74 en 1998. Aujourd'hui, près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux euros par jour. Un quart de l'humanité n'a pas accès à l'eau potable. Des centaines de millions d'enfants n'ont aucun espoir de fréquenter un jour l'école. Et aujourd'hui encore, plus de 20 000 personnes - des enfants pour la plupart - meurent de faim chaque jour.

Figure n° 4



Les femmes sont aussi les plus durement touchées économiquement et socialement par l'exclusion. En effet, deux tiers des pauvres sont des femmes. Dans les pays dits en développement, elles représentent les deux tiers des emplois non formalisés, c'est à dire qu'elles travaillent sans la moindre protection sociale. Parmi les personnes contraintes de travailler dans des zones franches - dans lesquelles les normes sociales sont abaissées et les droits des salariés restreints - près de 70% sont des femmes.

Il est visiblement un point sur lequel l'organisation actuelle de la mondialisation a échoué: Il n'existe pas suffisamment d'emplois pour tous ceux qui cherchent un travail, ou bien pas là où ces emplois seraient le plus nécessaires. Plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont au chômage, en situation de sous-emploi ou travaillent sans la moindre protection sociale. C'est pourquoi 120 millions de travailleurs migrants et leurs familles quittent leur pays à la recherche de travail. Dans les régions en développement en particulier, au cours des dix prochaines années, il faudrait 500 millions d'emplois nouveaux surtout pour les jeunes et pour les femmes.

Mais les répercussions négatives de la mondialisation ne s'arrêtent pas aux portes des pays riches. Au contraire: les salariés et leurs familles subissent tout autant la pression du marché mondial. On supprime des emplois, on délocalise des sites de production. Dans de nombreux secteurs - comme dans le bâtiment - les travailleurs migrants jouent un rôle croissant. Cela conduit nécessairement à une détérioration des salaires conventionnels locaux. Certes, les salariés et les consommateurs profitent également, grâce à la mondialisation, de la diversité des marchandises, des voyages, et d'une pression concurrentielle entre les fournisseurs de biens et de service, qui a pour effet de juguler l'inflation. Mais les salariés et leurs familles ne sont pas de taille à faire face à la mobilité aujourd'hui accrue du facteur capital, qui peut rechercher à tout moment de nouveaux sites de placement. Ils perçoivent la mondialisation comme l'effritement de leur sécurité, de leurs garanties et de leurs droits, comme une menace pesant sur leurs emplois et leurs revenus.

La pression de la population sur le monde politique se fait plus forte, pas seulement par une préoccupation altruiste devant la pauvreté dans le Tiers-monde,

mais aussi par crainte pour sa propre existence. Les gens ne sont pas opposés à la mondialisation, mais ils veulent avoir leur mot à dire.

Le travail de la commission du Bundestag vise donc à rattraper le retard par rapport à une évolution extrêmement dynamique. Car à travers cette commission, c'est le Parlement, élu par le peuple souverain, qui s'intéresse aux atouts et aux risques de la mondialisation. Trop souvent, face aux décisions internationales de grande portée, le Bundestag allemand n'a pas suffisamment poussé le débat au-delà du cercle des spécialistes du développement, ou s'est contenté de prendre acte puis de ratifier ces décisions. Le rapport de la commission d'étude ad hoc signifie donc également que les députés du Bundestag souhaitent montrer qu'ils sont déterminés à faire entendre leur voix et à participer davantage aux décisions sur l'organisation de ce que l'on appelle la mondialisation.

Il faut que les décisions souvent lourdes de conséquences prises par les instances internationales soient plus transparentes pour les citoyens. Aucune personne désireuse d'être informée et d'avoir réellement son mot à dire ne doit être tenue à l'écart de l'opinion publique, ni au bout du compte, des choix politiques. Pour organiser une mondialisation sociale, écologique et équitable, il faut que les habitants des différentes régions du monde, vivant dans des cultures et des situations différentes, puissent participer à l'élaboration politique de cette mondialisation.

La prise en compte des équilibres culturels, écologiques et sociaux risque d'être reléguée au second plan sous la pression de la concurrence sur les coûts. L'action des pouvoirs publics en matière d'équipements d'infrastructure, de santé, d'éducation, de recherche et de sécurité publique est de plus en plus difficile à financer, tant les finances publiques sont soumises à une course potentiellement ruineuse à la baisse d'impôts.

Au contraire, la position des détenteurs et gestionnaires de capitaux s'est renforcée, en particulier au cours de la dernière décennie; ils sont en mesure d'agir avec la plus grande souplesse sur les marchés internationaux des capitaux et des marchandises, d'exploiter les "avantages compétitifs locaux" des diverses régions du monde, et de les faire jouer les unes contre les autres sans se soucier des conséquences sur les sociétés. Cette position de négociation renforcée des représentants du facteur capital apparaît aussi bien vis-à-vis des Etats et des Parlements que des syndicats, de la société civile, du monde associatif et des médias.

La nouvelle situation désignée par le néologisme de "mondialisation" requiert une action politique. Ce besoin d'action se fait jour en particulier là où l'on ne ressent pas seulement les avantages de la mondialisation, mais aussi ses inconvénients.

Il en va avant tout de la "défense du bien public". Celui-ci comprend notamment la paix, la sécurité alimentaire, la protection de la santé, la justice sociale et un environnement intact, mais aussi l'éducation et la recherche, la stabilité des marchés financiers et un minimum de prospérité économique. Le concept de sécurité de la personne ("human security") développé par les Nations-Unies est étroitement lié à cette idée du bien public. Il faut le voir comme une réaction aux problèmes croissants de prise en charge sociale et individuelle nés de la mondialisation de l'économie et de la privatisation de certains biens publics. La stratégie des Nations-Unies exige à cet égard la suppression des causes des insécurités subies par les personnes les plus exposées.

La mondialisation peut tout à fait aider la fourniture de biens publics. Par exemple, il semble que la mise en réseau de l'économie favorise la transparence en matière de violations des droits de l'homme, la disponibilité de techniques environnementales modernes, et renforce les structures démocratiques fondamentales. De même, la prise en charge de certaines missions publiques par des acteurs privés, pour une gestion plus efficace en termes de coûts, peut également être un des effets bénéfiques de la mondialisation pour le bien public.

Mais sur la privatisation des missions de service public, on voit très bien qu'il faut des pouvoirs publics forts et régulateurs pour fixer clairement les objectifs de l'entreprise au service du bien public, et pas seulement de la rentabilité économique, et pour veiller au respect de ces objectifs. L'économie de marché seule n'a jamais veillé au bien-être de tous. Aujourd'hui comme hier, il est du devoir de l'Etat de veiller à un juste équilibre et à une large diffusion de la richesse générée.

Malgré certaines divergences de vue entre les groupes parlementaires du Bundestag - notamment dans l'appréciation générale des effets positifs et négatifs de la mondialisation - on peut remarquer que la majorité des recommandations émises par la commission d'étude ad hoc a été adoptée à l'unanimité, c'est à dire dans un consensus de tous les membres par delà les étiquettes partisans.

On peut affirmer en résumé que la commission d'étude du Parlement demande instamment que soient encore davantage favorisées les opportunités que représente la mondialisation pour les citoyens, mais que soient nettement endigués les risques qui s'en dégagent. La politique à l'échelle mondiale, selon l'avis de tous, devrait œuvrer dans l'intérêt de l'écologie, de la justice sociale et de l'équité. Il faut absolument assurer la participation de tous aux décisions majeures qui touchent à l'existence de chacun et veiller à la répartition de la richesse croissante, pour réaliser une mondialisation à visage humain. Malgré le travail consacré aux questions centrales de la mondialisation, nous avons été contraints de laisser en suspens certains points prévus par le mandat ou apparus lors des discussions. C'est pourquoi la commission ad hoc recommande au Bundestag de s'appuyer sur les résultats de ses travaux et de les poursuivre au cours de la prochaine législature.

2. La stabilisation des marchés financiers mondiaux

Le bon fonctionnement des marchés financiers peut apporter une contribution importante au développement économique et social. Ils permettent d'une part le financement des investissements privés et publics, et d'autre part la création à long terme du patrimoine privé des particuliers, des ménages et des entreprises. En outre, les marchés financiers jouent un rôle croissant dans le financement du développement. Pour pouvoir remplir ces missions, les marchés financiers - tout comme les autres marchés - ont besoin d'un cadre institutionnel, car les relations financières sont par nature instables. L'évaluation perpétuelle des risques, des perspectives, et la recherche permanente de placements plus rentables peuvent conduire à des erreurs. Les crises financières de la dernière décennie - notamment en Asie, au Mexique, et la récente crise en Argentine - ont montré que ces instabilités s'avèrent très onéreuses pour les sociétés concernées, et qu'il peut être dangereux pour la stabilité du système financier mondial de permettre à ces instabilités de déboucher sur des crises financières. Pour éviter ou limiter les crises, la transparence et une surveillance efficace sont tout aussi indispensables que les contrôles des mouvements de capitaux à court terme, des fonds d'investissement à vocation nettement spéculative ("hedge funds") et des paradis fiscaux.

Après leur déréglementation au début des années 70, les marchés financiers se sont développés de façon spectaculaire. Les investissements directs ont quadruplé au cours des années 80, et quintuplé pendant les années 90. Le volume mondial des transactions sur les bourses de titres - ce que l'on nomme la capitalisation du marché - a été multiplié par trois au cours des années 90, tandis que le volume d'actions échangées était même, à la fin de la décennie, sept fois supérieur à ce qu'il était à son début.

Le développement des marchés financiers est aussi extrêmement dynamique au plan qualitatif. Les innovations financières permettent de placer très rapidement des capitaux de façons très diverses sur les marchés mondiaux. Les produits dérivés, qui sont "dérivés" d'autres instruments financiers, servent à garantir les activités commerciales et le crédit, et sont proposés aux clients fortunés comme des placements "sur-mesure" à caractère parfois fortement spéculatif. Ils attei-

Les marchés financiers mondiaux sont dynamiques et innovants ...

... mais se sont largement déconnectés des activités réelles, et sont de ce fait instables

gnent des ordres de grandeur qui se sont grandement éloignés du monde réel de la production et de l'investissement. Sur les quelque 1,2 milliards de dollars qui se négocient chaque jour sur les marchés des changes, 5% tout au plus servent au financement des activités commerciales et des investissements directs; le reste représente pour l'essentiel des opérations d'arbitrage et de spéculation entre les instituts financiers opérant sur les marchés internationaux, et n'a qu'un rapport très lointain avec les processus réels de production.

Les investisseurs institutionnels jouent à cet égard un rôle déterminant. En tout cas, depuis le quasi-effondrement du fonds LTCM (long term capital management-funds), un fonds très spéculatif ("high leverage institution", "hedge-funds"), en septembre 1998, et la crise mondiale du secteur financier qui a failli en résulter, il est clairement apparu quels risques peuvent faire courir des opérateurs qui évoluent sans pratiquement aucune surveillance dans un espace qui échappe de facto à toute règle de droit. Des propositions ont été formulées dans le monde entier pour réglementer ces activités, ainsi que pour le contrôle des paradis fiscaux (les centres financiers offshore), lieux de prédilection des gestionnaires des fonds à risque, mais aussi des membres des cartels du crime organisé, qui y font transiter le produit de leurs opérations. Il faut amener les paradis fiscaux à coopérer avec les institutions internationales de surveillance des activités financières, de façon à endiguer les risques qu'ils font courir au système financier international. C'est pourquoi la commission d'étude ad hoc recommande une amélioration de la surveillance internationale par la Banque des règlements internationaux (BRI), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI), pour couvrir également les paradis fiscaux et isoler les fonds gérant leurs opérations à partir de paradis fiscaux non-coopératifs. De même, la commission recommande que les fonds spéculatifs soient contraints de couvrir leurs activités avec beaucoup plus de fonds propres qu'ils ne le font aujourd'hui. Cela renchérirait les opérations très risquées et hautement spéculatives, et leur enlèverait par conséquent beaucoup d'attrait.

Les crises financières coûtent cher à leurs victimes

La hausse des taux d'intérêts réels au début des années 80 est l'une des raisons du dynamisme et des innovations des marchés financiers internationaux. Dans une telle situation, les placements financiers gagnent en attrait par rapport aux

Les taux d'intérêt élevés favorisent le dynamisme et les innovations...

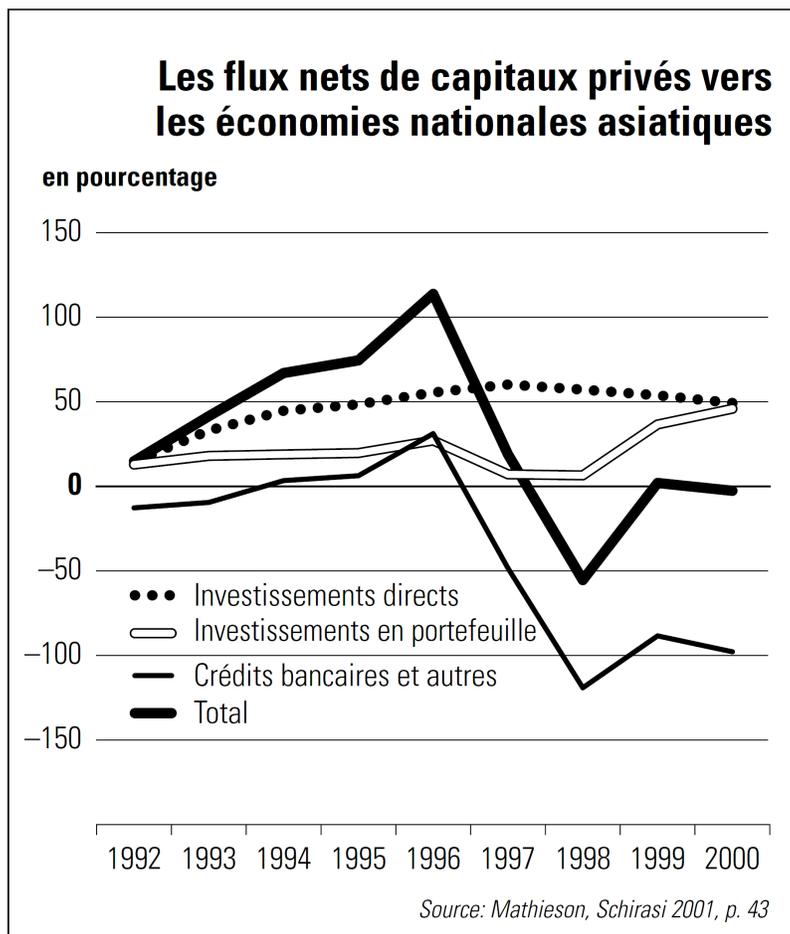
immobilisations corporelles. Mais si les taux d'intérêts réels se maintiennent pendant une période prolongée au-dessus du taux de croissance réelle du produit national brut, les emprunteurs peuvent éprouver des difficultés à assumer correctement le service de leur dette. Il n'est alors plus exclu que l'instabilité des relations financières débouche sur une crise financière ouverte. Le cas s'est déjà présenté au cours des années 80, lorsque pratiquement tous les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, ainsi que quelques pays d'Europe centrale et orientale ont traversé une longue et douloureuse crise de la dette, dont ils ne sont pas encore définitivement sortis.

***... mais aggrave
la pression
pesant sur les
emprunteurs.***

Les crises financières résultent de nombreux facteurs, dont beaucoup relèvent également des pays touchés. La crise de la dette pendant les années 80 n'était pas uniquement imputable à la hausse des taux d'intérêt réels ou à la détérioration des termes de l'échange dans le commerce extérieur de nombreux pays en développement. Les crédits pris à l'étranger n'ont pas toujours été employés pour accroître la puissance économique ou améliorer les conditions de vie d'un pays, mais pour acheter des équipements militaires ou des produits de luxe. Les crises financières des années 90 sont aussi une conséquence de l'absence ou de la faiblesse des autorités de surveillance et de régulation.

De même, les erreurs d'appréciation politique de la situation économique par les instances les plus diverses et les fautes commises ensuite dans les choix de gestion des gouvernements nationaux ont souvent joué un rôle déterminant. Toutefois, il est un autre facteur, et non moins décisif dans la crise: c'est l'extrême rapidité de certaines transactions financières, qui permet aux capitaux de fuir un pays menacé ou touché par une crise. Lorsqu'une part importante des opérateurs fonde ses décisions financières sur les mêmes informations (provenant par exemple "d'agences de notation") il peut en résulter un comportement de masse. Ainsi, après 1997, on a observé une fuite en cascade des crédits bancaires hors de cinq pays d'Asie, qui s'est amplifiée en une grande "crise asiatique" (cf. figure n° 5). Au cours des dix dernières années, des centaines de millions de personnes ont ainsi sombré dans la détresse matérielle, sans la moindre responsabilité personnelle, du seul fait des crises financières au Mexique, en Asie, en Russie, au Brésil, en Turquie et en Argentine.

Figure n° 5



Evidemment, les agences de notation et les analystes financiers portent une lourde part de responsabilité, dans la mesure où ils conduisent les investisseurs tous dans la même direction, dans une "exaltation irrationnelle", selon les termes du gouverneur de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, et cette direction n'est absolument pas nécessairement la bonne pour le dynamisme du développement de certains pays ou pour la stabilité des marchés financiers mondiaux. Mais lorsque interviennent les crises financières, les coûts en sont énormes pour tous. Les sociétés touchées par les crises financières et bancaires doivent payer un prix très élevé, puisqu'une part du produit intérieur brut doit être consacrée à l'assainissement du secteur financier.

Tableau 1

Les coûts des crises bancaires dans une sélection de pays

| Pays | Déréglementation ou privatisation et libéralisation du secteur financier | Crise du système bancaire | Coût de la crise bancaire pour le budget de l'Etat en pourcentage du PIB |
|--------------|--|---------------------------|--|
| Mexique | 1989-1992 | 1995-2000 | 20 |
| Equateur | 1992-1996 | 1998 - | 25 |
| Argentine | 1990-1993 | 1994-1997 | 30 |
| Venezuela | 1989-1992 | 1994-2000 | 35 |
| Corée du Sud | 1992-1996 | 1998-2000 | 25 |
| Thaïlande | 1992-1996 | 1998-2000 | 22 |
| Indonésie | 1992-1996 | 1998-2000 | 50 |
| Russie | 1990-1994 | 1994-2000 | 40 |

Source: D'après des informations de la Banque mondiale

De manière indirecte, la stabilité financière est déjà perçue comme un bien public dans la mesure où, au bout du compte, ce sont toujours les pouvoirs publics qui, par des crédits de soutien, veillent à surmonter les crises et à établir une stabilité au moins précaire. Dans les années 90, la maîtrise des crises financières a nécessité les financements de différentes sources publiques à hauteur de près de 250 milliards de dollars US, pour rétablir la stabilité financière pendant une certaine période. Ces fonds publics ont servi à éviter la dépréciation d'éléments de patrimoine privé.

Pour éviter, ou lorsqu'elles interviennent, pour surmonter les crises, il faut des institutions nationales et internationales de surveillance et d'intervention. Lorsqu'on libéralise des marchés financiers qui étaient fermés ou seulement partiellement ouverts dans les pays en développement et les pays émergents, il faut tout particulièrement veiller à créer une banque centrale fonctionnelle et efficace, à intégrer les organes de surveillance correspondants, et à adapter la législation en matière de responsabilité et de concurrence à la situation de marchés déréglementés, libéralisés.

**Les coûts
des crises
financières**

**La stabilité
financière,
un bien
public**

**L'importance
d'institutions
compétentes
augmente
avec l'ouver-
ture des
marchés
financiers**

Un besoin de réglementation des marchés financiers mondiaux

Dans les pays industrialisés aussi, il faut une réglementation pour protéger la stabilité financière. On peut d'abord observer que les innovations financières sur les marchés mondiaux et les concentrations d'entreprises du secteur financier portent en elles le risque d'une détérioration de l'offre de crédits aux petites et moyennes entreprises (PME), et d'une diminution de l'offre de services bancaires. En outre, la normalisation internationale des règles et procédures d'évaluation des risques dans l'activité crédit (processus Bâle II) peut conduire à rendre les crédits plus chers, voire dans certains cas inaccessibles, pour une part non négligeable des PME.

Assurer la fourniture de crédits aux petites et moyennes entreprises

Lutter efficacement contre le blanchiment d'argent

Ensuite, à côté de la stabilité financière, les marchés financiers mondiaux ont également besoin de l'intégrité des institutions financières. Cette intégrité est surtout minée par le blanchiment à grande échelle de revenus d'origine illégale. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que le volume du blanchiment d'argent pourrait atteindre jusqu'à cinq pour cent du produit intérieur brut mondial. Le phénomène a pris une ampleur non négligeable, surtout si l'on considère les actes qui produisent les sommes qui doivent ensuite être blanchies: trafic de drogue, escroquerie au placement, filières d'immigration clandestine, corruption, fraude fiscale, etc. Tant que le blanchiment d'argent n'est pas combattu efficacement, on ne luttera pas non plus véritablement contre le crime organisé. Dans le processus de blanchiment, les paradis fiscaux jouent un rôle décisif. La lutte doit s'appuyer sur les recommandations du groupe d'action financière (GAFI), la directive de l'Union européenne sur le blanchiment des capitaux et les propositions faites par la conférence des Parlements de l'Union européenne le 8 février 2002 sur l'action coordonnée de l'Union européenne à l'encontre des pays et territoires non coopératifs. La commission d'étude recommande d'améliorer la transparence des mouvements de capitaux, de se doter des moyens de sanctionner les paradis fiscaux non-coopératifs, d'améliorer la surveillance financière internationale et d'utiliser la législation fiscale pour mettre à jour les revenus d'activités illégales - du trafic des stupéfiants à l'immigration clandestine.

Le blanchiment d'argent menace l'intégrité des instituts financiers...

...et doit donc être interdit par des dispositions juridiques et fiscales appropriées.

La stabilisation des marchés financiers

Troisièmement, il est essentiel de stabiliser les marchés financiers en réglementant les mouvements de capitaux essentiellement à court terme, les opérateurs et les marchés vers lesquels ces mouvements s'effectuent (surtout vers les centres financiers offshore); l'évocation des coûts des crises financières a montré pourquoi il reviendrait au bout du compte moins cher à nos sociétés de revenir sur certaines déréglementations. De nombreuses propositions ont été formulées pour endiguer la volatilité des flux financiers; certaines ont été élaborées au sein des institutions internationales, d'autres proviennent des Parlements nationaux ou d'organisations de la société civile internationale. Elles renvoient d'une part au rôle d'une meilleure coordination des politiques financières et monétaires à l'intérieur des grandes zones monétaires et entre elles. D'autre part, pour réduire la volatilité, on évoque depuis déjà des années la taxation des opérations de change suivant la proposition de James Tobin. Les transactions internationales en devises se verraient appliquer un faible taux d'imposition inférieur à 0,5 % du volume. Pour les investissements à long terme portant sur plusieurs années, cette charge serait négligeable, tandis que les transactions à court terme (ces "round-trips", au cours desquels les sommes sont transférées plusieurs fois par jour pour mettre à profit les moindres écarts de change) seraient imposées à chaque conversion de devise. En dehors des forts écarts de change, ces opérations perdraient leur rentabilité, et finiraient donc par disparaître. Cela pourrait contribuer à apaiser les marchés financiers. La commission d'étude recommande donc au gouvernement fédéral de défendre la mise en place d'une taxe sur les opérations de change, d'abord au niveau européen, puis au niveau international.

En complément de la "segmentation" des marchés de devises par la taxe sur les opérations de change, on pourrait, en quatrième point, envisager une fusion des petites zones monétaires pour stabiliser les relations monétaires et financières. C'était également la proposition alternative de James Tobin, à côté de la "taxe Tobin". L'union monétaire européenne, par exemple, en mettant en place l'euro, a mis un terme à toute spéculation sur les principales monnaies européennes. C'est un succès important sur la voie d'une Europe démocratique et sociale. Il doit à présent être conforté par la création d'un marché européen intégré des capitaux.

Réduire la volatilité des cours par une taxe sur les opérations de change

L'intégration des zones monétaires:

Le rôle de l'union monétaire européenne ...

... et le piège d'une dollarisation

Une des formes d'intégration monétaire qui ne réussit pas à cet égard, c'est en revanche l'alignement unilatéral d'une monnaie sur une autre (dollarisation "totale" en Equateur, par exemple; "euroisation" complète au Kosovo ou dollarisation avec un système de caisse d'émission ("Currency Board") comme ce fut longtemps le cas en Argentine). Comme en témoigne la crise en Argentine, la dollarisation n'offre qu'une solution temporaire aux problèmes financiers, (elle permet de réduire l'inflation et la dépréciation externe de la monnaie). Mais elle comporte de nombreux risques pour les pays concernés. On peut citer en particulier la perte de souveraineté en matière économique et monétaire, sans avoir en contrepartie la moindre assurance que les instances monétaires du pays à la monnaie-repère forte prennent en considération les besoins du pays "dollarisé". Les récentes expériences de l'Argentine en 2001 et 2002 confirment ces craintes fondamentales. Finalement, les Argentins ont du renoncer à l'alignement sur le dollar en 2001. La crise monétaire s'est transformée en crise financière, bancaire, sociale, et finalement en une grave crise politique.

Parmi les problèmes que posent la libéralisation des marchés financiers, outre les risques pour la stabilité et l'intégrité de l'économie, il faut aussi compter la pression qu'exercent les grands opérateurs des marchés financiers sur les entreprises et les gouvernements. Les investisseurs institutionnels poussent les dirigeants des grandes sociétés anonymes à orienter leurs choix stratégiques exclusivement en fonction des intérêts immédiats des actionnaires, c'est à dire rechercher des bénéfices rapides et la hausse des cours de l'action (shareholder-value), au détriment des intérêts d'autres acteurs comme les salariés et les consommateurs (Stakeholder). En menaçant de retirer leurs capitaux si une politique leur semble défavorable, ils conduisent des gouvernements même démocratiquement élus à axer leur politique économique, fiscale et sociale sur un rendement élevé des placements financiers, plutôt que de rechercher le plein emploi, la prospérité et une redistribution équitable des revenus et de la richesse, ou de prendre en compte les contraintes écologiques de la gestion durable. De même, il est dangereux de livrer les systèmes de protection sociale aux aléas des marchés financiers en les privatisant, ou comme c'est le cas de grands fonds de pension américains, d'en faire le phare de la pensée du rendement de l'action.

Le blanchiment d'argent sur les marchés financiers mondiaux est une activité qui méprise les lois et la morale. Il en va tout différemment des investissements du-

L'investissement durable selon des critères écologiques et sociaux

rables, qui ouvrent en particulier aux petits épargnants la possibilité de ne pas choisir leurs engagements financiers selon les seuls critères de la rentabilité économique. Pour améliorer la transparence des placements en capitaux, il est souhaitable de prévoir une obligation régulière de présentation de l'activité de toutes les formes de placement, pour pouvoir intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans un choix d'investissement. La commission recommande en outre que les aides publiques aux investissements, à la prévoyance retraite ou les autres formes d'aide retiennent des critères de durabilité.

La réforme des institutions de Bretton Woods

Il est grand temps d'entreprendre une réforme des marchés financiers mondiaux, mais c'est tout simplement impossible sans une réforme des "institutions de Bretton Woods", du FMI et de la Banque mondiale. La mission centrale du FMI consiste à stabiliser les relations monétaires mondiales et à surmonter les crises graves de balance des paiements. A l'époque des taux de change fixes, jusqu'au début des années 70, il s'agissait surtout de gérer les déséquilibres à court terme entre les monnaies. Ensuite (depuis les années 80), il s'est agi de maîtriser les crises d'endettement, c'est à dire de rendre à nouveau solvables les pays emprunteurs vis-à-vis des institutions prêteuses (pour la plupart, de grandes banques privées agissant au plan international) grâce aux "programmes d'ajustement structurel". Pour libéraliser leur économie, les pays endettés, déjà affaiblis, ont dû payer ses ajustements par des réductions profondes des dépenses sociales, qui ont parfois conduit à des troubles politiques. Cette politique n'a pas toujours porté ses fruits. Au contraire, les crises financières des années 90 ont montré que la politique d'ajustement structurel poursuivie pendant de nombreuses années conduisait à l'impasse dans une économie mondialisée.

Depuis la crise asiatique, on évoque un "consensus post-Washington", et depuis la conférence des Nations-Unies de mars 2002 sur le "financement du développement", on parle du "consensus de Monterrey" et de la création d'une nouvelle architecture financière. Il s'agit donc d'une réforme fondamentale. On reconnaît de plus en plus:

- qu'il faut intégrer des critères sociaux et écologiques aux conditions de prêt des organismes de crédit officiels ("conditionnalité"),

De la politique d'ajustement structurel selon le "consensus de Washington"...

... par le "consensus post Washington" " jusqu'à l'élaboration du "consensus de Monterrey"

- qu'il faut améliorer la transparence de la prise de décision, la participation des pays en développement et la franchise à l'égard des acteurs de la société civile,
- qu'il faut que divers points de vue soient représentés au FMI, et non pas une seule école - aujourd'hui, l'institution est dominée par les tenants de la théorie de l'offre et les partisans d'une vaste déréglementation - et
- que les pays destinataires des crédits peuvent s'approprier des conditions sans qu'elles leur soient imposées ("Ownership"). Dans le débat sur les réformes des institutions de Bretton Woods, il est important de prévoir un rééquilibrage des droits de vote, de façon à ce qu'à l'avenir, une minorité de blocage ne puisse plus, avec 15% des voix, bloquer des réformes structurelles importantes.

Pour éviter qu'à l'approche d'une crise les investisseurs ne considèrent les aides financières attendues du FMI (payées au bout du compte par le contribuable) comme une "assurance crédit" (et soient donc encouragés à prendre des risques inconsidérés, c'est à dire à effectuer des opérations au détriment des contribuables), il faut s'assurer que les coûts de résorption des crises ne sont plus supportés uniquement par les emprunteurs et la communauté internationale, mais aussi par les créanciers ("Bail in", "Private Sector Involvement"). Les risques des investissements doivent être pris en compte dans les décisions économiques. Les investisseurs privés ne devraient plus pouvoir s'attendre à ce que les coûts des risques évidents qu'ils prennent soient supportés par les contribuables.

La mission centrale de la Banque mondiale consiste à financer des développements régionaux et sectoriels à long terme. Au cours des dernières années, (et cela a été confirmé en particulier à Okinawa, lors du "sommet du millénaire" du G8 en l'an 2000), la réduction, et à terme la suppression de la pauvreté sont passées au premier plan de l'activité de la Banque mondiale. Jusqu'ici, la Banque mondiale mise sur un léger recul relatif de la pauvreté au cours de la prochaine décennie. Mais le nombre absolu de pauvres devrait continuer de croître comme par le passé, au moins en Afrique et en Amérique latine. (Rapport 2000/2001 de la Banque mondiale sur le développement)

En termes relatifs, c'est à dire par rapport à la population mondiale, le nombre de pauvres a légèrement diminué. En réalité, le nombre absolu de personnes vivant

***Participation
des créan-
ciers à la
résolution
des crises
financières***

***La mission
centrale de la
Banque mon-
diale: faire
reculer la pau-
vreté***

dans la pauvreté a même augmenté de 100 millions sur la période considérée. L'évolution dans les diverses régions du monde, et c'est la raison des deux tendances, est donc extrêmement inéquitable, et au total, insatisfaisante. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté reste l'objectif prioritaire de la Banque mondiale, et est en outre une mission générale de toute la politique du développement. Selon le consensus de Monterrey et conformément aux objectifs de la politique allemande du développement, qui se veut une contribution à une politique structurelle mondiale, il faut apporter un soutien actif aux grandes réformes des institutions financières internationales, en particulier dans leurs objectifs de lutte contre la pauvreté.

Le financement de la coopération au développement

Cela signifie que les pays en développement doivent également bénéficier d'un soutien renforcé au plan national pour la construction de systèmes financiers stables et fonctionnels. Comme l'ont précisément montré les crises financières des années passées, dans de nombreux pays, la population pauvre a été particulièrement touchée par les conséquences de ces crises. Les petits crédits jouent un rôle central; ils permettent l'accès au crédit des PME, mais aussi de la population pauvre des pays en développement, qui n'a souvent pas accès aux crédits des banques traditionnelles. Les micro-crédits sont indispensables aux stratégies de soutien du secteur informel, en expansion dans pratiquement tous les pays en développement (cf. à ce sujet également le chapitre 4, "Les marchés mondiaux du travail"). Les femmes souffrent particulièrement d'un accès insuffisant aux prêts des instituts financiers traditionnels. C'est pourquoi un élément important de la politique du développement consiste à promouvoir une participation adéquate des femmes aux programmes et projets de la Banque mondiale et des banques régionales multilatérales de développement. Les résultats des dernières années ont montré que l'attribution de petits crédits et de micro-crédits aux femmes donnait d'excellents résultats pour l'amélioration du niveau de vie de leurs famille et de leurs communautés sociales. C'est ce qu'a pu constater la commission d'étude lors de sa visite de SEWA en Inde.

***Micro-
financement
pour le sec-
teur informel
...***

***... et pour les
projets de
femmes,
pour pro-
mouvoir
l'égalité des
sexes***

Lorsque l'on discute du rôle des marchés financiers pour les femmes dans les pays en développement et les pays industrialisés, on ne peut pas ignorer les as-

pects économiques généraux. La commission se félicite que dans quelques pays on effectue déjà des analyses de budgets sous l'angle de l'équité entre les genres ("Gender Budget Analysis"), dans lesquelles on évalue la structure du budget de l'Etat et son évolution selon ses effets sur divers groupes et couches sociales de femmes et d'hommes. Les besoins économiques et sociaux spécifiques des femmes, en particulier pour l'accès au monde du travail et aux soins, à l'éducation et à l'assistance, à l'aide sociale et à la protection sociale, doivent être pris en compte dans les budgets.

La première source de financement de la coopération au développement reste l'aide publique, et l'aide internationale publique au développement ("Official Development Assistance" - ODA). Dans les années 70, les pays industrialisés avaient convenu de consacrer 0,7% de leur produit national brut à la coopération au développement, mais ne parviennent à ce jour qu'à 0,22%. L'Allemagne se situe actuellement autour de 0,27%. La commission d'étude recommande d'augmenter les moyens de l'aide publique au développement, sur la base d'un calendrier contraignant, pour atteindre le niveau visé de 0,7%. Les investissements et les transferts de capitaux privés ne peuvent pas remplacer les fonds publics manquants, puisqu'ils se concentrent prioritairement sur quelques pays (émergents) et sur l'exploitation des ressources naturelles.

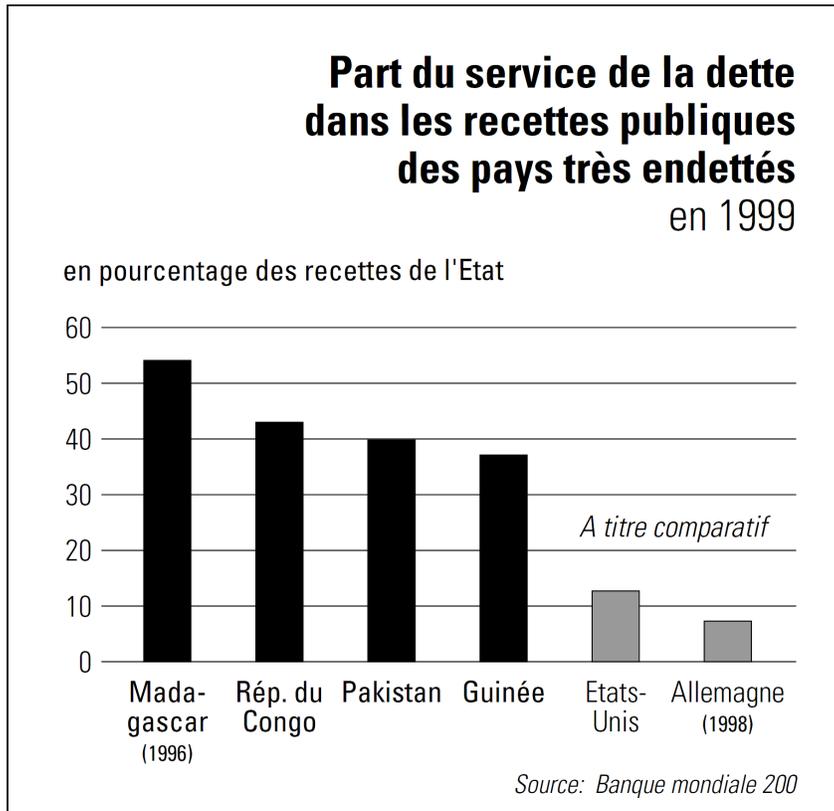
La réduction de la dette importante de nombreux pays en développement est une autre contribution à la coopération pour le développement. Le paiement des intérêts et du remboursement de la dette accapare une part trop importante du produit intérieur brut des pays concernés (cf. figure n° 6). Il faut prolonger l'initiative décidée à Cologne lors du sommet du G7 en faveur du désendettement des pays pauvres très endettés (HIPC). Car une dette extérieure trop lourde ne permet pas aux Etats de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour permettre un développement durable, à travers des projets éducatifs et sanitaires, par l'amélioration matérielle des infrastructures ou la mise en place d'un Etat de droit et l'amélioration de la situation en matière d'égalité des sexes.

Des "budgets en faveur des femmes" pour la transparence et la stabilité

La coopération officielle au développement: essentielle, mais sous-financée:

Désendettement et procédure internationale de faillite

Figure n° 6



Par delà l'initiative de désendettement, la commission d'étude recommande l'adoption d'une procédure internationale de faillite, pour permettre à un Etat endetté de prendre un nouveau départ économique dans le cadre d'une procédure équitable, sans empêcher les entreprises et les banques d'investir dans le pays déclaré en faillite. La commission recommande que l'on redouble d'efforts tant à l'échelon national qu'international pour parvenir à résoudre les multiples problèmes juridiques posés.

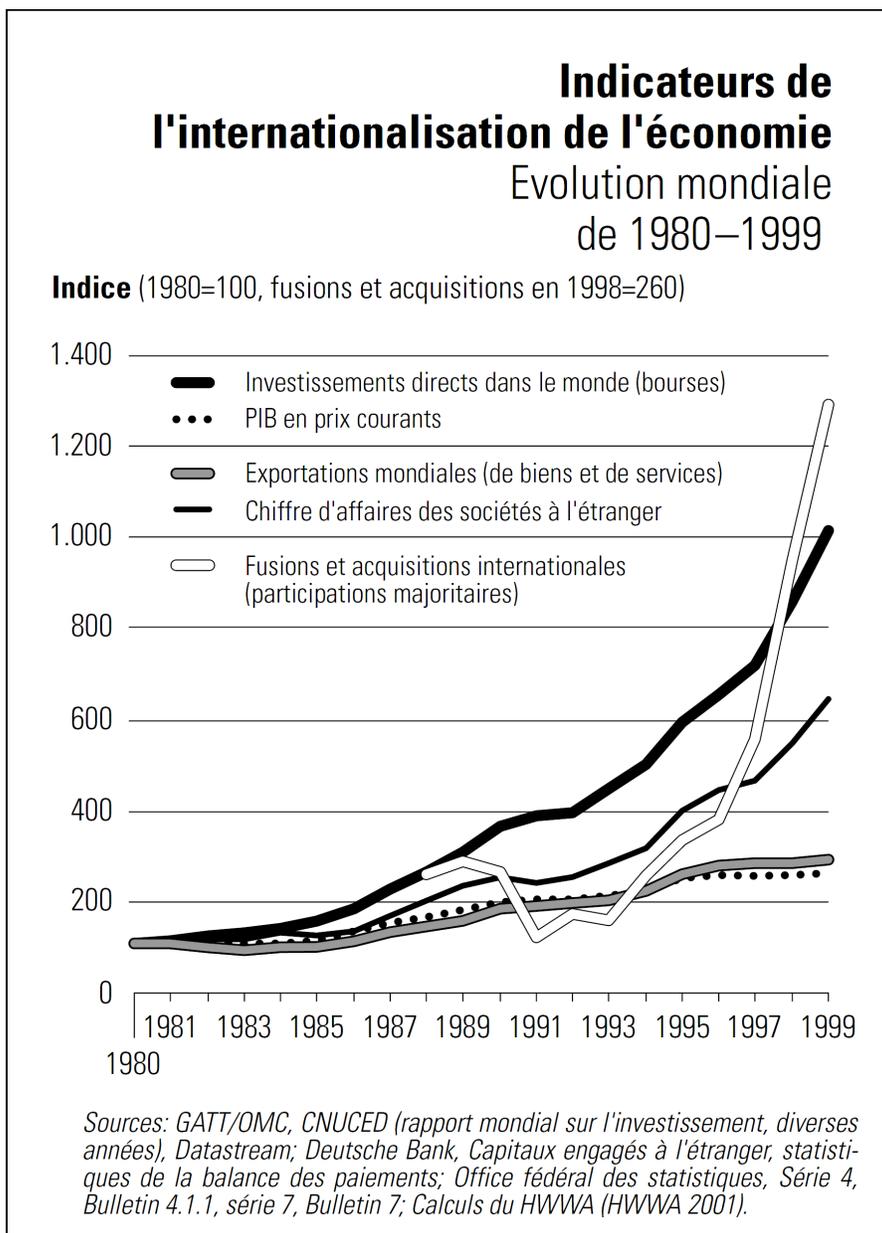
Le groupe de travail du PDS considère en outre qu'on ne peut surmonter durablement l'influence déstabilisatrice et néfaste de la déréglementation des marchés financiers sur la démocratie et le rôle social de l'Etat que si l'on intègre les grands groupes financiers dans une stratégie de développement démocratique. Cette stratégie doit avoir pour objectifs le plein emploi et la durabilité sociale et écologique, et recentrer les grands groupes financiers sur leur mission première, c'est à dire le financement des investissements et la création de richesse à long terme. Le vote minoritaire du PDS sur le rapport final de la commission d'étude ad hoc "Mondialisation" (cf. à ce sujet le chapitre 11.3.2) formule des recomman-

dations complémentaires pour la réforme des marchés financiers de l'Union européenne. Il contient des propositions sur la politique de la concurrence, la veille financière, l'organisation du système bancaire, les opérations sur titres, la séparation des marchés financiers et la protection sociale, la taxation des revenus du capital et des bénéfices des entreprises, le renforcement de la régulation des investisseurs institutionnels et sur une macro-politique stabilisatrice. Le groupe de travail PDS est en outre favorable à la mise en place d'un mécanisme de change autour de cours pivots pour les trois grandes monnaies et à la création de coopérations monétaires régionales pour stabiliser les relations monétaires et prévenir les crises des marchés financiers.

3. Les marchés mondiaux de biens et de services

Sur les marchés des biens et des services, la mondialisation se caractérise surtout par l'augmentation très rapide des échanges internationaux et des investissements directs à l'étranger. Entre 1980 et 2000, les échanges mondiaux ont augmenté deux fois plus vite que la production, et les investissements directs à l'étranger dix fois plus vite.

Figure n° 7



La mondialisation du commerce des biens et des services ne se répartit pourtant pas de façon régulière sur l'ensemble des pays, des régions ou des secteurs de l'économie. L'essentiel se déroule à l'intérieur d'alliances économiques formelles régionales comme l'Union européenne (UE), ou la zone nord américaine de libre-échange (ALENA), qui regroupe le Canada, les Etats-Unis et le Mexique. Une part considérable du commerce mondial est réalisée aujourd'hui par des blocs commerciaux comme l'UE (les exportations à l'intérieur de la région et hors région représentent 36% du commerce mondial), suivi par l'ALENA (18,4%) l'ASEAN (6,1%) et le MERCOSUR (1,5%). Ainsi, le volume des échanges de l'UE se déroule pour près des deux tiers au sein-même du marché intérieur européen. Arrivent ensuite, loin derrière, le volume des échanges entre les blocs commerciaux de l'UE, de l'ALENA et du Japon. C'est entre l'Asie et l'Amérique du Nord qu'existent les relations commerciales les plus intenses entre grandes régions: Les échanges trans-pacifiques représentent 6% du commerce mondial. Arrivent ensuite les échanges entre l'Europe et l'Asie (4,6%) et le commerce transatlantique, entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord (4,2%) (HWWA 2001). A la coopération régionale s'ajoutent de plus en plus de tentatives de coopération interrégionale. L'accord entre l'UE et le Mexique et celui, prévu de longue date, entre l'UE et le MERCOSUR en sont des illustrations. La zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), également en discussion depuis longtemps, est entrée dans une nouvelle phase plus concrète après les récentes décisions politiques.

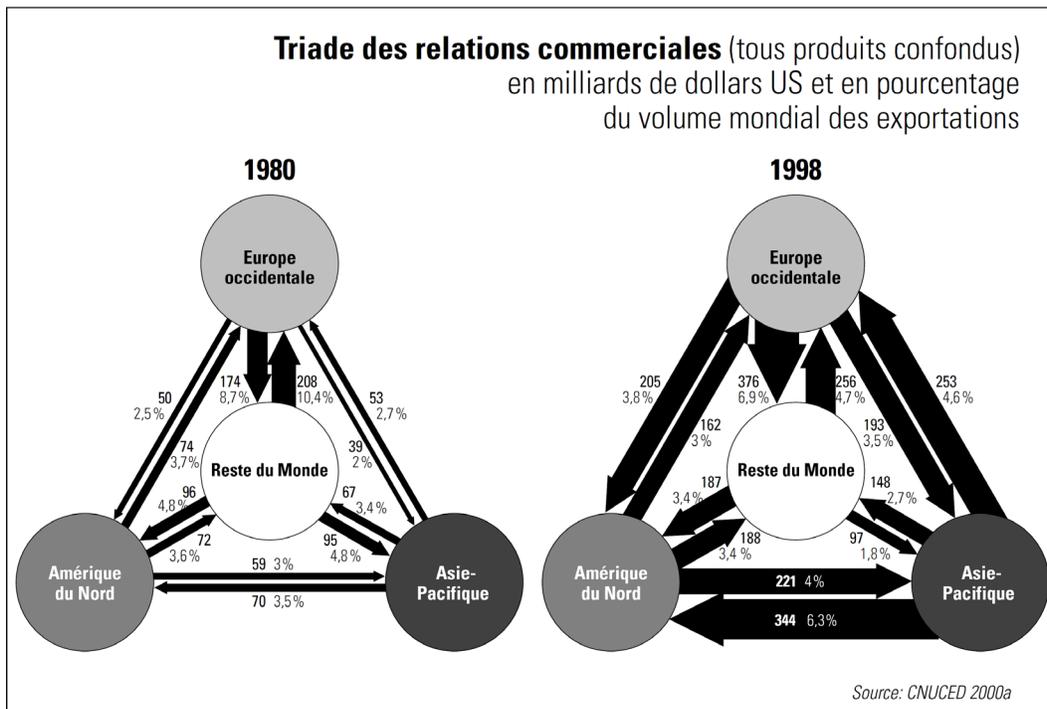
Les accords de la dernière génération contiennent davantage d'éléments d'intégration en profondeur ("deep integration"), qui dépassent le simple abaissement des barrières douanières traditionnelles. L'Union européenne joue sur ce plan un rôle moteur.

Les accords d'intégration régionale sont l'occasion d'introduire des normes supérieures à ce que permet l'obtention d'un consensus à l'échelon multilatéral (à l'exemple de la politique de l'UE en matière d'environnement et de concurrence). Mais dans la mesure où, à long terme, elles constituent un avantage commercial, elles peuvent exercer un effet d'entraînement.

On le comprend bien en étudiant l'histoire de l'Union européenne. L'Europe a réussi l'union économique, sociale et politique en l'espace d'un demi-siècle. Lors de l'élargissement au Sud comme pour l'élargissement à l'Est actuellement en préparation, nous avons accumulé des expériences sur l'intégration d'Etats dont

les structures étaient très diversement organisées. L'étroite concertation entre les Etats membres du "bloc commercial" que constitue l'Union européenne et les traités sur lesquels elle s'appuie lui permettent de bien tirer son épingle du jeu vis-à-vis de simples zones de (libre-) échange, même du seul point de vue de la politique commerciale. Ainsi, le processus d'intégration de l'UE peut servir de modèle aux efforts d'intégration régionale, y-compris dans les régions en développement, pour l'élaboration de normes communes supérieures et l'harmonisation parallèle des politiques. Dans cette perspective, les accords commerciaux régionaux devraient donc être liés au développement des formes de démocratie politique.

Figure n° 8



La structure des biens échangés a, elle aussi, connu une profonde évolution au cours des dernières décennies. La progression dynamique du commerce des produits transformés s'est accompagnée d'une régression correspondante du commerce des produits agricoles, qui est passé de 47% du volume mondial des échanges en 1950 à seulement 9% en l'an 2000. Pourtant, quelques pays en développement restent particulièrement tributaires des exportations agricoles.

Dans son analyse du développement du commerce mondial, la commission d'étude a été forcée de constater que des éléments d'information importants pour évaluer les faits et les tendances de la mondialisation n'étaient pas disponibles sous la forme requise, les données faisant parfois totalement défaut, ou ne permettant pas de comparaisons. La commission recommande donc unanimement une initiative nationale et internationale du gouvernement fédéral pour améliorer la situation en matière d'information.

Les petites et moyennes entreprises (PME)

Puisqu'on considère souvent les petites et moyennes entreprises (PME) comme les perdants de la mondialisation, mais qu'elles constituent dans le même temps un potentiel d'emploi particulièrement élevé, la commission s'est spécialement intéressée à leur situation. L'une des trois visites sur site a concerné une entreprise mondialisée. Ce fut l'occasion de confirmer, dans la pratique, que les PME, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, jouent un rôle décisif pour la stabilité économique et sociale et la prospérité. Même si elles opèrent le plus souvent au plan national ou régional, la mondialisation a un effet sur les risques et les opportunités de leur activité, d'autant qu'elles font de plus en plus fonction de fournisseurs pour de grandes entreprises opérant dans le monde entier.

Les PME sont capables de réagir avec souplesse et dynamisme face à la concurrence. Pourtant, elles doivent affronter de nombreuses difficultés: outre l'insuffisance des moyens de financement (cf. Chapitre 2), la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pose un problème croissant, auquel s'ajoute le manque d'expérience et de ressources pour la conquête des marchés étrangers et la coopération internationale, et une trop faible implication dans la recherche et le développement. Sur ce point, la commission recommande un renforcement de l'offre de conseil pour le développement à l'international et la promotion de réseaux qui garantissent que les PME continuent de bénéficier du transfert des résultats de la recherche.

La lutte contre la corruption

La corruption et la vénalité constituent dans le monde entier un cancer de plus en plus dangereux pour l'économie mondiale comme pour les Etats. Elles ne minent

**Une offre de
conseils impor-
tante pour les
PME**

pas seulement la confiance en l'intégrité des dirigeants des entreprises. A long terme, elles détruisent aussi la confiance dans les institutions démocratiques et font obstacle à leur bon fonctionnement.

Les études de la Banque mondiale montrent que dans les Etats les plus sujets à la corruption, les entreprises versent jusqu'à un tiers de leurs bénéfices à des fonctionnaires ou des dirigeants politiques corrompus. Rien qu'en considérant le commerce international, Transparency International estime à au moins 100 milliards de dollars US les sommes versées au titre de la corruption des représentants des pouvoirs publics.

Mais la corruption n'est pas uniquement un problème du "Tiers-monde", et n'épargne pas l'Europe. En Europe et en Allemagne aussi, elle constitue un problème croissant et pressant - en particulier dans l'attribution des marchés publics. Les dommages pour la communauté et pour le contribuable en particulier atteignent des ordres de grandeur sensibles au plan macro-économique: après la réaction virulente du parquet de Milan contre des fonctionnaires et des patrons corrompus, les coûts de construction d'un kilomètre de métro ont baissé de 52%, et ceux de la construction d'un terminal aéroportuaire de 59%.

La commission d'étude ad hoc "Mondialisation" demande que la corruption et la vénalité soient sanctionnées plus durement et combattues plus efficacement à tous les niveaux. C'est pourquoi elle recommande de soutenir activement la convention internationale de l'OCDE contre la corruption, d'assurer une meilleure information des parquets par les services de l'Etat, en particulier ceux du fisc et des douanes, et de créer davantage de postes de procureur consacrés en priorité à la lutte contre la corruption. Il faudrait au moins qu'elle soit plus durement sanctionnée dans l'Union européenne, et il faudrait exclure des marchés publics à titre temporaire les personnes et sociétés incriminées (registre anti-corruption). Les hauts fonctionnaires et les détenteurs de charges publiques, lorsqu'ils quittent la fonction publique, ne devraient pas pouvoir être employés avant un délai de trois à cinq ans par des entreprises, des organisations ou des associations avec lesquelles ils avaient à faire dans leurs fonctions officielles, ou dont ils pouvaient utiliser leur connaissance professionnelle intime au profit ou au détriment de tiers. Il est recommandé dans le même temps de mettre en place, à l'instar des législations britannique et américaine, une protection efficace des informa-

teurs des procureurs et des enquêteurs, tant au plan économique que du droit du travail. Outre un durcissement des sanctions, la commission d'étude propose une plus grande transparence des pouvoirs publics et des entreprises privées - tant nationales qu'internationales.

Le développement des transports et leurs coûts

L'échange mondial de marchandises et l'accroissement du partage du travail à l'échelle internationale engendrent une augmentation dramatique du volume des transports avec leurs conséquences négatives sur l'environnement. Si les différents moyens de transport en concurrence n'ont à supporter que de façon incomplète et inégale les coûts macro-économiques de leur prestation de transport, cela cause deux problèmes principaux: les transports bon marché incitent à délocaliser sur de grandes distances divers domaines de fabrication au-delà de ce qui est raisonnable au plan macro-économique. La différence de traitement des moyens de transport dans l'imputation qui leur est faite de leurs coûts macro-économiques respectifs handicape actuellement surtout le transport fluvial et les chemins de fer.

La commission d'étude recommande de promouvoir l'internalisation des coûts sociaux et écologiques des transports, de créer des incitations pour un transfert progressif du fret de la route vers le rail et le transport fluvial, et d'arrêter totalement les subventions ayant des conséquences néfastes pour l'environnement. Les recettes des taxes environnementales sur les transports devraient servir à en compenser les nuisances écologiques et sociales, et à financer des mesures de diminution des transports et de promotion de technologies qui respectent l'environnement dans les transports et la logistique.

D'une façon générale, les coûts de transaction du commerce international, dont font notamment partie les frais de communication et de transport, ont fortement diminué au cours des dernières années, confortant encore l'évolution décrite plus haut. Les améliorations des moyens de transport et de communication et la baisse globale des coûts de transaction ont ainsi amplifié le partage du travail au plan international. Les progrès techniques ont permis aux entreprises de transférer des pans importants de leur production du centre (pays industrialisés) vers la périphérie (pays en développement). L'amélioration des transports, en particulier,

implique néanmoins des investissements préalables en infrastructures parfois considérables, et cause toute une série de problèmes: d'une part, la consommation d'énergie et l'espace dédié aux infrastructures de transport augmentent avec la progression des volumes transportés, et d'autre part, les pollutions générées par les gaz d'échappement influent également sur le climat. Mais si les délocalisations conservent leur attrait pour la gestion des entreprises, c'est parce que ces coûts - comme pour le financement des infrastructures - sont laissés à la charge de la communauté. Les coûts environnementaux, notamment ceux générés par l'imperméabilisation des sols ou la pollution de l'air, représentent une forme dissimulée d'endettement. Seules les générations futures devront "payer" de bien des façons pour cette exploitation abusive des ressources. Dans ses recommandations adoptées à l'unanimité, la commission d'étude considère qu'une politique des transports durable requiert l'internalisation intégrale des coûts sociaux et environnementaux de la fourniture des services. Au bout du compte, il s'agit de limiter l'augmentation du volume de transports, de transférer progressivement une part du volume actuel de fret de la route vers le rail et les voies navigables, et de promouvoir les transports publics de personnes. Les subventions du secteur des transports ayant des conséquences néfastes pour l'environnement doivent être entièrement arrêtées.

L'organisation mondiale du commerce, l'OMC

La commission considère également qu'il est urgent d'agir dans les domaines d'activité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'importance qu'a aujourd'hui l'OMC dans les relations commerciales mondiales trouve son reflet dans la croissance considérable du nombre de membres qu'affiche cette organisation. L'afflux d'adhérents n'est pas surprenant. L'OMC, avec son siège à Genève, est en effet le centre de décision de la mondialisation. Les directives adoptées dans ses conférences constituent finalement la loi fondamentale du commerce mondial. Les Etats qui ne participent pas à l'organisation doivent s'attendre à des déconvenues dans l'accès au marché mondial. Toutefois, malgré les objectifs de promotion de la paix commerciale prônés par l'organisation, il ne faut pas se dissimuler le besoin flagrant de réforme de l'OMC. Au cours des prochains cycles de négociations, il faudra améliorer la place des pays en développement dans le commerce mondial. Il s'agit prioritairement de faciliter grande-

ment l'accès aux marchés, en particulier pour les produits semi-finis et les produits primaires transformés. Par ailleurs, les pays en cours de rattrapage de développement doivent pouvoir, de façon partielle et temporaire, refuser l'ouverture totale de leurs marchés aux produits du marché mondial. Pour pouvoir participer au commerce mondial avec des cartes un tant soit peu satisfaisantes en main, de nombreux pays de ce que l'on appelait le Tiers-monde doivent pouvoir, dans un premier temps, mener à bien dans un cadre national leur stratégie d'investissement et de construction.

Le commerce international des services est un sujet encore nouveau pour l'OMC. Ce domaine considéré comme le secteur de croissance dynamique a atteint un volume de 1,34 milliards de dollars au cours de la seule année 1999, ce qui correspond à un cinquième du commerce mondial. La part des services dans le commerce mondial est pourtant relativement faible si on la rapporte à son rôle croissant pour l'économie et l'emploi: Dans les grands pays industrialisés (OCDE), les services représentent de 60 à 70% du produit intérieur brut, et génèrent 64% du total des emplois. Avec l'accord général sur le commerce des services (AGCS/GATS) en négociation à l'OMC, les marchés des services devraient être divisés en douze secteurs et quatre types de prestations, et ouverts aux entreprises. Il ne s'agit pas uniquement de services aux entreprises, comme certaines professions en exercice libéral, les services informatiques, la publicité, les communications (poste, courrier express, télécommunications), les services de construction et de montage (bâtiment et travaux publics), la vente (commerce de gros et de détail). Les nouvelles règles couvriront également les services éducatifs (crèches, éducation scolaire, formation professionnelle et universitaire) les services en rapport avec l'environnement (assainissement, ramassage et traitement des ordures ménagères), les services financiers, les services médicaux et sociaux (y-compris les hôpitaux), le tourisme et les voyages, les loisirs, la culture et le sport ainsi que tous les services de transports maritimes, aériens, routiers, ferrés, spatiaux. Seuls doivent être exceptés les services "relevant de l'exercice de la souveraineté des Etats", comme les droits de circulation aérienne.

Puisque la libéralisation du marché des services concerne justement l'organisation commerciale et sociale future du marché mondial du travail, il est indispensable d'ancrer dans l'accord de l'OMC les normes universellement reconnues de l'OIT en matière de droit fondamental du travail. Le travail des enfants, l'escla-

vage et le travail forcé devraient être évidemment bannis et interdits au plan international. Mais même dans les pays industrialisés, cela n'a rien d'une évidence, comme le montre l'exemple du travail forcé des détenus dans les prisons des Etats-Unis. Les travailleurs migrants doivent en particulier pouvoir adhérer à des syndicats et conclure des conventions collectives. Sans cela, toutes les portes sont ouvertes au dumping social et salarial. Il n'est pas non plus acceptable que la liberté de fourniture des services par delà les frontières permette une sous-enchère sur le niveau minimum des rémunérations et des conditions de travail locales, sous prétexte de concurrence mondiale. Il faut pour éviter cela parvenir dans l'accord de l'OMC à des règles mondiale d'origine et des normes de qualité pour la passation des marchés publics. Jusqu'ici, on manque gravement d'évaluations des conséquences. C'est ce qui explique les débats très animés autour de plusieurs recommandations de la commission à propos de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS/GATS). La commission d'étude recommande d'exclure des négociations de l'AGCS les "services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental" comme l'éducation, et ce que l'on regroupe sous le terme de services publics de base. En outre, lors de l'harmonisation des normes internationales des services ou du démantèlement des réglementations de nature à entraver la concurrence, il faut veiller à ne pas prendre des engagements internationaux qui mineraient le droit communautaire ou limiteraient le droit des Etats à adopter des normes et standards supérieurs. Pour l'attribution des marchés publics en particulier, comme pour les règles d'accès au marché applicables au marché européen du travail, il faut pouvoir maintenir des exigences supérieures convenues à l'échelle européenne ou nationale en matière de respect des conventions collectives, d'égalité des chances, de non-discrimination, et pouvoir conserver ou - mieux encore - imposer de fait, des objectifs sociaux, environnementaux et de croissance.

La commission s'accorde à considérer que les normes sociales et environnementales sont indispensables dans les entreprises. Elle estime que leur intégration dans les règles de l'OMC est le moyen adéquat pour concrétiser des objectifs d'environnement, de développement et en matière sociale. Elle recommande également que soient pris en compte de la même façon tous les accords contraignants du droit international dans les règlements commerciaux. Car on peut craindre par expérience, dans le cas contraire, de voir les décisions du GATT / de l'OMC placer le postulat de la libéralisation des échanges au-dessus de toutes

les autres considérations politiques, sociales et environnementales. La commission juge qu'il est nécessaire de clarifier la relation entre les accords multilatéraux et ceux de l'OMC, en donnant clairement la priorité aux accords portant sur le respect des droits de l'homme, de la paix, de l'environnement et des droits sociaux, s'ils entraînent en conflit avec le droit commercial international. Les procédures d'arbitrage et les mécanismes de sanctions, efficaces, devront être utilisés en ce sens.

Tant que les normes sociales et environnementales ne sont pas garanties de manière satisfaisante dans les accords internationaux, on risque de voir se développer partout dans le monde des "zones franches" dans lesquelles la production s'organiserait au mépris de toute norme sociale et environnementale. Les dernières années ont vu se multiplier les codes éthiques des entreprises privées qui peuvent aboutir à un engagement volontaire en faveur du progrès social et environnemental tout en préservant des intérêts commerciaux légitimes.

Même si ces codes de bonne conduite ne remplacent en rien un cadre juridique, ils peuvent être très efficaces: l'absence de tels codes de bonne conduite dans une entreprise peut, dans certains secteurs, signifier de facto son exclusion du marché. S'il est un élément extrêmement utile pour la crédibilité et l'efficacité, c'est le recours à des procédures appropriées de certification, d'audit, de suivi et de contrôle faisant intervenir les syndicats et les organisations non-gouvernementales. Il faudrait se demander à cet égard s'il pourrait être utile d'intégrer ces codes, avec leurs normes minimales, dans des dispositions législatives. Le gouvernement fédéral devrait en outre soutenir les efforts de la société civile pour mettre en oeuvre des codes de bonne conduite et surveiller leur application.

En tant qu'organisation inter-étatique, l'OMC ne dispose que d'une légitimité démocratique indirecte, qui dépend de la possibilité pour tous ses Etats membres de prendre part aux choix et aux décisions, et de l'usage qu'ils en font concrètement. On déplore toutefois des faiblesses sur ce point: le rôle et l'influence des pays en développement au sein de l'OMC n'est pas le reflet de leur importance numérique - environ 80% des membres de l'organisation. Il est en outre regrettable que dans les négociations de l'OMC, comme dans de nombreuses autres institutions internationales (FMI, Banque mondiale, G7 ou OCDE) l'essentiel du pouvoir de décision revienne aux gouvernements. Pour résorber ce déficit démo-

Intégrer les normes sociales et environnementales aux règles de l'OMC

Mettre à jour les conditions de production

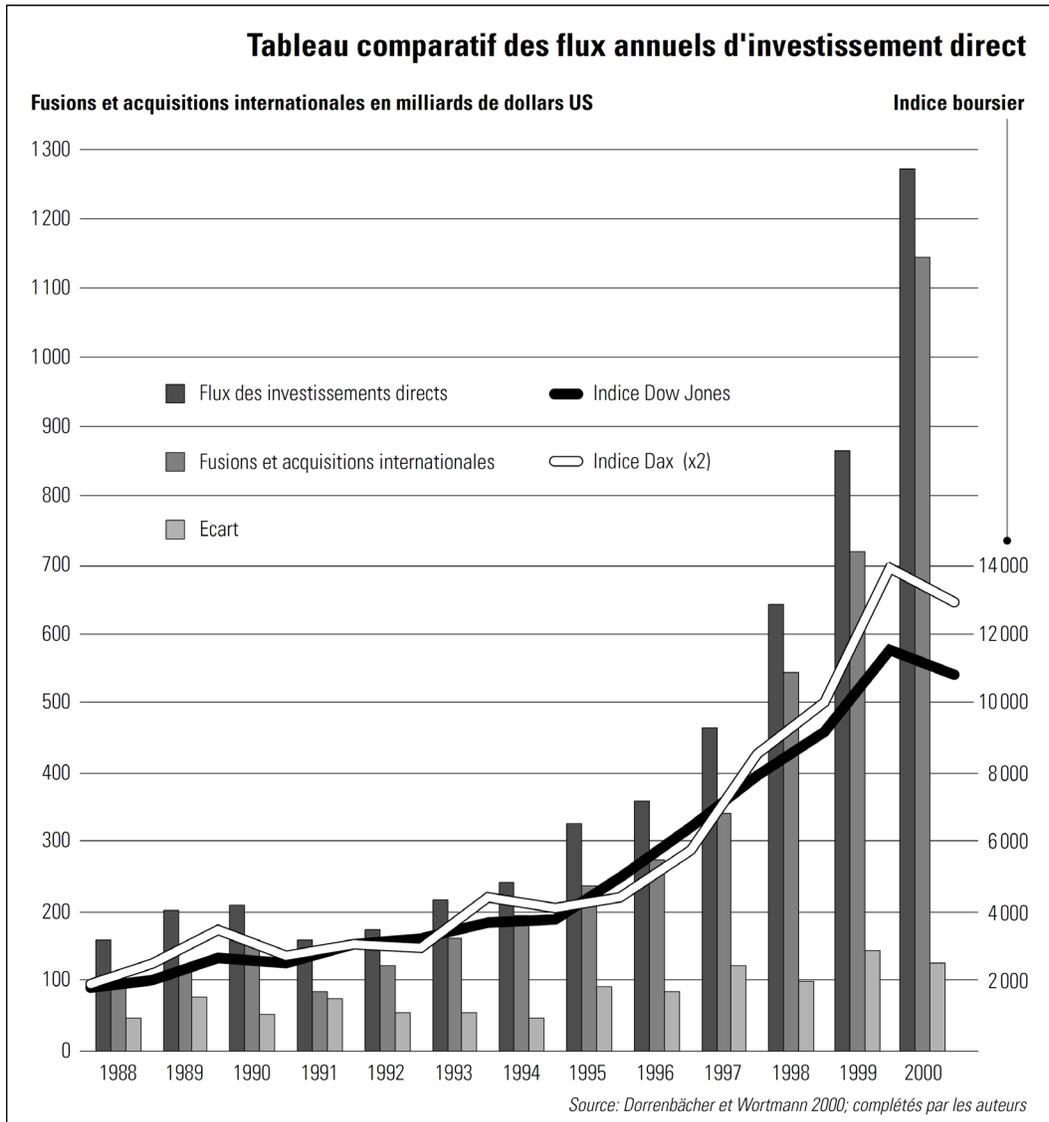
Renforcer la légitimité démocratique

cratique, il faut renforcer la participation et le rôle des Parlements des Etats membres.

De même, pour le moment, la transparence est insuffisante, en particulier dans la procédure de règlement des différends de l'OMC, qui s'apparente à une action en justice. Les propositions de la commission visent donc aussi à imposer que les instances décisionnelles de l'OMC expliquent à l'opinion publique les motifs de leurs décisions. A l'instar des procédures d'accréditation usuelles dans les organisations internationales, il faudrait donner un statut d'observateur à des représentants d'organisations internationales, d'organisations non-gouvernementales, de syndicats et d'associations, et leur permettre d'assister aux réunions des instances de l'OMC. Un droit de parole devrait être accordé en particulier à l'OIT et au PNUE, et leurs votes divergents devraient au moins faire obligation aux instances arbitrales de l'OMC de motiver leurs arrêts. Pour renforcer la légitimité démocratique de la politique commerciale commune de l'Union européenne, il faudrait accorder à l'avenir au Parlement européen un droit de codécision sur les questions touchant au commerce extérieur de l'UE, et susciter davantage de débats et de décisions sur l'organisation de la mondialisation au sein des Parlements nationaux. Il faudrait également davantage permettre aux pays en développement de prendre une part active aux travaux, en leur fournissant l'aide financière et institutionnelle adéquate.

Les activités internationales des entreprises échappent de plus en plus au champ d'application des législations nationales. Vues sous cet angle, les nombreuses fusions d'entreprises internationales au cours des dernières années sont une source d'inquiétude.

Figure n° 9



La vague de fusions dépasse les frontières nationales

On peut craindre une domination croissante sur des pans entiers de l'économie, avec des conséquences négatives en particulier pour les consommateurs et les petites et moyennes entreprises. Puisque la concurrence est un limiteur potentiel du pouvoir, la commission approuve expressément toutes les initiatives visant à élaborer des règles de concurrence communes et à les faire reconnaître par delà les frontières nationales dans des accords, qu'ils soient bilatéraux, plurilatéraux ou multilatéraux. La commission estime également de façon unanime qu'au terme de ce processus, il faut établir une sorte "d'office mondial des cartels".

Le groupe de travail du PDS au sein de la commission considère que le commerce international n'est qu'un élément permettant de soutenir la croissance et le développement. Il souligne que pour que tous profitent équitablement du commerce, il faut plus que la libéralisation, la déréglementation et la concurrence, puisque le régime commercial existant a conduit à une répartition extrêmement inéquitable des "profits et pertes" entre les pays. C'est pourquoi il demande un changement de cap radical de la politique économique, tel qu'il n'est, selon lui, pas compatible avec le régime actuel du commerce international et de l'OMC. Les négociations de l'OMC à Doha, au Qatar, sur un nouveau cycle de négociations commerciales sont également jugées avec un certain scepticisme. Les questions essentielles des investissements directs, de la concurrence et de la place des grands groupes internationaux dans la mondialisation doivent être examinées dans la perspective des attentes sociales, environnementales, sur les droits de l'homme et pour le développement. C'est pourquoi le rapport final de la commission d'étude ad hoc "Mondialisation" (cf. chapitre 11.3.3) présente des recommandations complémentaires destinées à permettre un renforcement du pouvoir démocratique face aux grands groupes transnationaux et une régulation des flux d'investissement au profit de la gestion durable. C'est la raison pour laquelle les négociations doivent être menées dans le cadre des Nations-Unies. Le rapport présente également des recommandations complémentaires sur le renforcement des normes sociales minimales. Celles-ci ne doivent pas seulement être ancrées dans les règlements de l'OMC, mais aussi promues par la Banque mondiale et le FMI. A cet égard, le groupe de travail du PDS juge qu'il faut parvenir à un accord international sur la reconnaissance des normes et des droits sociaux et syndicaux dans les zones franches, et promouvoir une évolution vers un marché intérieur et la coopération économique régionale y-compris dans les pays en développement et les pays émergents.

Le groupe de travail du PDS recommande en outre de renforcer la cogestion, surtout dans le contexte de la récente vague de fusions et de reprises d'entreprises. Les mesures de lutte contre la corruption proposées par la commission d'étude ad hoc "Mondialisation" devraient également s'appliquer aux privatisations et aux participations. Parallèlement, il faut promouvoir la démocratisation en impliquant progressivement davantage les citoyens aux budgets publics, d'après le modèle du budget citoyen de Porto Alegre.

Selon l'expert membre de la commission Dr. Michael Baumann, les recommandations sur l'amélioration de l'accès au marché, les mesures antidumping et le traitement spécial et différencié (Special and Differential Treatment) sont trop marquées par les intérêts des pays du Nord. Elles ne tiennent donc pas suffisamment compte de l'exigence d'un développement durable des relations mondiales dans le respect des frontières naturelles, ni de la nécessité d'une marche plus déterminée vers un ordre commercial mondial équitable et juste. L'ouverture des marchés des pays industrialisés doit aller plus loin et être étayée par l'implantation ciblée de chaînes de création de valeur ajoutée au Sud. Le traitement spécial et différencié, c'est à dire la possibilité pour les pays en développement de bloquer temporairement et dans certains secteurs les importations et la déréglementation, devrait être inscrit dans un accord-cadre de l'OMC comme l'expression en droit commercial du principe de solidarité. L'expert membre de la commission, tirant les conséquences du 11 septembre 2001, plaide en outre pour un nouveau "pacte équitable mondial".

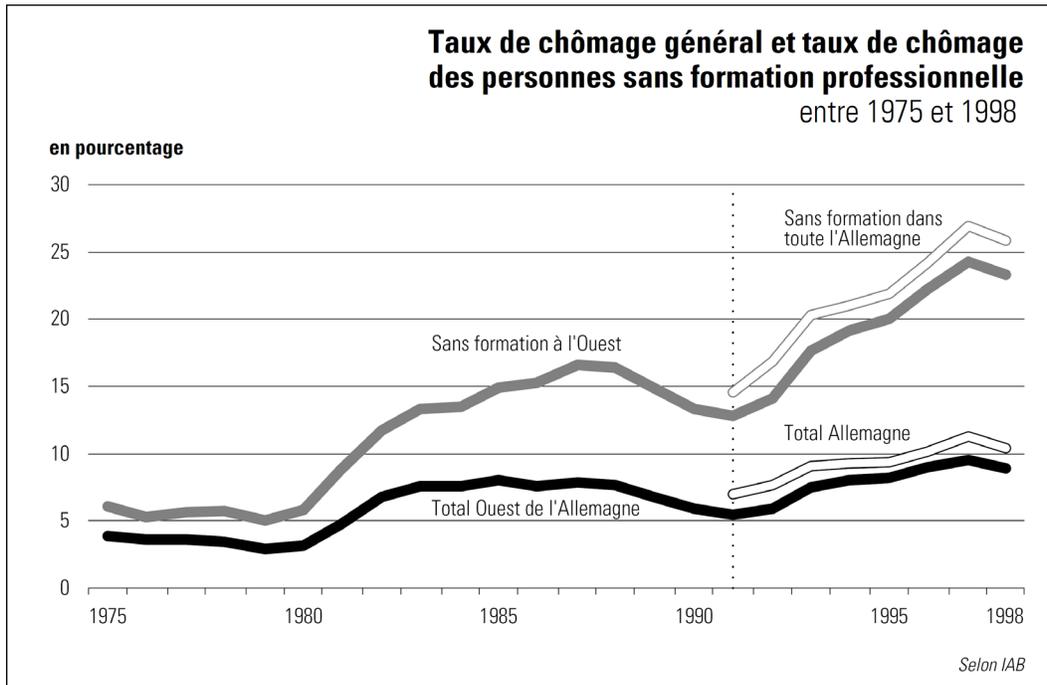
4. Les marchés mondiaux du travail

L'évolution défavorable du marché du travail en Allemagne, par comparaison avec d'autres pays, n'est due ni à l'évolution du commerce extérieur, ni aux coûts supérieurs qui nuiraient aux entreprises et aux produits allemands sur les marchés mondiaux, et n'est donc pas imputable à la mondialisation stricto sensu. L'Allemagne est parvenue au contraire, ces dernières années, à asseoir encore davantage sa position de deuxième pays exportateur derrière les Etats-Unis.

Mais la mondialisation influence et accélère des modifications importantes des marchés du travail. La pression accrue de la concurrence et de l'innovation impose de s'adapter plus vite et avec plus de souplesse à l'évolution rapide des marchés internationaux. Cette pression se caractérise essentiellement par l'accroissement des exigences en matière de qualification, la mutation des formes de revenus, la flexibilité croissante du travail et le chômage structurel.

Dans les pays ayant un niveau élevé de productivité et de revenus, la mondialisation accentue surtout les problèmes d'emploi des personnes peu qualifiées. Celles-ci se retrouvent prises dans une concurrence de plus en plus dure avec la main d'œuvre des pays à bas salaires. En revanche, les perspectives d'emploi s'améliorent pour les plus qualifiés. En 1998, le chômage touchait près d'un quart des actifs sans qualification professionnelle dans l'Ouest de l'Allemagne, et déjà plus de la moitié dans l'Est du pays. Cette situation concerne autant les hommes que les femmes. L'analyse à long terme montre que le taux de chômage parmi les personnes peu qualifiées se situe toujours au-dessus du taux de chômage général de l'ensemble de la population. De plus, il a toujours augmenté plus fortement au cours des 25 dernières années.

Figure n° 10



La mondialisation accélère les mutations structurelles. Toutefois, le taux de chômage élevé en Allemagne a pour l'essentiel d'autres causes.

Pour la commission d'étude, la cause principale du fort taux de chômage en Allemagne, c'est la faiblesse frappante de la croissance et de la demande par rapport aux autres pays, et celle-ci s'explique surtout par le manque de coordination macro-économique des politiques budgétaire, monétaire et salariale. Les conséquences du bouleversement économique dans les nouveaux länder constituent encore une charge supplémentaire pour l'emploi en Allemagne. La commission considère donc qu'il est nécessaire d'agir dans divers domaines essentiels qui concernent aussi bien le marché du travail que la politique de l'emploi au niveau national et surtout à l'échelle européenne.

Les champs d'action nationaux

Au plan national, il faut avant tout accroître les efforts dans le domaine de l'éducation et de la qualification. Les investissements dans le capital humain sont la meilleure réponse à la mondialisation. L'éducation et la qualification influent de façon tout à fait essentielle sur la compétitivité internationale de l'économie et sur

Une politique de l'éducation et de la qualification

la croissance économique. Elles donnent aux salariés les moyens d'accepter les innovations et la flexibilité exigées.

Pour la commission d'étude, l'objectif de la politique active de la Bundesanstalt für Arbeit (l'agence fédérale pour l'emploi) en faveur de l'emploi doit être de ramener davantage les demandeurs d'emploi vers des emplois réguliers. Pour cela aussi, il faut réorganiser et accroître les efforts déployés pour la formation professionnelle continue. Pendant une période transitoire assez longue, les aides publiques à l'emploi sont indispensables - en particulier dans les nouveaux länder.

Une politique active en faveur de l'emploi

Le troisième axe de l'action nationale consisterait à recourir aux réductions du temps de travail sous les formes les plus diverses. La priorité devrait aller aux réductions du temps de travail qui tiennent compte des besoins individuels des salariés. Mieux maîtriser son temps de travail représente un gain en terme de qualité de vie, et facilite en outre une répartition plus équitable du travail non-rémunéré (les tâches ménagères) entre les hommes et les femmes.

Réductions du temps de travail

A plus long terme, vraisemblablement dans une dizaine d'années, pour des raisons démographiques, il faut s'attendre à un net recul du potentiel de main d'œuvre, qui devrait résorber le chômage dont souffre aujourd'hui gravement notre économie (à l'échelle mondiale, en revanche, on doit s'attendre à l'évolution inverse; cf. chapitre 5). L'immigration peut amortir cette évolution, mais la priorité doit aller à l'emploi des femmes et des étrangers vivant en Allemagne. Par rapport à d'autres pays industrialisés, l'emploi féminin est peu développé en Allemagne. Le potentiel national de main d'œuvre est ainsi moins utilisé que la moyenne au profit de l'économie nationale quantifiable. Ainsi, l'augmentation de l'emploi féminin est important, non seulement pour l'égalité des sexes, mais aussi pour la performance et l'efficacité de l'Allemagne vis-à-vis des autres pays.

Progression du travail des femmes

Le groupe de travail du PDS considère que la priorité accordée à l'exportation dans la politique économique et le désintérêt concomitant pour la demande intérieure sont une cause essentielle du chômage de masse. C'est pourquoi il présente des recommandations complémentaires visant à renforcer la demande intérieure. Le contre-pouvoir des syndicats doit être renforcé par l'interdiction du lock-out, le droit des associations à tenter des actions en justice et des droits de cogestion dans les domaines de la sécurité de l'emploi, de la qualification et des affaires économiques de l'entreprise. En matière de réduction du temps de

travail, la priorité va à la réduction de la durée légale hebdomadaire du travail, pour ménager des marges de négociations sur la réduction contractuelle du temps de travail. Il faudrait dégager des moyens pour un programme communal d'infrastructure et un secteur de l'emploi subventionné (ÖBS) - une solution alternative sociale au secteur des bas salaires, qui signifie la pauvreté malgré un emploi pour les personnes concernées. Une réforme fiscale basée sur l'imposition des performances et ménageant des marges financières accrues pour les investissements publics d'avenir devra fournir les moyens financiers nécessaires. Elle passe notamment par le retrait de l'exonération des bénéfices de cession de participations, La progressivité des taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, une imposition minimale des bénéfices et autres revenus ainsi qu'un nouveau prélèvement de l'impôt sur la fortune.

La politique en faveur de l'emploi à l'échelon européen

La croissance et l'emploi dépendent pour une large part de la capacité de l'environnement macro-économique à encourager les investissements des entreprises et une politique salariale favorable à l'emploi, tandis que parallèlement les investissements publics parviennent à répondre aux besoins de modernisation et aux exigences macro-économiques conjoncturelles. Depuis le début des années 90, les politiques monétaires et budgétaires ne favorisent pas l'emploi. Bien souvent au contraire, elles ont amplifié les fluctuations cycliques, freinant la croissance et faisant obstacle à l'emploi. La commission recommande donc d'élargir le domaine de compétence de la Banque centrale européenne (BCE) de façon analogue à la Réserve fédérale américaine, pour que le Conseil de gouverneurs de la Banque, dans ses choix de politique monétaire, ait à poursuivre, outre ses objectifs de stabilité, des objectifs de croissance et d'emploi.

Par ailleurs, le pacte européen de stabilité et de croissance devrait être complété sur la base de l'article 2 du Traité CE et en prenant pour modèle la loi allemande sur la stabilité et la croissance. L'article 2 du Traité CE vise une politique budgétaire anticyclique adaptée à la conjoncture en Europe, dans la mesure où il demande un niveau de croissance constant, non-inflationniste et compatible avec l'environnement, ainsi qu'un niveau élevé d'emploi. Les investissements publics conjoncturels d'infrastructure favorisent la croissance et l'emploi sur de longues durées. C'est pourquoi ils ne doivent pas être financés sur la période courante.

***Une macro-
politique
coordonnée
à l'échelon
européen***

Dans les phases de ralentissement de la conjoncture, il ne faut pas qu'une politique financière de stabilité exerce un effet modérateur supplémentaire. La diminution des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses sociales doivent pouvoir être compensées par un nouvel endettement supplémentaire. En revanche, en période de reprise, il faut résorber l'endettement. Pour stabiliser la conjoncture économique intérieure, la commission recommande aux partenaires sociaux une politique salariale suivant la productivité. Les salaires devraient progresser en moyenne conformément aux gains de productivité à long terme, augmentés de l'objectif d'inflation de la BCE. Les rémunérations évolueraient ainsi conformément aux performances économiques, sans effet inflationniste. Cela permettrait en outre de corriger la baisse du pouvoir d'achat des ménages salariés constatée depuis deux décennies.

Il faut également poursuivre la coopération européenne sur la question de la compétition entre les pays européens. Etant données les différences qui vont subsister encore longtemps en matière de droit du travail et de droit social au sein de l'Union européenne, le renforcement de la coopération européenne peut contrecarrer une concurrence ruineuse faite de dumping fiscal et social.

La commission recommande l'harmonisation de la fiscalité européenne sur les bénéfiques, pour aller à l'encontre d'une compétition fiscale qui conduit à la ruine. Elle propose également la création au niveau européen d'une commission d'étude consacrée aux affaires sociales; elle serait notamment chargée de réfléchir à la mise en place de taux minimaux de prestations sociales dans l'ensemble de l'Europe, et de faire des propositions pour le développement de normes minimales contraignantes en matière de droits des salariés.

Les exigences internationales

A côté des effets de la mondialisation sur l'emploi aux plans national et européen, le rapport traite également de quelques thèmes choisis au niveau international.

La commission interprète la migration de la main d'œuvre comme un symptôme important de la mondialisation. Le mouvement migratoire, en augmentation depuis des années, est surtout déclenché par l'insatisfaction face à la situation économique dans les pays d'origine des migrants. Les pays de destination sont la

La coopération internationale contre le dumping fiscal et social

plupart du temps des pays en développement voisins. Dans une moindre mesure, l'Europe est aussi une destination des migrants. La migration des personnels hautement qualifiés dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) revêt un caractère particulier. Sa croissance rapide évolue avec le déficit mondial de main d'œuvre qualifiée et la course aux cerveaux. La République fédérale d'Allemagne mise sur son propre modèle de recrutement. Un permis de séjour et de travail baptisé "Green Card" devait ouvrir le marché allemand du travail à des personnels qualifiés issus de pays tels que l'Inde. Mais l'émigration de ces personnels qualifiés (cette "fuite des cerveaux") constitue un véritable obstacle au développement, du fait de ses coûts économiques et sociaux, en particulier pour les pays en développement. La question centrale est de savoir comment compenser ces coûts, et surtout comment conserver aux pays concernés leurs systèmes de formation si les meilleurs éléments émigrent. Outre la formation de personnels hautement qualifiés en nombre suffisant, il est par conséquent nécessaire pour ces pays de retenir leurs experts dans le pays, ou de les convaincre de rentrer, par des mesures d'incitation, qu'elles soient financières ou non.

Les pays qui compensent leur manque de main d'œuvre qualifiée par le recours à des spécialistes étrangers des TIC devraient donc augmenter nettement leurs propres capacités de formation. Il faudrait également puiser dans le réservoir existant de personnes bien formées et qualifiées vivant en Allemagne. Cela vaut en particulier pour les femmes qualifiées. La commission recommande en outre de prélever une taxe sur les entreprises et les institutions qui recrutent des personnels hautement qualifiés dans des pays en développement. Les ressources ainsi générées devraient ensuite être employées pour venir en aide aux capacités de formation dans les pays concernés.

Le *deuxième* élément examiné au niveau international porte sur le lien entre la mondialisation et le travail informel. La part des salariés travaillant dans le secteur informel est très élevée, surtout dans les pays en développement.

Or le jugement à porter sur le travail informel est ambigu: d'une part, il s'agit d'un secteur dans lequel les coûts sociaux ont été peu à peu reportés sur la communauté au fur et à mesure de l'accroissement de la concurrence mondiale, et où des éléments parfois fondamentaux des droits de l'homme ne sont pas respectés, comme les normes essentielles du droit du travail, mais d'autre part, le sec-

Accroître les capacités de formation

teur informel sert d'amortisseur et permet aux sociétés de ressentir moins fortement les conséquences des crises liées à la mondialisation (comme la crise asiatique), et apporte aux victimes au moins un revenu, aussi chiche soit-il.

Il est donc urgent d'améliorer la protection sociale des salariés du secteur informel. Cela peut passer par l'intégration des salariés du secteur informel dans les régimes d'assurance maladie et vieillesse de l'Etat ou dans des régimes créés par eux, et par le développement des institutions éducatives et d'encadrement des enfants. Il faut apporter un soutien aux formes d'organisation coopératives ou similaires, puisqu'elles prennent particulièrement en considération les besoins sociaux des intéressés.

Le *troisième* point important examiné, c'est le lien entre l'égalité de traitement entre les sexes et la croissance économique durable dans un monde globalisé. Non seulement la croissance économique a des conséquences sur les relations entre les sexes et le degré d'égalité de droit des femmes, mais réciproquement, l'égalité entre hommes et femmes a des répercussions positives sur la croissance. L'une des raisons qui explique l'intérêt économique d'investir dans l'éducation des femmes, c'est qu'en règle générale, les femmes consacrent une part nettement plus importante de leurs revenus supplémentaires que les hommes à la santé et à l'éducation de leurs enfants. De même, l'augmentation du niveau d'éducation des femmes va de paire avec le recul du SIDA. La coopération au développement et l'élaboration de programmes internationaux pour faire reculer la pauvreté devraient donc accorder la priorité à l'éducation et à la formation des femmes et des filles, chaque fois que celles-ci sont défavorisées (sur l'égalité des sexes, cf. également chapitre 6).

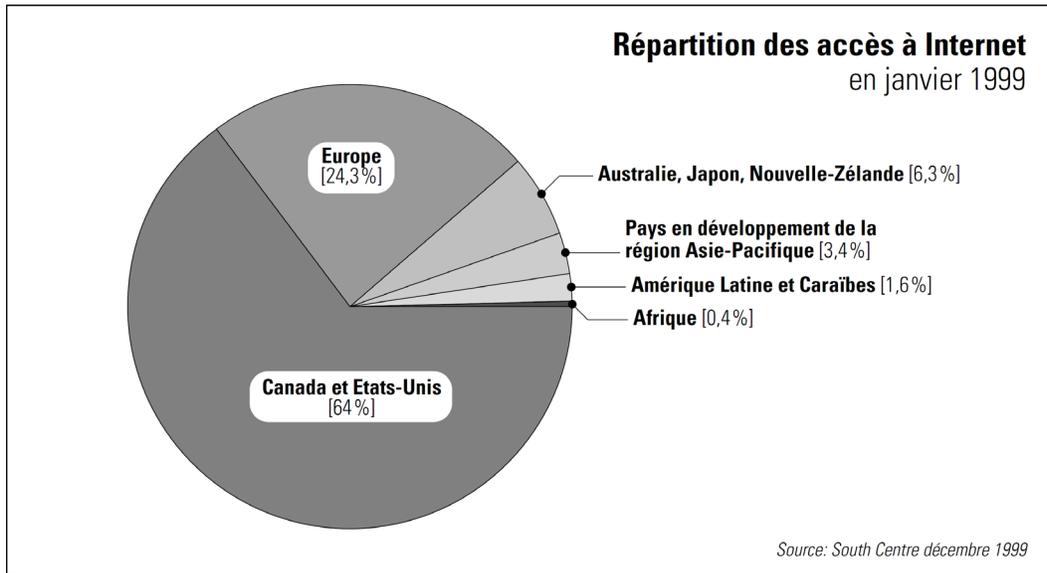
Améliorer la protection sociale des salariés du secteur informel

5. La mise à disposition de savoir et d'information

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la numérisation du savoir qui l'accompagne ont accéléré les évolutions structurelles de l'économie et de la société dans les pays industrialisés. On décrit souvent cette évolution comme le passage de la société industrielle à la société du savoir, et on compare ses effets à la transition de la société rurale à l'ère industrielle au 19^{ème} siècle. L'une des principales caractéristiques de cette mutation, c'est l'importance croissante de l'information et du savoir, et à travers eux, du capital humain par rapport aux autres facteurs de production tels que les capitaux, les matières premières ou la terre. Les TIC ont modifié de façon radicale les conditions de production, de conservation, de diffusion et d'utilisation du savoir. La création et la diffusion du savoir auront à l'avenir une place prioritaire dans la création de valeur ajoutée et dans la conscience collective. La mondialisation, modèle de compétition entre les sociétés, accélèrera encore l'évolution, puisque c'est elles qui sont responsables à l'origine de la "production" de savoir.

La mutation structurelle en cours se caractérise par une tendance aux services (tertiarisation), à l'informatique (numérisation), et à la mise en réseau mondial de l'économie, et par des processus économiques reposant de plus en plus sur le savoir. Elle a de graves conséquences pour le travail rémunéré traditionnel, caractérisé jusqu'ici par l'activité industrielle. Le monde du travail évolue tant par son organisation dans l'espace et le temps que du point de vue des formes de travail et des relations entre l'employeur et la main d'œuvre. Il va jusqu'à l'excès vers une rationalisation, un dispersement spatial et social et une flexibilité accrue du travail. La politique devrait réagir à ces évolutions en prônant avant tout davantage d'éducation, de partage des richesses et un niveau plus élevé de flexibilité. La commission n'a examiné de façon approfondie que des aspects partiels des conséquences de la société du savoir, notamment la question de la participation à la société du savoir, la "fracture numérique" mondiale entre participants et exclus, l'exploitation commerciale du savoir à travers sa privatisation et le dépôt de brevets. A l'heure actuelle, l'accès aux TIC et leur exploitation (en particulier pour la téléphonie et l'Internet) sont partagés de façon extrêmement inégale dans le monde.

Figure n° 11



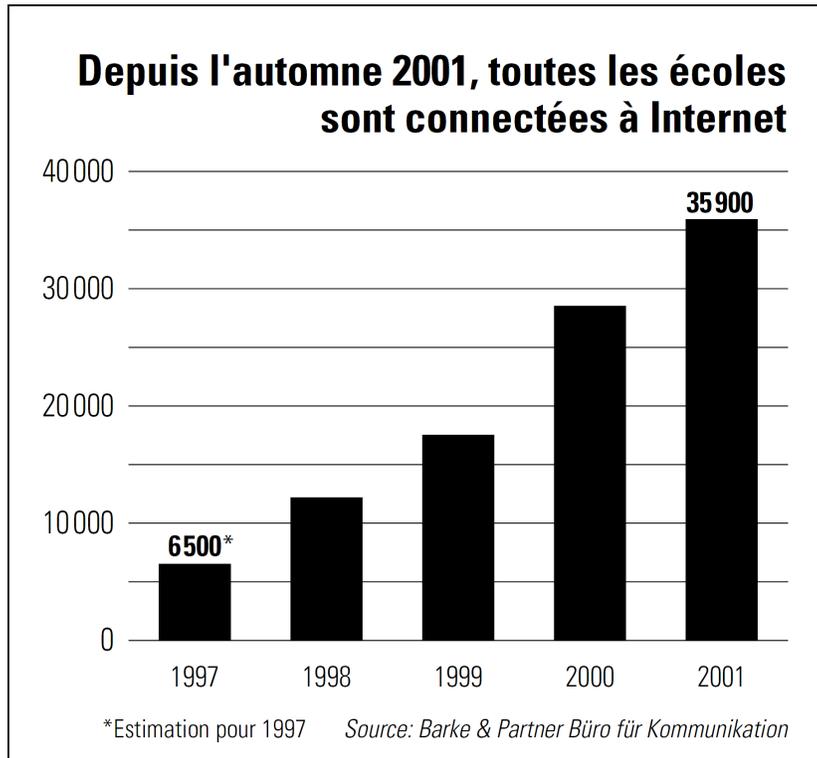
La fracture numérique et sociale

La fracture numérique de la société entre ceux qui ont accès aux technologies de l'information et de la communication, et donc aux informations et à la connaissance, et ceux qui n'y ont pas accès (également appelée "Digital Divide") est l'un des problèmes cruciaux de l'avenir. Plus les informations et les communications pertinentes pour la société et l'économie circulent sur des réseaux électroniques, plus les différences sociales dans l'accès aux nouvelles possibilités des TIC agissent. La fracture numérique est une composante essentielle de la fracture sociale. Toutes les initiatives et toutes les mesures prises doivent donc avoir pour objectif politique la participation équitable de tous les Etats et de toutes les populations aux possibilités offertes par les nouvelles TIC, pour empêcher que ne se créent de nouveaux fossés. Pour surmonter la fracture numérique, les tâches principales des politiques consistent d'une part à créer un accès universel et à améliorer les infrastructures nécessaires pour cela. En créant des points d'accès publics, en instituant un fonds destiné à financer l'accès à certains services de groupes spécifiques de la société et par des incitations supplémentaires à utiliser ces TIC, on peut améliorer la couverture pour tous à un prix acceptable. Il faut promouvoir la compétence des médias, et améliorer les contenus des sites Internet, tant au plan qualitatif que quantitatif. Les projets liés aux TIC dans les domaines de la santé et de l'éducation devraient faire davantage partie intégrante

Des mesures destinées à résorber la fracture numérique

de la politique du développement. Il est un projet exemplaire pour l'amélioration de l'accès à l'information en Allemagne: c'est celui de "l'Internet à l'école" lancé et soutenu par le gouvernement et le secteur privé, et qui a permis de connecter toutes les écoles allemandes à Internet.

Figure n° 12



Par ailleurs, il faut aussi résoudre les problèmes juridiques soulevés par l'Internet. L'Etat doit mettre en place des structures qui permettent aux citoyen(ne)s de se protéger, en particulier dans des domaines comme la vie privée, la protection des consommateurs et la sécurité informatique. Cela passe aussi par la création d'un cadre juridique instaurant des engagements des entreprises du secteur de l'Internet à l'autorégulation. Pour la législation allemande, il s'agit avant tout de l'accès à l'information et de la révision de la loi allemande sur la protection des données à caractère personnel (informatique et libertés).

Le droit des brevets et l'accord ADPIC (TRIPS)

Le rôle économique croissant du savoir a également déclenché une controverse sur la forme la plus appropriée du droit des brevets au 21^{ème} siècle, comme en témoignent les débats actuels sur les brevets du vivant et du génie génétique, les licences obligatoires pour certaines substances pharmaceutiques (comme les médicaments destinés au traitement du SIDA) ou les brevets sur les semences agricoles. Comme les pays en développement et les organisations non-gouvernementales, la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies estime nécessaire de se demander si les brevets peuvent entrer en conflit avec les droits fondamentaux de l'homme à bénéficier du progrès scientifique, aux soins, à la nourriture et à l'autodétermination. Les actions que recommande la commission à cet égard, conformément à la Convention des droits de l'homme, partent du principe que la mise à disposition de la connaissance doit être considérée comme un bien public. Elles visent une révision de l'accord ADPIC et de la directive européenne 98/44 relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques (directive "brevet du vivant") dans les domaines énumérés de l'agriculture, de la santé et de la biodiversité. Cette révision devrait permettre d'interdire d'une façon générale le dépôt de brevets sur des êtres vivants (y-compris les micro-organismes), des gènes et des plantes.

L'extension du droit des brevets a également pour effet de faire reculer le caractère public de l'éducation et de la recherche (tant dans l'industrie que dans l'enseignement supérieur), et de les soumettre davantage à des intérêts commerciaux. Les pays en développement en sont pour leurs frais, puisque 97% des brevets sont détenus par des entreprises des pays industrialisés, et environ 90% des brevets déposés dans les pays en développement et les pays émergents appartiennent à des entreprises ayant leur siège dans des pays industrialisés.

La mise en oeuvre de l'accord ADPIC va aussi compliquer le transfert et la diffusion des technologies environnementales brevetées vers les pays en développement, et ce transfert de technologie risque d'être impossible si le détenteur du brevet applique une politique très restrictive en matière d'attribution de licences. C'est pourquoi la commission recommande des mesures destinées à amplifier les effets potentiellement positifs de l'accord ADPIC et à en réduire les conséquences potentiellement négatives. Le point de départ d'une telle politique peut être un encouragement à la diffusion des technologies de l'environnement ayant

Le savoir est un bien public selon la Convention des droits de l'homme

Accord ADPIC, Directive européenne 98/44

Les technologies de l'environnement dans les pays en développement

fait l'objet d'un brevet, ou la création de mesures d'incitation supplémentaires à l'innovation destinée aux besoins spécifiques des pays en développement.

Les intérêts commerciaux dominant aussi dans d'autres formes de privatisation du savoir. La politique devrait donc chercher à défendre l'égalité d'accès au savoir en tant que bien public et donc représentatif de l'opinion publique démocratique, de la justice sociale et de la disparition des barrières sociales. C'est pourquoi la commission d'étude recommande une remise en cause de la privatisation croissante du savoir et de ses conséquences pour la recherche scientifique, l'éducation, et les barrières du savoir au sein de la société et entre les pays industrialisés, les pays en développement et les pays émergents.

Les perspectives et les limites de la brevetabilité des logiciels, exclue jusqu'ici aussi bien dans le droit allemand que dans le droit européen, font également l'objet d'une controverse. Il est indéniable que les TIC basées sur les ordinateurs, et donc sur les logiciels, représentent une part considérable de la compétitivité et de la capacité d'innovation des entreprises. Pourtant on n'a toujours pas résolu le problème de la limite entre les inventions mises en oeuvre par ordinateur qui sont brevetables et celles qui ne le sont pas, de sorte que la pratique en matière d'attribution de brevet n'est pas harmonisée, même entre les Etats membres de l'Union européenne. C'est pourquoi il faut saluer la volonté de la Commission européenne d'uniformiser par une directive les pratiques en la matière. Toutefois, bien des questions restent encore en suspens. Il semble souhaitable, dans l'intérêt des entreprises européennes, de se démarquer nettement de la pratique américaine en matière de brevets. La commission d'étude demande d'établir les obstacles les plus élevés possibles aux brevets (technicité, caractère innovant, degré de nouveauté) et de procéder à une évaluation critique des pratiques actuelles de l'Office européen des brevets. Les projets plus récents de développement et d'optimisation, comme les projets Open-Source, ne doivent en aucun cas être gênés. Il faut en outre se demander si le droit de la propriété intellectuelle ne constituerait pas une meilleure protection des logiciels.

Le savoir, un bien public

Les obstacles aux brevets sur les produits logiciels

L'enseignement supérieur allemand comparé aux autres systèmes

Enfin, la commission d'étude a lancé une réflexion sur les performances de l'enseignement supérieur allemand par comparaison à d'autres pays, puisque l'université est le lieu de transmission du savoir, et joue à ce titre un rôle crucial dans la mondialisation. Il faut donc donner à l'enseignement supérieur les moyens d'être une institution centrale de la recherche et de l'enseignement au service de la résolution des problèmes économiques, sociétaux, sociaux et écologiques mondiaux, un forum du débat intellectuel et un lieu d'éducation. Le savoir, l'emploi du savoir, la création de nouvelles connaissances doivent être réappris en permanence, ne serait-ce que du fait de l'évolution de l'économie. La performance des institutions éducatives devient un facteur économique essentiel, mais la compétitivité n'est pas seule à pousser à la réforme. Seule la qualification peut empêcher de glisser vers une société divisée avec des différences sociales brutales, un chômage important, une emprise de la pauvreté, de la marginalisation et de la précarité des conditions de vie. Elle est une condition préalable essentielle à l'implication dans la vie de la société. Ce qu'il faut, c'est davantage d'une meilleure "éducation pour tous", qui explore tous les dons en réserve. Outre l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire et scolaire, il faut également entreprendre une réorganisation fondamentale de l'enseignement supérieur et de ses relations avec les institutions politiques sur lesquelles il s'appuie, pour être à la hauteur de la tâche "globale".

Le nombre de bacheliers allemands qui souhaitent étudier à l'étranger (surtout aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne) et qui en ont les moyens financiers est en augmentation, parce que l'enseignement supérieur allemand est considéré moins intéressant que les 20 ou 30 meilleures universités américaines. Le recul du nombre d'étudiants étrangers en Allemagne en témoigne également. Pour la commission d'étude, ***il est souhaitable et urgent de promouvoir*** l'internationalisation et la mondialisation de la formation, en intégrant des étudiants de toutes les populations, et en particulier des pays en développement et des pays émergents. C'est nécessaire, non seulement pour des motifs économiques, mais aussi dans la perspective de ***l'échange culturel et pour faire tomber les barrières de la connaissance. Pour améliorer la situation en matière de formation, il peut également être utile*** de développer les cursus pluridisciplinaires, de pro-

***Plus d'éducation
et une meilleure
éducation pour
tous***

***Internationali-
sation, langues
étrangères***

mouvoir les compétences en langues étrangères et l'échange de formation ainsi que l'utilisation de l'enseignement basé sur Internet ("e-learning") dans les pays en développement et les pays émergents. De même, la coopération universitaire internationale est une mission centrale à l'avenir pour surmonter les barrières de la connaissance.

Etant donné le peu de temps dont elle disposait, la commission d'étude n'a pas pu discuter suffisamment des réformes nécessaires dans l'enseignement supérieur et des aspects culturels, sociaux et politiques, au moins aussi importants, du processus éducatif. Le débat actuel sur la réforme de l'enseignement supérieur porte surtout sur la compétitivité des universités américaines. Même si on leur reconnaît le plus grand attrait, l'éducation ne doit pas se résumer à la formation (professionnelle) et à la compétitivité. Il ne s'agit pas seulement d'une "mise en condition", de l'acquisition rapide d'un savoir exploitable, selon un point de vue uniquement commercial. Seule la poursuite de l'analyse et du débat sur le système universitaire américain permettra d'élaborer des recommandations d'action pour les réformes dont l'enseignement supérieur allemand a un besoin impérieux.

6. L'égalité des sexes

L'égalité des sexes est un thème général qui a sa place dans tous les chapitres. Ainsi, le chapitre "Marchés financiers" évoque ce que l'on appelle les "gender budgets", qui analysent les conséquences des budgets publics sur différents groupes de femmes et d'hommes; au chapitre "Les marchés mondiaux du travail", on montre qu'il est possible d'établir une corrélation entre la croissance, l'égalité des sexes et le niveau d'emploi, mais qu'on ne peut pas espérer cette évolution sans une volonté politique, sans une loi garantissant l'égalité entre hommes et femmes, et sans une certaine dose d'actions en faveur des femmes; et le chapitre consacré à la "gouvernance mondiale" revendique une meilleure représentation des femmes aux postes de direction à l'échelon international. Le présent chapitre est consacré aux questions générales de l'égalité des sexes.

La commission juge que la mondialisation offre de nouvelles options et de nouvelles possibilités, mais présente aussi de nouveaux risques pour les groupes marginalisés. On montre que cette ambivalence existe aussi si l'on analyse la mondialisation du point de vue des relations entre les sexes. Celles-ci ne constituent absolument pas une dualité homogène, dans laquelle toutes les femmes seraient perdantes, et tous les hommes gagnants. Les influences réciproques de la mondialisation et du rapport entre les sexes sont complexes, mais peuvent néanmoins être réduites à trois mécanismes centraux:

- *Premièrement*, la mondialisation agit de façon parfois très inégale sur les situations concrètes de vie et de travail des femmes et des hommes, et fait qu'à court comme à long terme, beaucoup de femmes pauvres des pays en développement sont plutôt dans le camp des perdantes de la mondialisation.
- *Deuxièmement*, la mondialisation s'appuie partiellement sur des inégalités antérieures entre les sexes. Cela vaut en particulier pour l'accès toujours limité des femmes aux compétences et aux qualifications, au travail rémunéré, aux ressources économiques telles que la détention de terres et de capitaux et aux postes de décision. Bien souvent, les femmes ne disposent pas des mêmes droits que les hommes, même au regard de la loi.
- *Troisièmement*, la mondialisation modifie aussi des arrangements particuliers existants entre les sexes. Certaines menaces et certains désavantages

des femmes se développent. Ainsi, des études montrent que les femmes ont été plus touchées que la moyenne par la crise financière asiatique et la crise de société qu'elle a entraînée. L'autre menace qui concerne spécifiquement les femmes, c'est le trafic d'êtres humains, que les Nations-Unies désignent comme "l'activité criminelle en plus forte croissance dans le monde". Les femmes et les enfants constituent l'essentiel d'une nouvelle "catégorie de service" mondiale. Le trafic des êtres humains est surtout lié à la prostitution, au marché du travail et à l'immigration clandestine.

Figure n° 13



Femme dans une plantation de riz en Indonésie

Source: O.I.T. (bw0085)

Permettre une égale participation des femmes et des hommes à la vie politique, économique et sociale et éliminer les risques spécifiques qui pèsent sur les femmes, tels doivent être les objectifs d'une démarche politique réussie:

"Il s'agit de (ré)organiser, d'améliorer, de développer et d'évaluer les processus de prise de décision, en ayant comme objectif que les acteurs/actrices qui prennent part à la vie politique adoptent la perspective de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux".

Audits selon la perspective des genres

Approche intégrée de l'égalité des sexes

Cette citation tirée d'un rapport d'expert du Conseil de l'Europe de 1998 est une définition de l'approche intégrée de l'égalité des sexes ("gender mainstreaming"), qui, depuis la 4ème conférence mondiale des femmes des Nations-Unies à Pékin en 1995, est une démarche politique largement acceptée, et mise en application dans de nombreuses organisations internationales telles que le B.I.T., la Banque mondiale et l'Union européenne. Les résultats déjà obtenus et l'accueil favorable conduisent à recommander au gouvernement fédéral de soutenir cette démarche politique aux plans national, européen et international et de l'exiger partout où elle n'est pas encore mise en oeuvre.

Il est également recommandé au gouvernement fédéral d'agir auprès des ministères et des administrations concernés pour recueillir des indicateurs et statistiques spécifiques en fonction des genres aux échelons national, européen et international, pour permettre une plus grande transparence des effets de la mondialisation sur l'égalité des sexes. L'objectif d'une plus grande transparence, c'est de mettre à jour les désavantages subis par les femmes, pour pouvoir les faire disparaître. Cela comprend entre autres choses la revendication et la protection des droits des femmes salariées, la réalisation du droit fondamental à l'égalité de salaire à travail égal et le renforcement des régimes de protection sociale. Les femmes des pays en développement devraient faire l'objet d'un soutien ciblé dans toutes les actions entreprises. A cet égard, il est recommandé au gouvernement fédéral de prendre les dispositions nécessaires pour que la définition pénale du trafic d'êtres humains des articles 180 et 181 du Code pénal allemand soit étendue conformément au "Protocole (additionnel à la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes (et des enfants)". Il est également crucial de garantir la cohérence des négociations internationales sur la question de l'égalité des sexes. En particulier, les accords commerciaux devraient être soumis à une analyse de leurs conséquences sur l'équité de traitement entre les genres.

***Des statistiques
spécifiques par
genre***

7. La protection des ressources naturelles

De tout temps, les hommes ont agi sur les écosystèmes locaux en utilisant les ressources naturelles. Mais ce n'est qu'au cours des deux derniers siècles que l'industrialisation et l'exploitation plus intensive du sol, couplées à une très forte croissance démographique, ont conduit à une augmentation qualitative et quantitative drastique de la consommation des ressources naturelles, dont les conséquences sur l'environnement ont dépassé les échelons locaux et régionaux pour poser des problèmes écologiques à l'échelle mondiale. Ainsi l'effet de serre mondial, l'augmentation des rayonnements ultraviolets et les émissions de certains polluants sont des phénomènes mondiaux, même s'ils ont des conséquences variables à l'échelon local. Les régions tropicales et subtropicales sont particulièrement touchées par le changement climatique, qui se manifeste notamment par l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. De même la désertification et l'appauvrissement de la diversité biologique touchent au premier plan les pays tropicaux et subtropicaux, qui sont en majorité des pays en développement et qui manquent souvent de moyens financiers et techniques pour mettre en place les mesures de rééquilibrage ou les réparations nécessaires. La population pauvre est particulièrement touchée, puisqu'elle n'a absolument pas les moyens d'échapper à ces sinistres. La politique environnementale mondiale est donc fortement liée à la lutte contre la pauvreté et doit avant tout commencer dans les pays industrialisés qui sont les principaux responsables de bon nombre des problèmes mondiaux d'environnement.

Malgré l'urgence croissante de la situation, la communauté internationale n'est pas encore parvenue à réagir de façon adéquate aux problèmes écologiques mondiaux. C'est pourquoi la commission d'étude demande unanimement de considérer le renforcement des institutions mondiales en charge de l'environnement et de la durabilité comme une tâche prioritaire. Cela vaut en particulier pour la revalorisation de l'actuel programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE), qui doit devenir une organisation mondiale de l'environnement, dotée d'un mandat fort, de moyens financiers et d'effectifs renforcés. En attendant, le Forum mondial des ministres de l'Environnement devrait être chargé d'assumer un rôle d'initiative et de coordination de la protection de l'environnement mondial. La commission d'étude suggère de recourir aux conférences des Nations-Unies

Une organisation mondiale de l'environnement

pour lancer les réformes structurelles nécessaires et faire accepter aux pays en développement ces idées de réforme.

Pour un pays industrialisé comme l'Allemagne, dont la consommation de ressources par habitant n'est pas transposable à six milliards d'individus, le défi consiste à augmenter nettement le rendement des ressources et à créer ainsi les conditions d'un comportement durable des consommateurs. Il faudrait en outre s'attacher à créer dans les pays en développement les conditions d'une croissance durable, grâce à un transfert de technologie adapté aux possibilités régionales de mise en oeuvre. Sur la question des ressources naturelles, la commission d'étude s'est limitée, dans son rapport, aux questions de l'eau, de l'alimentation et de l'agriculture, de la diversité biologique et de la prise en compte de la protection du climat dans le transport aérien. Ces sujets ont également été identifiés par le "Comité consultatif scientifique du gouvernement fédéral sur les changements écologiques mondiaux" comme les problèmes mondiaux d'environnement les plus pressants avec la diminution de la couche d'ozone dans la stratosphère.

Un aliment irremplaçable: l'eau

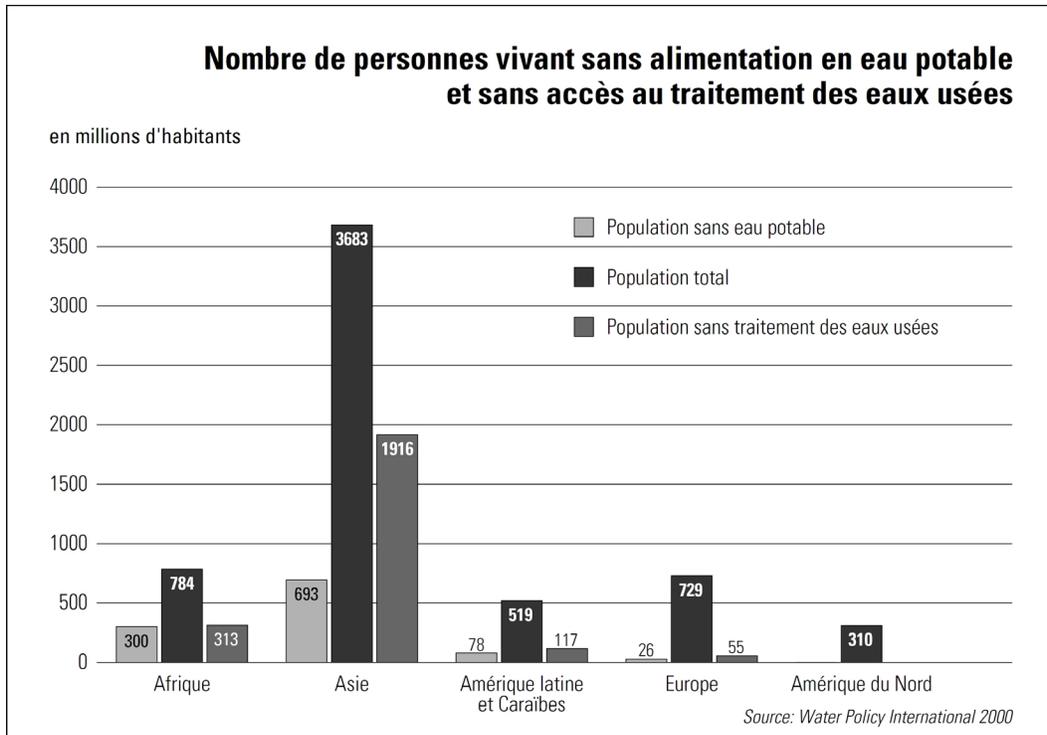
Actuellement, 1,2 milliards de personnes n'ont pas accès à une eau potable propre, et près de 2,5 milliards de personnes vivent sans un minimum de gestion organisée des eaux usées. Sous l'influence de la mondialisation, la situation s'aggrave. Au fur et à mesure qu'augmente le niveau de vie augmente également la consommation d'eau. La libéralisation des marchés agricoles accroît la pression de la concurrence pour les agriculteurs, et les conduit à produire davantage pour l'exportation - et donc en règle générale pour une agriculture utilisant davantage l'irrigation. Les choix de production des exploitants agricoles ne se font plus selon le degré d'adéquation entre leurs terres et le type de culture, mais selon le prix espéré à l'exportation.

L'eau est un aliment irremplaçable, et donc un bien public élémentaire. Le droit à l'eau est un droit individuel fondamental. C'est pourquoi la commission d'étude considère que garantir ou instituer un accès à une eau de qualité satisfaisante et en quantité suffisante et se charger de l'élimination des eaux usées sont des missions prioritaires des pouvoirs publics. La commission recommande au gouvernement fédéral d'agir pour que soit retenu expressément dans un commentaire complétant l'article 11 du Pacte social que le droit à l'eau propre est une

***Le droit à une
eau potable
propre***

composante élémentaire du droit à la nourriture. De même, il faut accroître les efforts déployés en matière de développement pour améliorer l'accès à l'eau potable et au traitement des eaux usées. C'est le seul moyen d'atteindre l'objectif international de développement que s'est fixé le sommet du millénaire d'ici à 2015: réduire de moitié le nombre des personnes n'ayant pas accès à une eau potable propre et vivant sans un traitement minimal des eaux usées.

Figure n° 14



A ce jour, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées sont en règle générale pris en charge par des entreprises publiques. La libéralisation et la privatisation du secteur de l'eau (fourniture et traitement) se développent dans le monde entier, mais font l'objet d'un vif débat entre leurs partisans et leurs adversaires. Il est indéniable que l'approvisionnement en eau, et en particulier dans les pays en développement, nécessite des réformes et des investissements importants. Pour la commission, plutôt qu'à la privatisation, la priorité doit aller à une réforme du service public de l'eau qui fasse participer les consommateurs pour améliorer la fourniture et accroître le rendement. Les offres privées doivent être examinées dans le cadre d'une procédure transparente, la forme des contrats jouant un rôle décisif. Les prix doivent être fixés de façon, d'une part, à permettre

que tous puissent couvrir leurs besoins de base, mais d'autre part, dans un souci de bonne gestion d'une ressource limitée, inciter à éviter les gaspillages, grâce par exemple à des tarifs progressifs. A terme, toutes les couches de la population ne pourraient pas assumer des prix couvrant l'ensemble des coûts. Il faudrait décider au cas par cas d'un système de compensation, par exemple par l'attribution d'un contingent de base gratuit ou par des remboursements forfaitaires. Les membres de la commission d'étude réclament unanimement un renforcement de la lutte anti-corruption dans ce domaine également.

Les conflits autour de la diminution globale de la ressource en eau s'amplifient et la concertation internationale devient de plus en plus nécessaire. Le gouvernement fédéral devrait intensifier l'échange d'expériences sur la coopération en matière de protection de l'eau, commencé dans le processus dit de Petersberg, et promouvoir le dialogue politique et la coopération régionale en matière d'utilisation des ressources en eau, en particulier pour les régions traversées par des cours d'eau transfrontaliers. Pour éviter les conséquences écologiques, sociales, politiques, mais aussi économiques indésirables des projets de barrage, la planification des projets et l'attribution des cautions publiques aux emprunts devraient respecter les critères de la Commission mondiale des barrages (World Commission on Dams - WCD).

Dialogue politique, coopération régionale

La diversité biologique

La commission d'étude s'inquiète de la diminution de la diversité génétique, de la disparition d'espèces et de communautés biologiques entières, de la pollution et de l'appauvrissement des écosystèmes et des paysages. La préservation de la biosphère constitue ainsi un problème comparable à celui de la protection de l'atmosphère terrestre et requiert la même détermination nationale et internationale. Avec la Convention sur la diversité biologique, les 183 Etats signataires s'engagent à préserver la diversité biologique, à user de manière durable de ses éléments, et à répartir de manière équilibrée et équitable les bénéfices résultant de l'exploitation des ressources génétiques.

Préserver la diversité biologique

L'Allemagne n'ayant pas encore respecté son engagement à mettre en place une stratégie nationale en faveur de la biodiversité, la commission recommande de rattraper ce retard au plus vite, d'établir les plans d'action sectoriels nécessaires

Protocole de Carthagène

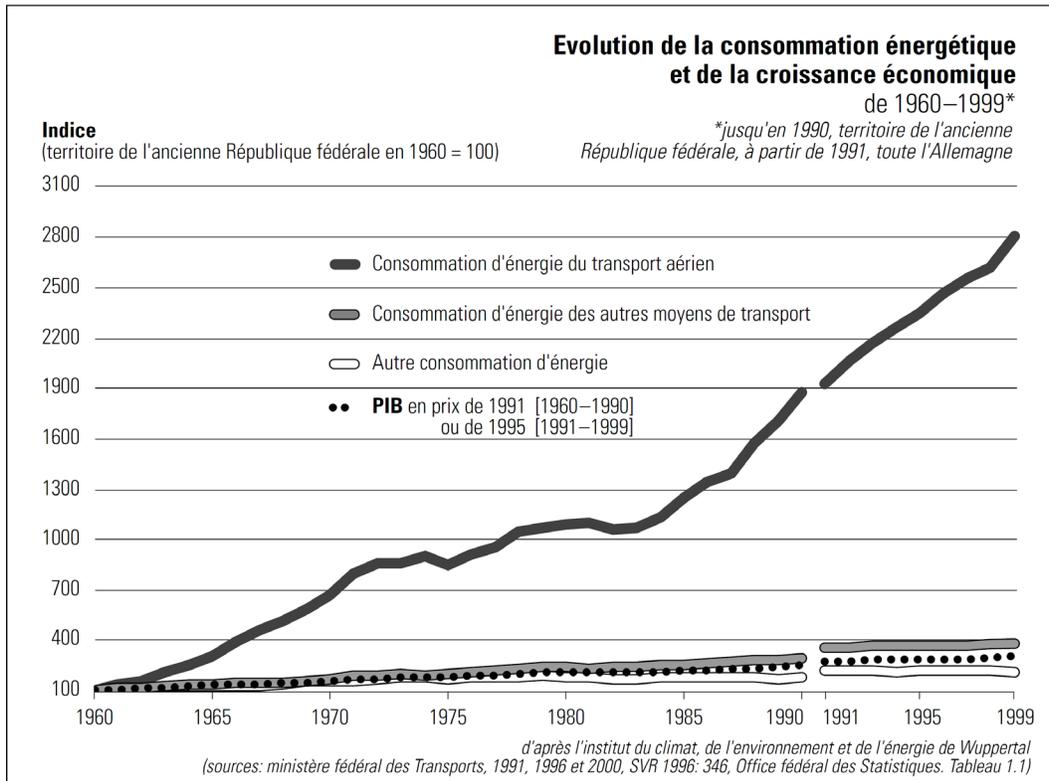
pour cela, et de définir des mesures en faveur de l'exploitation durable - en particulier pour les forêts et l'agriculture. Ainsi, la part des surfaces à protéger devrait passer à 15 ou 20%. L'Etat devrait créer les conditions pour que tous les acteurs essentiels aient un intérêt économique à préserver ou à rétablir la diversité biologique. Il faut par ailleurs formuler des règles nationales contraignantes de compensation des avantages, et poursuivre les infractions à ces règles. La commission d'étude demande au Bundestag de ratifier au plus vite le protocole de Carthagène sur la sécurité biologique. Le gouvernement fédéral devrait œuvrer à l'adoption d'un protocole sur les forêts et à la mise en place d'un réseau mondial de zones forestières effectivement protégées.

Les pollutions générées par le transport aérien

Les transports et la mondialisation se suscitent et se confortent mutuellement. Cela vaut en particulier pour le transport aérien. Aux effets positifs de ce secteur, aussi considéré comme le moteur de la mondialisation, s'opposent surtout ses conséquences négatives pour l'environnement mondial. Ainsi, on s'attend notamment à un doublement des émissions polluantes du transport aérien entre 1995 et 2015. Puisque la protection du climat est l'un des plus grands défis posés à l'humanité, la commission d'étude s'est intéressée au transport aérien international, qui se caractérise par de forts taux de croissance (cf. figure n° 15). Jusqu'ici, le protocole de Kyoto ne couvre pas les émissions polluantes du transport aérien international - ni d'ailleurs celle du transport maritime international. La commission estime nécessaire que la communauté internationale adoptent des valeurs limites pour les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien et du transport maritime international, pour limiter la progression des émissions de ces gaz à 50% de l'augmentation prévue jusqu'à la fin de la première période d'engagement 2008 - 2012. Elle recommande l'introduction d'une taxe sur les pollutions du transport aérien prélevée au moins à l'échelle de l'Union européenne. Sous réserve de l'allocation des émissions du transport aérien international aux parties contractantes, on pourrait préférer mettre en place un programme de libre négoce des émissions, ou reprendre les propositions formulées par le "Comité consultatif scientifique du gouvernement fédéral sur les changements écologiques mondiaux" visant à faire payer des droits pour l'utilisation des biens de la communauté mondiale.

***Emissions de gaz
à effet de serre***

Figure n° 15



Les formes d'agriculture et d'industrie agroalimentaire non-durables et très consommatrices d'énergie, les modes de consommation et l'inégalité flagrante dans la répartition de l'accès à la terre, de l'accès aux ressources et de la propriété sur ces ressources font qu'aujourd'hui encore, avec la mondialisation, des hommes meurent de faim, alors même que l'on considère que la production alimentaire actuelle est plus que suffisante pour nourrir tout le monde. Si ces modes de production et de consommation ne changent pas à l'avenir, l'expansion démographique mondiale devrait conduire à une situation dans laquelle il ne sera plus possible, même en théorie, de fournir une alimentation suffisante, et surtout pas une alimentation saine, à l'ensemble de la population mondiale. La commission d'étude n'a pas pu traiter de manière suffisamment exhaustive ces questions complexes de "l'alimentation et l'agriculture". C'est pourquoi ces sujets devront être examinés et discutés plus avant dans la suite de l'étude. La commission se contente ici de formuler de premières recommandations. Elles visent à ce que le droit de s'alimenter (par ses propres moyens) ancré dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels débouche sur une politique législative de lutte contre la faim. Il est nécessaire de préciser davantage le code de

bonne conduite sur la question du droit à une alimentation appropriée, et de mener un dialogue international sur ce point. La réduction des subventions à l'exportation dans les pays industrialisés est un préalable nécessaire à l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial des produits agricoles, mais il faut veiller à ce que la production et la commercialisation régionales ne soient pas anéanties par une stratégie misant exclusivement sur l'exportation. Il faut en outre promouvoir davantage l'agriculture durable au Nord comme au Sud, faciliter les importations de produits agricoles répondant aux normes du commerce équitable, et soutenir davantage les réformes agraires et foncières démocratiques dans les pays en développement.

8. Le développement durable

Si la mondialisation doit permettre un développement durable et garantissant l'avenir, il faut ménager des options pour assurer à la fois que les performances économiques et sociales durables soient améliorées à l'échelle mondiale et que les biens publics indispensables, en particulier les bases naturelles de la vie, ne soient pas menacés. Nombre de détracteurs de la forme actuelle de l'économie mondiale, grande consommatrice de ressources et dépourvue de cohérence sociale, rendent la mondialisation responsable de l'apparition des crises par le découplage qu'elle entraîne entre les liens spatiaux, normatifs et sociaux. A l'inverse, certains affirment que ces phénomènes ne sont rien d'autre que le résultat de l'augmentation du partage du travail et de la spécialisation croissante à l'échelle mondiale, qui peuvent aider les pays désireux de se réformer à trouver une issue à la pauvreté.

Vers un développement qui respecte durablement l'avenir

Le concept de "Sustainable Development", que l'on traduit par "développement durable", est synonyme d'une évolution globale forcée de notre environnement et de notre société. Au cours de la première moitié des années 90, il a marqué le débat sur l'environnement et le développement. Le modèle du développement durable a été popularisé à l'échelle mondiale en 1987, lorsque la Commission Brundtland pour l'environnement et le développement a présenté son rapport intitulé "Notre avenir commun". Par développement durable, on entend dans ce rapport un développement qui "répondre aux besoins de la génération actuelle sans mettre en péril les possibilités pour les générations futures de satisfaire ses propres besoins et de choisir son mode de vie". Le concept du développement écologique, social et économique durable a constitué pour la première fois la base d'une stratégie politique mondiale intégrée.

La commission d'étude ad hoc "Protection de l'homme et de l'environnement" de la 13ème législature du Bundestag indique elle-aussi que la politique en matière de durabilité doit être interprétée comme une politique sociétale qui s'inscrit dans une perspective à long terme et traite de tous les aspects de la durabilité en les plaçant sur un pied d'égalité. Il s'agit de surmonter la faiblesse conceptuelle

d'une discussion sur l'environnement qui ne prendrait pas en compte les interrogations économiques et sociales. Mais depuis la Conférence mondiale de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, il est également clair que tout ce qui concerne l'économie, et donc aussi la protection sociale au sens classique, est soumis à une réserve: la compatibilité écologique.

L'idéal d'un développement durable et compatible avec l'avenir n'est pas un concept descriptif, mais normatif, qui dans son expression même véhicule l'idée d'un monde tel qu'il devrait être, un monde de plus d'équité entre les générations et à l'intérieur des générations (équité du partage). Pour toutes les interventions de l'homme sur les systèmes écologiques, économiques et sociaux, il faut toujours se demander avant tout si elles sont défendables au regard de l'avenir, en prêtant tout particulièrement attention à la reproductibilité limitée de nombreuses ressources naturelles. Selon un avis très largement répandu, le mode de fonctionnement de l'économie et les styles de vie des pays riches du Nord sont extrêmement problématiques, du point de vue non seulement de l'équité entre les générations, mais aussi de l'équité du partage. Il existerait donc un "fossé d'iniquité" entre les pays du Nord et ceux du Sud. L'écart de revenus entre le cinquième le plus riche et le cinquième le plus pauvre de la population mondiale était de 78 à 1 en 1999; en 1990, il était encore de 60 à 1, et de 30 à 1 en 1960. Toutefois, le "fossé d'iniquité" n'existe pas seulement entre les pays riches industrialisés et les pays en développement, mais aussi entre les sexes. L'équité au sein d'une génération exige d'imposer le principe de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la société. Nous en sommes aujourd'hui bien loin, même dans les pays avancés du Nord.

Les effets de la mondialisation sur le développement durable

La mondialisation peut avoir des effets négatifs sur le développement durable: recul des normes sociales et environnementales sous la pression croissante de la concurrence ("Race to the Bottom"), uniformisation mondiale croissante de la culture et perte concomitante des identités nationales et des spécificités culturelles, augmentation du flux des transports sous l'effet du commerce mondial et des processus de production mondiaux, et désenclavement accéléré de régions peu explorées jusqu'ici, essentiellement par la création de routes, avec un risque de répercussions négatives pour l'environnement et le tissu social.

Mais la mondialisation peut aussi avoir des effets positifs sur le développement durable, par exemple le rapprochement des normes environnementales et sociales à la hausse, notamment grâce aux délocalisations d'entreprises multinationales, l'accroissement du bénéfice économique et social des pays participant à la mondialisation, l'échange de savoir-faire en matière de production et d'innovation et l'augmentation du rendement dans l'exploitation des ressources (naturelles). Le développement durable suppose des consommatrices et consommateurs informés et intéressés par la question. Le Bundestag, le gouvernement fédéral, les producteurs et les commerçants peuvent promouvoir cet intérêt de multiples manières.

La durabilité dans l'Union européenne

Au cours des dernières années, l'Union européenne (UE) a sans cesse gagné en importance dans la politique des Etats membres notamment en matière d'environnement et de développement durable. Même si chaque pays reste responsable de sa politique sur ce sujet, aucun ne peut parvenir à la une gestion durable en faisant cavalier seul. Dans les pays membres de l'UE, depuis le Traité de Maastricht, la politique de l'environnement, comme la politique étrangère et de sécurité commune et l'aide au développement, reposent pour une large part sur les règles imposées par la communauté. Il faudrait que l'Allemagne assume à nouveau un rôle de pionnier dans le concert des nations européennes, par exemple pour la négociation d'accords supplémentaires sur la protection de l'environnement et des ressources à l'échelle de la communauté internationale.

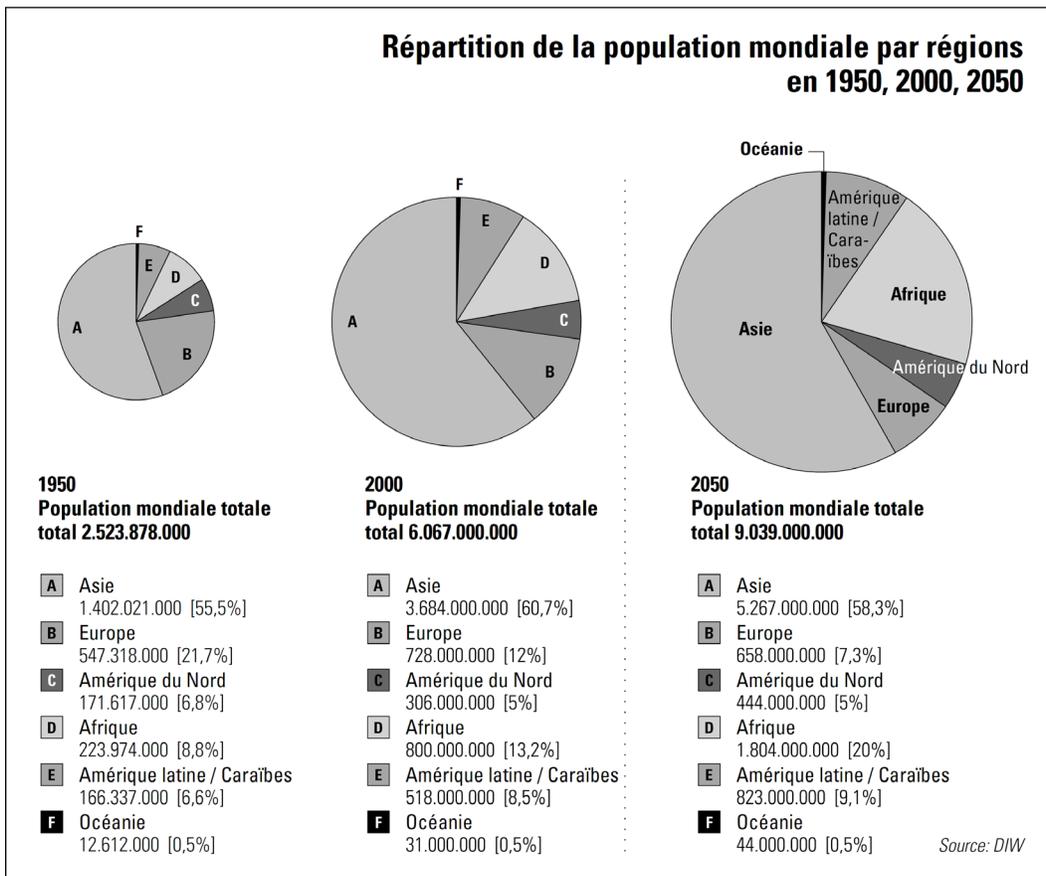
Le conseil des ministres de l'Union européenne de Göteborg en juin 2001 a adopté une stratégie européenne de gestion durable dans les domaines de l'énergie/du climat, des ressources, des transports, de l'aménagement du territoire, de la santé, du travail et de la pyramide des âges. Les stratégies sectorielles pour l'intégration des contraintes d'environnement doivent être approfondies. En début d'année, l'UE avait déjà présenté son 6ème programme d'action pour l'environnement couvrant la période de 2001 à 2010, et fait de la stratégie du développement durable une fonction essentielle dans la poursuite du développement social et économique de l'Union.

Entre-temps, l'Allemagne a également adopté une stratégie nationale du développement durable. Elle énumère huit domaines d'action dans lesquels il est nécessaire de jeter les bases d'un développement durable pour l'Allemagne. La mise en application devrait commencer dans les domaines de l'énergie/du climat, de la mobilité et de la santé/l'alimentation. La pièce maîtresse de la stratégie du développement durable est constituée par 21 indicateurs-clés qui doivent permettre de formuler des objectifs et de dresser un bilan des progrès.

9. L'évolution démographique mondiale

L'évolution démographique mondiale est étroitement liée à la question du développement durable. On ne peut pas répondre par un chiffre précis à la question du nombre d'individus que notre planète est capable de "supporter". La commission d'étude considère que la population mondiale devrait s'accroître d'ici 2050 d'au moins autant qu'au cours des quatre dernières décennies, c'est à dire d'environ 80 millions de personnes par an. L'essentiel de cette progression démographique aura lieu dans les pays en développement.

Figure n° 16

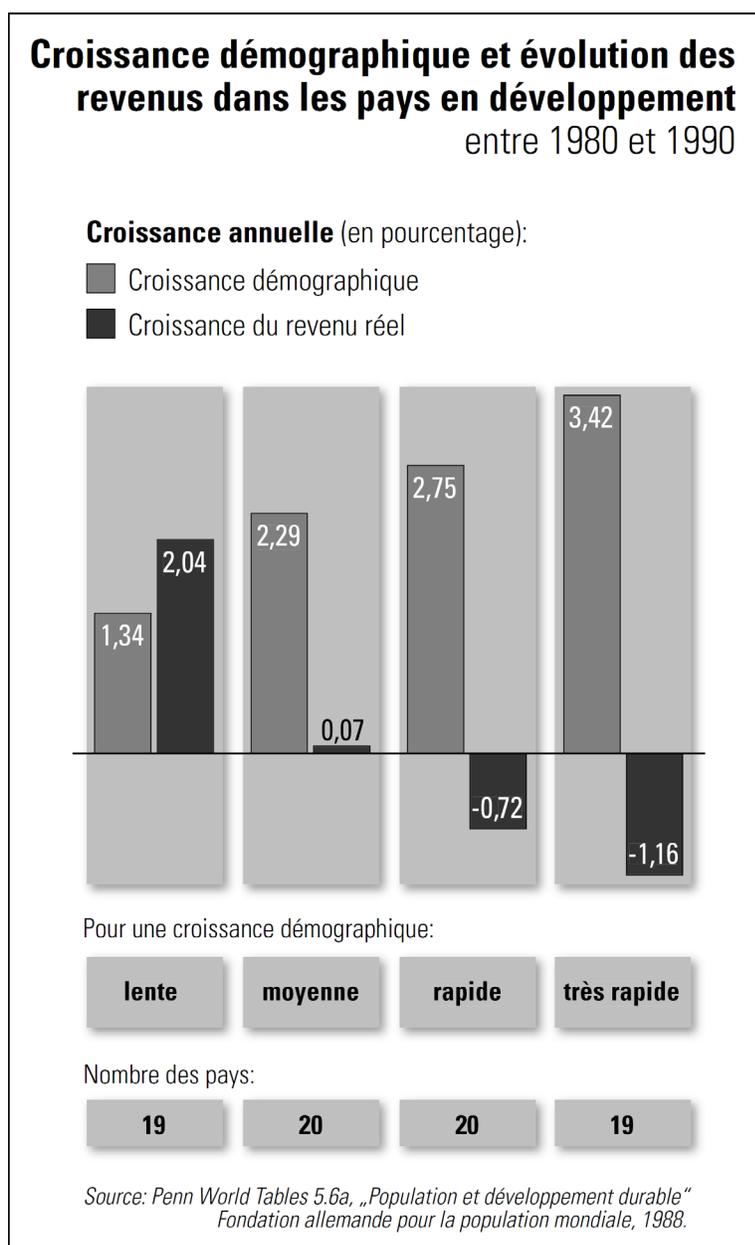


La commission d'étude s'attend par ailleurs à un renversement de la pyramide des âges, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. Comme la population en âge de travailler va augmenter plus vite que la population totale au cours des prochaines décennies du fait de l'évolution de la pyramide des âges, cela peut, à l'échelle du globe, avoir pour conséquence une hausse importante du

Renversement de la pyramide des âges

chômage et un creusement de l'écart de revenus. La croissance économique ne suffira pas à elle seule à compenser ces évolutions. La figure n° 17 montre de façon saisissante la relation entre la croissance démographique et le revenu réel dans les pays en développement. Tandis qu'une croissance démographique lente permet l'augmentation du revenu réel, en cas de croissance démographique rapide, des pans importants de la population auraient à subir des baisses du revenu réel même en période de croissance économique.

Figure n° 17



On peut toutefois influencer sur l'évolution future de la croissance démographique, qui est porteuse de chances considérables pour le développement économique, politique, social et écologique du monde. Un ralentissement de la croissance démographique augmente directement et indirectement les chances de réussite des efforts déployés pour lutter contre la faim et la pauvreté. L'application déterminée des résolutions de la Conférence des Nations-Unies sur la population et le développement au Caire en 1994 impose également au Bundestag de mettre en oeuvre ses propres décisions en la matière. Les mesures essentielles de ces résolutions prévoient de répondre au besoin non satisfait d'informations et de services en matière de planification familiale, de maîtriser le taux élevé de mortalité maternelle et infantile, de développer la prévention en matière de SIDA/VIH et de mettre en place d'autres mesures élémentaires de santé de la reproduction, ainsi que de développer les investissements dans la recherche démographique.

Conférence des Nations-Unies au Caire

10. Concevoir la mondialisation autour d'une gouvernance mondiale

Au fur et à mesure de l'avancement de la mondialisation de l'économie et de la rupture du lien entre les entreprises et le cadre national dans lequel elles évoluaient, apparaît un besoin croissant d'organisation politique à l'échelle mondiale des évolutions économiques, sociales et environnementales. La manière de gérer démocratiquement les défis mondiaux, c'est ce que l'on décrit désormais par le terme de "gouvernance mondiale", tiré de l'anglais "Global Governance" (à ne pas confondre avec l'idée d'un gouvernement mondial). La commission d'étude reprend l'idée de la "gouvernance mondiale" et plaide pour que l'on donne à ce monde en perpétuel rapprochement un cadre politique équitable, juridiquement fiable, et qui respecte le caractère limité de la nature qui nous environne. Le principe de la démocratie et de l'Etat de droit, selon lequel les hommes choisissent eux-mêmes leur mode de vie, doit également être réalisé à l'échelle mondiale. La commission s'est penchée en particulier sur le moyen d'organiser la mondialisation pour en minimiser les risques et en optimiser les chances, tout en corrigeant les dérives existantes. Il n'en va pas seulement de notre responsabilité morale; c'est aussi notre intérêt commun à la résolution de certains problèmes communs qui motive les réflexions sur la création et l'organisation d'une gouvernance mondiale démocratique et juste.

Organiser le marché mondial autour d'un ordre durable et juste

Une politique d'organisation de l'économie de marché mondialisée s'appuyant sur le concept du développement durable devrait fixer des lignes directrices claires en matière économique, sociale et écologique. Elles auraient à prendre en compte des aspects aussi divers de la sécurité de l'homme que la protection mondiale de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, le respect des droits de l'homme, la stabilité des marchés financiers, l'équité entre les générations et l'égalité entre les sexes ou la défense et l'amélioration des normes sociales. Cela ne signifierait en aucun cas un arrêt ou même un recul de la mondialisation. Mais face au développement dynamique des marchés mondiaux, il faut créer un cadre qui évite les dérives ou qui les corrige, puisqu'elles ont déjà eu lieu dans de nombreux domaines. Ces dérives ont limité

à une minorité de pays et de personnes les gains de prospérité dont la mondialisation est potentiellement porteuse, et ont conduit à l'accroissement du fossé entre les riches et les pauvres et à la surexploitation des ressources naturelles au cours des années 90. Le groupe de travail de la CDU/CSU insiste en revanche sur les gains de prospérité et les améliorations des conditions de vie que la mondialisation a apportés à la majeure partie de la population.

La politique dans les systèmes à plusieurs échelons

La gouvernance mondiale a besoin d'institutions de régulation appropriées - et notamment aussi au-delà de l'échelon national. Les problèmes internationaux doivent être traités dans un réseau de systèmes à plusieurs échelons. Les Etats y conservent un important rôle de charnière, mais devraient également céder certaines compétences "vers le haut" (aux échelons international et supranational) et "vers le bas" (aux politiques locales et régionales). Conformément au principe de subsidiarité, les problèmes devraient être traités au niveau (le plus bas possible) ayant les compétences techniques et l'organisation adaptée pour les résoudre le plus efficacement et le plus démocratiquement possible.

Pour pouvoir façonner la mondialisation, il faut inventer de nouvelles formes de coopération dans la gestion des problèmes, dans le cadre d'un équilibre entre les Etats et les institutions multinationales, les secteurs mondialisés de l'économie et de la finance, les médias et la société civile. Il s'agit dans un premier temps de mettre en route le dialogue entre les acteurs les plus divers - entre les représentants de la politique, des entreprises et des syndicats et aussi des organisations non-gouvernementales. Ce réseau devrait partir du niveau le plus proche des citoyens - donc de l'échelon communal - et s'étendre jusqu'aux institutions internationales. Ceux qui veulent avoir voix au chapitre doivent s'engager de façon globale et être disposés à s'entendre avec d'autres acteurs mondiaux, d'autres "global players" étatiques ou non-étatiques.

La souveraineté des acteurs publics peut être prise en compte en leur donnant le droit exclusif d'attribuer les compétences: les Etats - représentés de préférence par leurs Parlements - devraient continuer de décider des critères et des conditions selon lesquels des organisations internationales ou des acteurs privés assument des missions publiques. De même, c'est aux institutions nationales de

veiller à la cohérence entre tous les domaines de la politique touchant à des sujets à caractère international.

Figure n° 18: L'Assemblée Générale des Nations-Unies



Source: UN/DPI Photo 203571

La réorganisation du paysage institutionnel international

L'aménagement d'une gouvernance mondiale devra faire une place essentielle au renforcement, à la réforme et à la démocratisation des institutions internationales, notamment dans le cadre du système des Nations-Unies ou des institutions de Bretton Woods. L'objectif est de dépasser des structures aujourd'hui encore inefficaces, voire non démocratiques, et de parvenir à une réorganisation du paysage institutionnel international à la hauteur des problèmes. Il faut agir là où l'urgence des problèmes planétaires fait apparaître un vide politique. C'est là qu'il convient de mettre en place des organisations et des structures internationales démocratiques, ou de réformer les institutions déjà existantes. Cela passe

d'abord par une dotation financière suffisante des organisations, contrairement à la situation actuelle dans la plupart des cas, et ensuite par une plus grande transparence de leurs procédures de prise de décision. Il faut faire davantage participer les femmes sur un pied d'égalité.

La nouvelle répartition des droits de vote au sein du FMI et de la Banque mondiale, défendue par les groupes de travail du SPD et de Bündnis 90/Die Grünen, et dont l'objectif est d'établir une parité entre le Nord et le Sud, va trop loin pour les groupes de travail de la CDU/CSU et du FDP. En revanche, le groupe de travail du PDS vote non seulement en faveur d'une démocratisation de la structure des votes, mais aussi pour une redéfinition de la mission du FMI. Le groupe de travail CDU/CSU ne partage pas non plus la proposition de la majorité sur l'ajout d'un protocole facultatif au Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels ("Pacte social") pour permettre l'examen par une commission d'experts de plaintes individuelles débouchant sur une décision quasi-juridique. Le groupe de travail du FDP estime que de nombreuses recommandations témoignent d'une confiance excessive dans la création de nouvelles institutions.

La mise en place d'une gouvernance mondiale est beaucoup plus qu'une simple question d'organisation ou de finances, il s'agit d'une démarche politique au cours de laquelle il faut aussi résorber des iniquités qui sont aussi coresponsables des problèmes actuels. Le groupe de travail du PDS critique particulièrement un débat qu'il juge trop axé sur les questions institutionnelles. Selon lui, la gouvernance mondiale doit se baser sur des structures économiques et politiques déjà existantes de la mondialisation, et rechercher une correction radicale des dérives graves. Le groupe de travail du FDP considère qu'il faut distinguer la capacité d'action du FMI et de l'OMC de celle d'autres organisations internationales: pour l'OMC, ce n'est pas l'administration internationale qui agit, mais la réunion des parties contractantes qui la constituent. Un consensus se dégage sur un point: les organisations internationales sont seulement aussi fortes que les font les Etats membres; leur capacité d'action dépend autant de l'ampleur des compétences qui leur sont transférées que des ressources, suffisantes ou non, dont elles sont dotées. Avec l'Union européenne, l'Allemagne devrait contribuer au renforcement des organisations internationales, pour améliorer leurs capacités de gestion des problèmes supranationaux et de mise à disposition de biens publics mondiaux. Là où l'on a déjà pu fixer des normes internationales juridi-

quement contraignantes, il faudrait promouvoir leur mise en oeuvre et leur respect et empêcher dans toute la mesure du possible que des Etats puissent décider de faire marche arrière.

Les projets de coopération régionale sont aussi un pilier important. L'Union européenne, qui ne cherche pas seulement la coopération économique, mais aussi l'intégration politique, la participation des Parlements et le rééquilibrage social, constitue un modèle positif, qu'il convient d'approfondir et de démocratiser davantage. Les régions devraient améliorer leur coopération dans le cadre d'institutions démocratiques, et renforcer également leur capacité d'action internationale. Elles pourraient ainsi mieux soutenir aussi le travail de l'ONU et contribuer à sa démocratisation, les régions devant également être mieux représentées en sièges et en voix au Conseil de sécurité des Nations-Unies. Le regroupement des forces et des intérêts régionaux pourrait également aider les pays en développement à mieux tirer profit des avantages de la mondialisation. D'une façon générale, la politique du développement devrait être conçue dans l'esprit d'une politique structurelle internationale, pour améliorer le cadre général d'un développement social, économique et écologique durable. Le groupe de travail de la CDU/CSU considère qu'un groupe régional informel - dans le style d'un G24 - pourrait également favoriser une concertation mondiale dans les différents domaines de la politique.

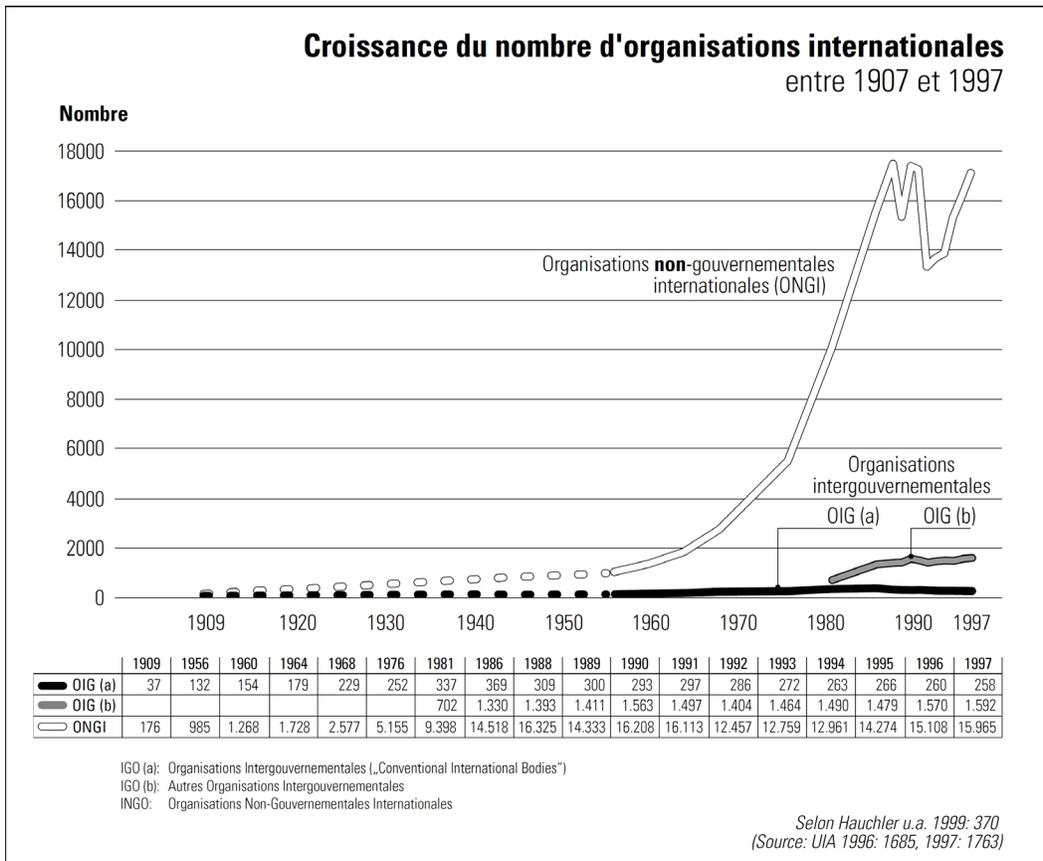
Le rôle porteur de la société civile

La gouvernance mondiale doit être organisée de façon à renforcer la démocratie à l'ère de la mondialisation. La démocratie a été élaborée à Athènes sous l'antiquité grecque pour une ville-état de taille limitée, et aux 18ème et 19ème siècles pour l'Etat-nation. Il faut aujourd'hui adapter ses formes et ses institutions à une situation mondiale. Il s'agit d'organiser la coopération constructive entre acteurs étatiques et non-étatiques. En effet, la société civile, avec ses nombreuses organisations non-gouvernementales, a dépassé depuis longtemps les frontières nationales (cf. figure n° 19) et développé un potentiel important pour contribuer à l'échelle mondiale à la protection efficace des biens publics. En améliorant la coopération entre les acteurs étatiques et non-étatiques, on pourrait soutenir la mise en réseau de la politique et les partenariats entre les gouvernements, les Parlements, les entreprises, les syndicats, les églises et les organisations non-

**Coopération avec
des acteurs non-
étatiques**

gouvernementales. Cette coopération devrait permettre de mieux préparer puis de mieux accompagner les processus politiques, et de les rendre ainsi plus transparents aux yeux de la population.

Figure n° 19



La société civile représente une palette élargie de possibilités de participation active aux choix politiques sur les questions de portée mondiale, et permet ainsi d'échapper à la résignation très répandue à l'égard de la démocratie représentative. Naturellement les acteurs non-étatiques doivent eux-aussi démontrer en permanence leur crédibilité et respecter la primauté de la démocratie parlementaire et de son gouvernement. Cela vaut en particulier pour la législation, le monopole des pouvoirs de l'Etat et la conduite des négociations dans les conférences internationales. A l'inverse, une nouvelle responsabilité incombe à l'Etat, dans ses rapports avec la société civile et lorsqu'elle entre en action au service des objectifs de la démocratie et pour la protection des biens publics. Il est particulièrement important de veiller à la transparence des décisions politiques et au libre accès aux informations, tel qu'il est garanti aux Etats-Unis par la loi sur la

liberté de l'information (freedom of information act), ou tel qu'il a été défini pour la protection de l'environnement dans la Convention d'Aarhus en 1998. Il faut en outre que les entreprises et les syndicats puissent prendre position sur les projets de privatisation et de déréglementation de la politique commerciale et financière internationale en matière d'économie, d'emploi, sur les questions sociales et environnementales, pour que la mondialisation ne prive pas les partenaires sociaux européens de leur rôle politique dans l'organisation des entreprises et de la société. Sans cela, le modèle social européen perdrait en importance, et au bout du compte, en crédibilité.

D'une façon générale, lors de la création de réseaux transnationaux, il est essentiel de faire également participer les acteurs locaux et de trouver un équilibre entre les différents intéressés, le Nord et le Sud, les forts et les faibles, les gagnants et les perdants potentiels de la mondialisation. Là aussi, il faut veiller à ce qu'hommes et femmes soient représentés de la même façon, et que les problèmes spécifiques des femmes soient pris en compte.

La société civile peut aussi beaucoup influencer sur la forme des entreprises privées. Les entreprises elles-mêmes soulignent leur responsabilité sociale ("corporate social responsibility"). La quête de crédibilité vis-à-vis de cette responsabilité invite à une étroite coopération entre les entreprises et la société civile - dans le respect des spécificités des deux parties. Cette coopération pourrait déboucher sur des engagements volontaires en complément du droit (inter-)national existant et servir de modèle au plan international pour la définition de normes adaptées et appropriées (cf. Aussi chapitre 1.2.).

Alors que les groupes de travail du SPD et de Bündnis 90/Die Grünen souhaitent renforcer le rôle de la coopération multilatérale et de la société civile, le groupe de travail de la CDU/CSU déplore que le rôle actuel de l'Etat soit sous-estimé, et qu'on mette trop l'accent sur le rôle de la coopération inter-étatique et de l'implication de la société civile. Selon lui, les limites entre la souveraineté nationale et la compétence des organisations internationales d'une part, et la place de la société civile d'autre part, doivent être définies de manière pragmatique et spécifique en fonction des particularités de chaque secteur. Pour le groupe de travail de la CDU/CSU, si le droit international doit devenir un réseau de plus en plus dense débouchant sur une "gouvernance mondiale", chaque pas dans cette direction ne peut être entrepris que par les Etats. Au contraire, les organisations non-

**CDU/CSU:
C'est l'Etat
qui détient
la légitimité
de son
mandat**

gouvernementales ne représentent par nature qu'une partie de la société, et défendent des intérêts particuliers. Le groupe de travail de la CDU/CSU juge inacceptable que les ONG prétendent représenter toute la société civile et revendiquent une participation directe aux choix politiques, puisque seuls les Parlements et les gouvernements issus du scrutin universel direct ont la légitimité requise pour prendre les décisions. Seules les organisations non-gouvernementales dont l'organigramme et les procédures décisionnelles internes sont transparents et se déroulent dans le respect des règles et du droit, et qui renoncent à toute forme de violence, ont la légitimité requise pour faire entendre les intérêts qu'elles défendent.

Pour le groupe de travail du PDS, en revanche, les corrections nécessaires des dérives mondiales requièrent une modification en profondeur des rapports de force dans le monde et dans la société. Cette modification ne peut être atteinte que par la mobilisation sociale et politique constante d'une résistance démocratique de la société civile contre la domination du néo-libéralisme, pour lever les blocages créés par les grands groupes internationaux de la finance et de l'industrie.

La tâche des partis politiques et du Parlement

La création de la commission d'étude "Mondialisation de l'économie" montre que le Parlement est conscient des défis et cherche à leur apporter des réponses. Le Parlement, en tant qu'acteur démocratiquement élu, devrait voir son rôle renforcé dans la gouvernance mondiale: ses fonctions de contrôle et de proposition doivent aussi être étendues à l'échelon international. Pour la République fédérale d'Allemagne, cela signifie que le Bundestag doit être davantage consulté sur les choix de politique étrangère; l'intensification des échanges avec les autres Parlements et les acteurs de la société civile à l'échelle européenne et internationale sont un premier pas dans cette direction. Un petit groupe de travail devrait examiner les autres améliorations susceptibles d'assurer que le Parlement s'intéresse suffisamment aux questions touchant à la mondialisation: par exemple la création d'une instance de coordination chargée des implications croisées de la mondialisation entre les différents domaines, de petits groupes de travail thématiques limités dans le temps, une commission disposant de droits de consultation à l'image de la commission des Affaires européennes, ou une commission du

Bundestag à vocation transversale pour tout ce qui touche à la mondialisation (dont le groupe de travail du FDP doute de l'intérêt pratique).

L'organisation politique de la mondialisation à l'échelle planétaire - la gouvernance mondiale - n'en est qu'à ses débuts. Des blocages subsistent, notamment du fait des déséquilibres du pouvoir, des problèmes de démocratie interne et inter-étatique et de légitimité; l'absence d'un consensus normatif et moral (une "éthique mondiale") complique encore la création d'un système de gouvernance mondiale fort. Mais il faut justement chercher à débattre de ces problèmes. La gouvernance mondiale représente actuellement davantage un objectif qu'une description de la réalité présente du système international. Les ébauches de gouvernance mondiale se caractérisent par leur pragmatisme politique, leur caractère perspectif et normatif. Elles élaborent de nouveaux modèles de pilotage politique et de coopération qui permettent aux acteurs et institutions politiques existants de relier entre elles de nouvelles formes d'action politique de l'échelon local à l'échelon mondial et dans des domaines différents.

Partant du diagnostic selon lequel les méthodes et les instruments classiques de la politique étrangère des Etats ne permettent plus de régler de façon satisfaisante bon nombre de problèmes internationaux, la mondialisation est plus qu'un processus économique. A l'avenir, il s'agira de retirer à la mondialisation sa légalité apparente. L'histoire a permis les bouleversements mis en branle au début des années 90, et la politique les a voulus. Aujourd'hui apparaissent les forces et les faiblesses de cette évolution. Le revers de la médaille rend nécessaire une action politique mondiale. Une gouvernance mondiale démocratique et efficace doit contribuer à permettre à chacun d'exploiter les chances de la mondialisation, et à créer une prospérité aussi partagée et durable que possible.

***Réinventer la
démocratie***

11. Le vote minoritaire des groupes de travail de la CDU/CSU et du FDP

1. Façonner l'avenir - saisir les chances de la mondialisation²

Les groupes de travail de la CDU/CSU et du FDP au sein de la commission d'étude sont attachés à présenter les chances et les avantages de la mondialisation mais aussi ses risques et ses inconvénients à partir de faits. Tant que de nombreuses personnes éprouvent un "sentiment d'impuissance" face à la mondialisation, notre objectif est de montrer clairement que la mondialisation n'est rien dont l'individu doive avoir peur. Une politique courageuse, disposant d'une légitimité démocratique, peut en permanence imposer sa marque à la mondialisation pour le bien des personnes.

La mondialisation crée de la richesse

La mondialisation de l'économie n'est rien d'autre qu'une intensification du partage international du travail. Elle s'exprime surtout par l'augmentation des échanges commerciaux internationaux, des investissements dans le monde entier, de la circulation internationale des capitaux et du transfert international des connaissances.

En de nombreux endroits, le rapport majoritaire présente la situation mondiale actuelle de façon plus négative qu'elle n'est, et donne l'impression que les temps étaient plus favorables avant la mondialisation. Mais en réalité, les gens ont conçu la mondialisation comme ils la souhaitaient, améliorant leurs conditions de vie sur de nombreux plans au cours des deux siècles derniers:

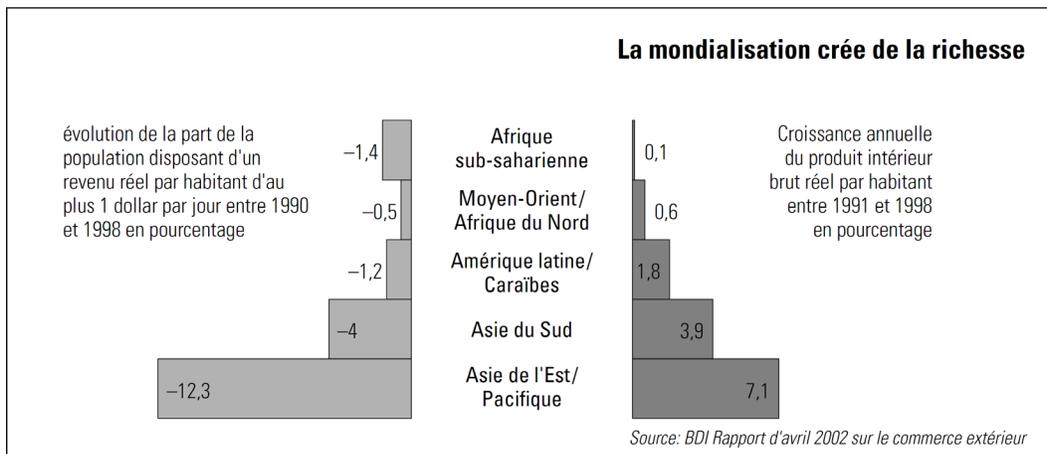
- Le "revenu mondial" n'a jamais été aussi élevé.
- Le pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté absolue a diminué.
- Les gens n'ont jamais connu une aussi grande liberté.

² La coutume parlementaire veut qu'un rapport minoritaire n'ait lieu d'être que lorsque ses analyses et ses recommandations sont fondamentalement différentes. Le résumé du rapport minoritaire présenté ici se concentre sur les principales divergences dans

- Les droits fondamentaux de l'homme n'ont jamais protégé autant de personnes.
- Le niveau d'éducation a augmenté. L'accès à l'éducation et à la connaissance est devenu plus simple pour la plupart des gens.
- Les gens vivent plus longtemps et conservent plus longtemps la santé.
- La mortalité infantile moyenne a reculé.
- Aujourd'hui, plus de personnes dans le monde ont un emploi qu'autrefois.

Les études empiriques montrent que ces évolutions sont dues à la mondialisation: la croissance et la richesse ont particulièrement augmenté dans les pays qui se sont ouverts à la concurrence internationale (cf. figures n° 20 et 21).

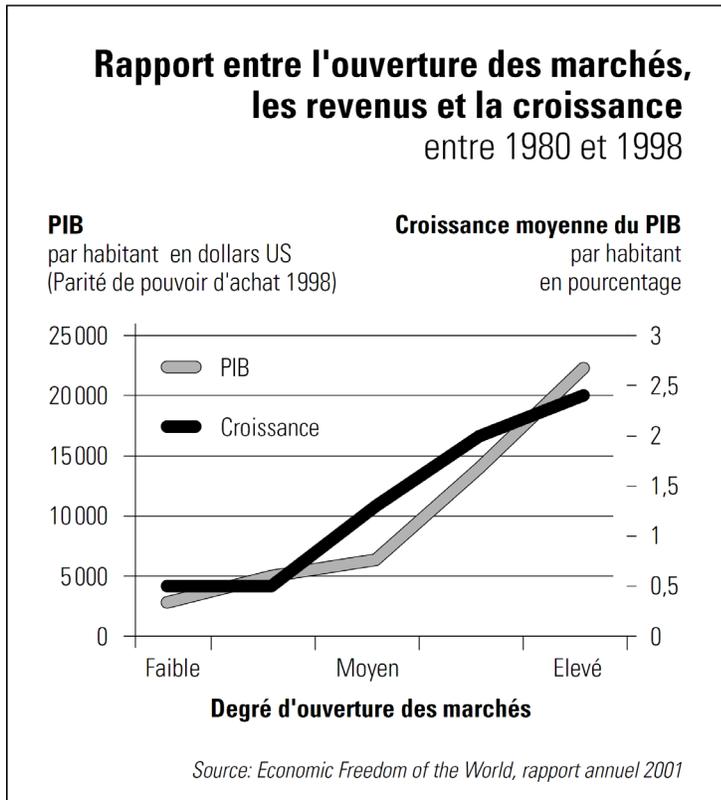
Figure n° 20



Ces pays ont dégagé des revenus supérieurs et créé davantage d'emplois. Ils affichent en outre une pauvreté moindre et moins d'inégalités dans la répartition des revenus et des richesses, et même une meilleure qualité de l'environnement que les pays qui se soustraient à l'activité des marchés mondiaux.

l'analyse de la mondialisation. Malgré d'intenses efforts, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un rapport succinct commun.

Figure n° 21



Cela devient particulièrement net lorsqu'on compare l'Amérique latine et le Sud-Est asiatique: tandis que quelques pays d'Amérique latine tentaient ces dernières années de substituer aux importations des productions nationales, toute une série de pays du Sud-Est asiatique misait sur une stratégie d'exportation. En l'espace d'une génération, beaucoup de ces Etats sont passés du statut de pays en développement à celui de pays émergent. Quelques-unes des entreprises sises dans ces pays comptent aujourd'hui parmi les premières sur leurs marchés mondiaux respectifs. On oublie souvent que l'Europe et tout particulièrement l'Allemagne doivent leur "miracle économique" à une telle stratégie d'ouverture des marchés et à une organisation correspondante de leur politique économique.

L'Allemagne est l'exemple par excellence qui montre à quel point l'intégration dans l'économie mondiale est déterminante pour le développement économique général et pour la prospérité. La réussite sur les marchés mondiaux accroît en effet les marges de manœuvres nationales en matière de redistribution et permet certaines mesures correctives dans la répartition des revenus, de la richesse et des chances. Forts de ces expériences, **nous recommandons l'application du concept de l'économie sociale de marché comme base d'une politique mondiale en faveur de la prospérité.**

Appliquer l'économie sociale de marché

Lorsque les frontières deviennent perméables, les entreprises peuvent mieux exploiter les avantages naturels, économiques et politiques de certaines localisations, et choisir de situer leur production, leur recherche et/ou leurs ventes où cela leur semble le plus favorable (concurrence entre les sites et les systèmes). Les consommateurs en profitent à travers la baisse des prix et une plus grande diversité des produits.

Nous pouvons donc d'ores et déjà constater que la mondialisation offre **des chances pour tous**:

- **La mondialisation profite aux consommateurs**, et à double titre: D'une part la possibilité de produire partout dans le monde et la concurrence conduisent à des prix plus bas. D'autre part, les échanges permettent l'achat de biens moins disponibles quand les marchés sont moins ouverts. L'ouverture des marchés entraîne donc une plus grande diversité des produits.
- **La mondialisation crée de meilleurs emplois**. Les entreprises des secteurs soumis à la concurrence sont plus productives que celles de l'économie protégée. Elles peuvent donc verser des salaires plus élevés - tout en offrant en règle générale de meilleures conditions de travail par ailleurs.
- **La mondialisation crée du savoir**. Le libre-échange donne aux gens la chance d'apprendre des autres. Grâce à l'échange de biens et de services, mais surtout aux investissements directs des entreprises, le savoir et la technologie sont transférés en tous sens. Le savoir-faire et l'éducation constituent la base de l'augmentation de la prospérité, en particulier pour les économies nationales encore moins développées.

- **La mondialisation apporte plus de liberté individuelle.** Elle offre à chacun la possibilité de mieux réaliser ses objectifs et ses souhaits que cela ne serait possible sans le partage international du travail. Cela ne fait pas seulement augmenter la prospérité, mais aussi la liberté et la pluralité des choix.

Les libertés accrues qui accompagnent la mondialisation - que les groupes majoritaires n'évoquent absolument pas dans leur rapport - constituent justement un lubrifiant puissant pour les rouages du développement, et visiblement aussi un moyen efficace de lutte contre les maux de la société tels que la corruption (cf. figures n° 22 et 23):

Figure n° 22

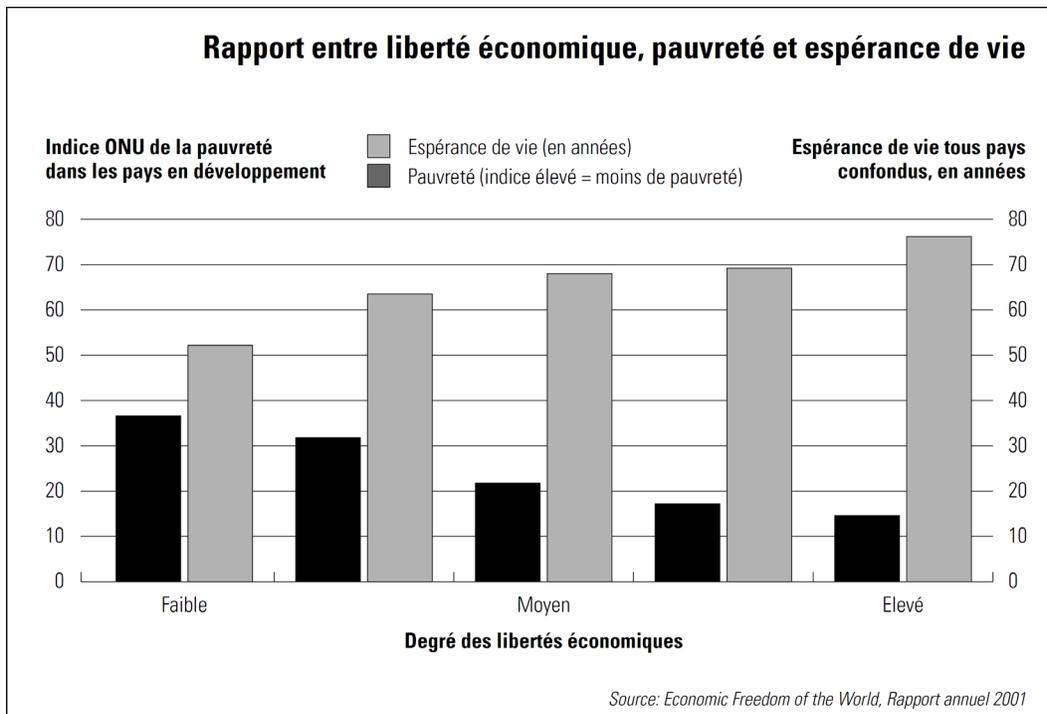
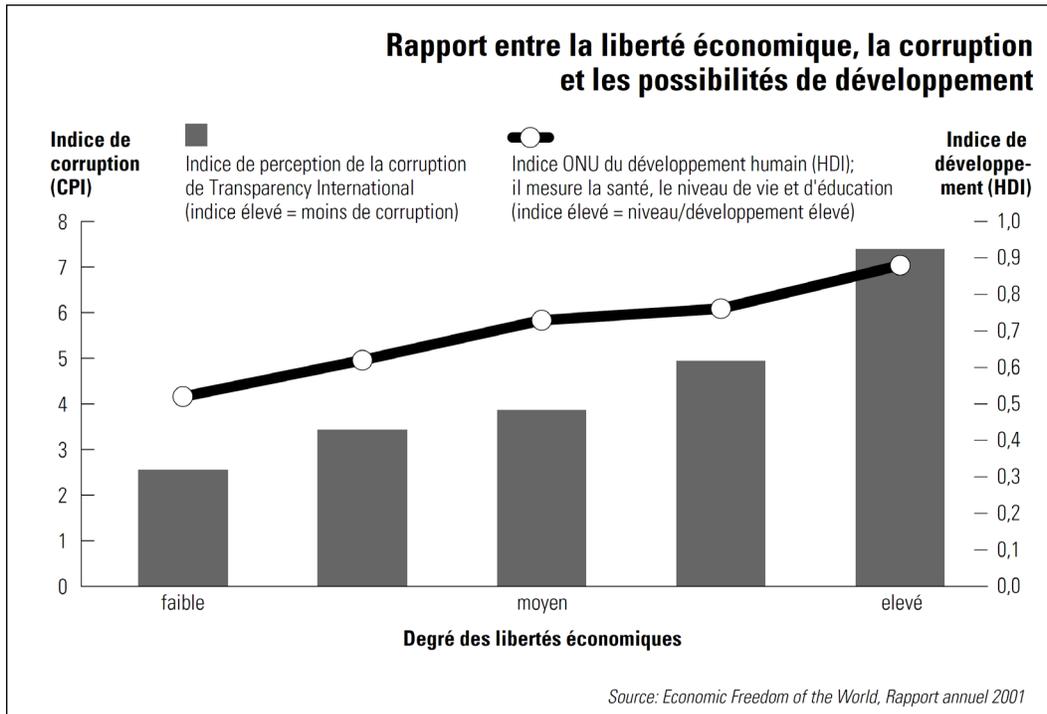


Figure n° 23



Derrière ces réussites se cache surtout la concurrence. Elle fait inventer aux hommes en permanence de nouveaux produits et de nouvelles technologies, et exploiter les opportunités des marchés - pour le bien de tous ceux qui participent au processus économique. C'est pourquoi la politique doit particulièrement veiller au bon fonctionnement de la concurrence.

2. Mondialisation et concurrence - créer des marges de manœuvre, fixer le cadre général approprié

Lorsque les frontières sont ouvertes, davantage d'acteurs de la vie économique, scientifique et politique sont en concurrence pour trouver les meilleures idées et les meilleures solutions. Cela accroît la gamme des choix et les marges de manœuvre dans l'action, mais cela rend aussi les décisions plus complexes. Cette concurrence intensive exige des adaptations constantes - et parfois douloureuses - sans que l'on sache toujours ce qui va en résulter. C'est pourtant la meilleure méthode de coordination de l'action économique. C'est pourquoi nous nous

opposons délibérément à de larges pans du rapport majoritaire d'où émane une crainte diffuse de la concurrence, et qui s'exprime logiquement pour sa limitation.

Etant donné le rôle prépondérant de la concurrence, la politique doit s'assurer qu'elle fonctionne à l'échelle mondiale. L'une de nos **demandes principales** porte donc sur une **politique internationale de la concurrence**. Puisque la base de tout système de concurrence repose sur les fondements de l'Etat de droit, l'économie sociale de marché, la démocratie et l'Etat de droit s'accordent parfaitement. Les activités économiques ne s'épanouissent qu'avec une relative sécurité de prévision. Cela vaut au premier chef pour les échanges et les investissements à l'étranger. Les gouvernements des pays en développement moins démocratiques l'ont bien compris. Ils sont intéressés par la mise en place d'un ordre juridique qui rende leur pays attractif pour les investisseurs et les partenaires commerciaux. Une politique internationale responsable doit donc aider les autres pays à mettre en place un Etat de droit.

L'un des grands défis de la mondialisation à moyen et long terme, c'est le risque d'une domination des marchés mondiaux par des concentrations d'entreprises. Un contrôle efficace de la concurrence peut contrecarrer ce risque, car une concurrence qui fonctionne bien constitue le meilleur "limiteur de pouvoir", et pas seulement dans le domaine économique. Elle doit donc être protégée par une surveillance internationale efficace des cartels et un contrôle des fusions. La concurrence entre les sites d'implantation et les systèmes fera le reste pour discipliner les politiques nationales.

Avec l'ouverture des marchés et la perméabilité croissante des frontières politiques, les activités internationales des entreprises vont nécessiter de nouveaux ordres juridiques, sans quoi les entreprises "s'émanciperont" totalement de toute juridiction. Cette évolution n'est pas nouvelle; elle s'est simplement beaucoup accélérée au cours des dix dernières années. Elle est une des causes de l'importance croissante du droit international, qui a notamment pour objectif d'éviter l'apparition de zones de non-droit.

Pour les Etats et les communautés d'Etats adeptes de l'économie de marché, la concurrence est l'élément constitutif de leur organisation économique. Mais tout comme la démocratie, la concurrence résultant de la liberté des sujets économiques doit être constamment protégée contre les prises de position dominante. Il faut pour cela un droit de la concurrence et des institutions qui veillent au respect

*Promouvoir l'Etat
de droit - respecter
les interdépendan-
ces*

*Créer une poli-
tique interna-
tionale de la
concurrence*

des règles du jeu et les impose. Au plan international, il existe trois approches, qu'il convient de poursuivre parallèlement: les approches multilatérale, plurilatérale et bilatérale.

L'approche multilatérale

L'approche multilatérale est celle qui consiste à négocier des règles de concurrence dans le cadre de l'OMC. C'est ce à quoi travaille un groupe de travail de l'OMC depuis 1996, mais sans résultat tangible à ce jour. Vu le nombre élevé de membres de l'OMC, dont beaucoup ne disposent pas d'un droit de la concurrence au plan national, et vu le principe d'unanimité qui s'applique au sein de l'organisation, cette absence de résultat n'est pas très surprenante. Si le groupe de travail pouvait à moyen terme au moins parvenir à un accord sur l'interdiction des cartels durs, on aurait déjà accompli un premier grand pas. D'ici là, le groupe peut au moins participer à une prise de conscience des problèmes de concurrence. Mais la question éminemment plus complexe du contrôle des fusions dépasserait vraisemblablement encore assez longtemps les compétences de l'OMC. Pourtant, les véritables risques que représente, et pas seulement pour la concurrence, la prise de contrôle du pouvoir économique, c'est dans les concentrations d'entreprises qu'ils résident.

L'approche plurilatérale

L'approche plurilatérale est entreprise par des Etats disposant déjà d'une expérience dans l'établissement d'un ordre de concurrence abouti et dans sa mise en oeuvre, et qui souhaitent en faire bénéficier d'autres pays. C'est dans ce sens que travaille le réseau "International Competition Network" qui oeuvre à une intensification de l'échange d'informations et à une amélioration de la coopération. La plupart des membres de ce réseau disposent d'une longue expérience de la législation anti-trust, et surtout du contrôle des fusions. Cela offre l'occasion d'élaborer aussi et avant tout des principes communs d'interprétation qui aboutissent peu à peu à un ensemble de règles. Dès à présent, les entreprises présentes au niveau mondial réclament de plus en plus souvent des règles internationales en matière de fusions.

Il n'est pas encore possible d'évaluer s'il existe un besoin durable d'une organisation mondiale de la concurrence cautionnée par le droit international (un "office mondial des cartels"). Mais c'est une option qu'on ne peut ni ne doit exclure.

L'approche bilatérale

Il faut également poursuivre et intensifier la coopération bilatérale des autorités de contrôle de la concurrence, car elle assure "l'essaimage" des règles de concurrence qui ont fait leur preuve. Ainsi, le contenu de l'accord entre les gouvernements allemands et américains est largement repris dans l'accord transatlantique bilatéral entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Les deux ont porté sur les fonts baptismaux le récent accord entre l'UE et le Canada. Tant que ces formes de coopération font leurs preuves, et elles les ont faites jusqu'à présent, le passage des relations contractuelles bilatérales aux plurilatérales semble programmé d'avance.

3. La politique à l'ère de la mondialisation - libérer les potentiels de développement

La discipline qu'apporte la concurrence ne s'applique pas uniquement aux entreprises privées, elle concerne aussi la politique. La libéralisation des relations internationales en matière d'échanges et d'investissements ne contribue pas seulement à une augmentation globale du niveau de vie des hommes, elle favorise également la démocratie et les droits de l'homme. Les libertés politiques et économiques sont étroitement liées.

Par ailleurs, la liberté des marchés des capitaux, des biens et du travail sanctionne les mauvaises politiques économiques. Car désormais, un "grand nombre d'yeux" observent les activités politiques et peuvent le cas échéant mettre en mouvement un "grand nombre de pieds", c'est à dire déplacer des capitaux en une fraction de seconde. En d'autres termes, la concurrence, que renforce la mondialisation, met en lumière les forces et les faiblesses des différentes politiques. De nombreux hommes politiques se sentent aujourd'hui "prisonniers" de la mondialisation. Mais ils conservent toute liberté de jeter les bases de la santé économique et sociale de leur pays. C'est ce à quoi ils devraient s'atteler, plutôt que de faire de la mondialisation leur bouc émissaire.

Mais comment la politique peut-elle aujourd'hui réagir à la mondialisation - au-delà des problèmes de concurrence? La majorité de la commission, dans la discussion sur ce point, a "globalisé" la célèbre controverse nationale sur l'importance de l'Etat, le rôle, l'ampleur et l'offre des biens publics, mais aussi les ques-

tions de liberté et de réglementation. Elle a laissé transparaître on ne peut plus clairement qu'elle souhaite relever les défis de la mondialisation par une approche nationale et plus ou moins digne d'une économie socialiste planifiée.

Les groupes de travail de la CDU/CSU et du FDP considèrent qu'il est du devoir de la politique nationale et internationale de reconnaître les chances dont la mondialisation est porteuse, et de les rendre exploitables. Quant aux risques inhérents à la mondialisation, il faut les réduire en leur donnant un cadre intelligent qui fixe des règles du jeu généralement acceptées. Pour cela, la politique nationale dispose, malgré la mondialisation, d'instruments pertinents et efficaces. Les Etats ne sont donc pas non plus démunis et impuissants lorsqu'il s'agit de protéger leurs "biens publics".

La majorité de la commission d'étude ad hoc accorde à de nombreuses marchandises le statut particulier de "**biens publics**", et revendique donc pour eux une protection particulière. Son rapport de synthèse définit comme des "biens publics" des biens allant de l'eau potable aux droits de l'homme en passant par la stabilité des marchés financiers, et affirme qu'ils seraient menacés par la mondialisation.

Dans le débat sur les "biens publics", la question cruciale est pourtant de savoir s'il incombe à l'Etat (ou à des communautés d'Etats) ou plutôt à des entreprises privées de fournir une marchandise. L'avis majoritaire ne se demande même pas si l'Etat est effectivement plus capable de fournir les biens concernés qu'une entreprise privée. En conséquence, la majorité "déclare" publics de nombreux biens pour la simple raison qu'ils sont (ou devraient être) fournis par l'Etat, et nécessitent à ce titre d'être protégés. Dans le même temps, la concurrence sur la fiscalité et pour les implantations d'entreprises, mais aussi les capitaux "vagabonds" sont présentés comme les principaux coupables de la détérioration supposée des moyens de financements des "biens publics". Mais en réalité, de nombreux biens peuvent être fournis mieux et moins cher par des entreprises privées. Et c'est particulièrement vrai sous le règne d'une concurrence encadrée par des mesures réglementaires appropriées. La mondialisation ne menace donc pas des biens tels que l'eau potable ou la "paix sociale", mais permet au contraire que ces biens puissent, comme d'autres, être fournis en quantité nécessaire, de bonne qualité et à un prix intéressant.

Pour exprimer les choses clairement: là où les effets de l'activité économique franchissent les frontières et peuvent nuire à des tiers, par exemple pour le bien public qu'est "l'air propre", la coordination et le cas échéant la réglementation internationales sont aussi nécessaires. Mais c'est commettre une erreur que d'exclure d'emblée la concurrence comme arbitre et régulateur neutre, en particulier pour le domaine des biens publics nationaux, et de confier sa fonction à un Etat dont il est avéré qu'il ne possède pas la perspicacité escomptée - il suffit de juger du sort des économies planifiées de type socialiste.

Elever le potentiel de prospérité, combattre la pauvreté

En dehors de cela, la mondialisation requiert avant tout une politique commerciale libérale. A elle seule, la réduction des obstacles aux échanges dans le cadre du cycle de l'Uruguay a rapporté au monde un excédent de richesse estimé à près de 680 milliards de dollars US. Une libéralisation supplémentaire pourrait à nouveau accroître fortement la puissance économique mondiale. La raison en est claire: la mondialisation n'est pas un jeu à somme nulle, dans lequel la prospérité croissante "s'achète" au prix d'un surcroît de pauvreté ailleurs:

- Le développement économique n'est limité ni au plan national, ni au plan mondial; il existe toujours des potentiels de croissance. L'idée selon laquelle la croissance des uns ne se ferait qu'au détriment des autres, et ne consisterait qu'en une redistribution de la richesse existante, est démentie depuis longtemps.
- Les différences de niveau de développement ou de rang mondial pour le commerce international ne sont que de simples photographies de la situation à un instant donné. Mais les avantages et les désavantages compétitifs peuvent évoluer dans le temps. Il n'existe aucune infériorité structurelle voire prédestinée.
- Les faiblesses sont souvent dues au manque de fiabilité des structures et des institutions étatiques. Mais la mondialisation aide à mettre à jour ses faiblesses.

La mondialisation est "un jeu gagnant" qui apporte plus de richesse partout dans le monde. Elle offre des opportunités de développement à tous ceux qui peuvent prendre part à l'ouverture internationale. Nous voulons **libérer et étendre cet immense potentiel pour les hommes** du monde entier.

Relever le potentiel de prospérité

La mondialisation n'est pas non plus une puissance naturelle. Elle est façonnée par l'homme. En lui appliquant le cadre approprié, ses chances l'emportent sur ses risques pour un développement durable tant aux plans économique et social que dans une perspective environnementale. Pour les habitants des pays en développement, la mondialisation ouvre des perspectives essentielles dans la lutte contre la pauvreté.

Malheureusement, les groupes majoritaires n'ont pas rejoint cette position centrale, bien que certains passages de leur rapport jugent que les ouvertures de marchés dans le cadre de la mondialisation peuvent avoir un effet favorable sur le niveau de richesse des pays pauvres. En revanche, on est abouti à un consensus sur le fait que la mondialisation peut être aménagée et a besoin d'être encadrée et organisée. Mais dès lors que l'on analyse de façon si différente les chances de la mondialisation, il n'est pas surprenant que les recommandations d'action divergent elles-mêmes autant.

Façonner politiquement la mondialisation

L'avis des groupes de travail de la CDU/CSU et du FDP est que l'objectif suprême doit être d'organiser les conditions générales de la mondialisation de telle sorte qu'elle puisse déployer ses effets bénéfiques sur la prospérité. Il faut ce faisant établir **l'équité des chances à l'échelle mondiale** entre les Etats et entre les individus. Le partage mondial du travail et ses effets sur la protection sociale requièrent un cadre réglementaire. Cela relève de la responsabilité des politiques.

C'est pourquoi nous recommandons:

1. Le commerce des biens et des marchandises doit être largement dégagé des obstacles encore existants et protégé par des accords internationaux.
2. Il faut mettre en place des procédures efficaces de contrôle de la concurrence, et parallèlement intégrer le plus grand nombre possible de pays dans l'économie mondiale.

Promouvoir les échanges, assurer la libre-concurrence, mettre en place des institutions

3. Il faut doter les pays pauvres de davantage d'institutions de l'Etat de droit et les rendre ainsi plus attractif pour les investisseurs étrangers - par exemple grâce à un accord international sur l'investissement. Il faut pour cela que les pays industriels offrent leur aide.
4. Il faut protéger les progrès déjà accomplis dans la libéralisation des marchés financiers internationaux.
5. Il faut encourager la participation de la "société civile" à la mise en place et à la transparence des institutions internationales .
6. Il faut ancrer plus fermement les règles de "bonne gouvernance" dans le monde entier.

Nous allons développer dans les pages suivantes quelques-unes de ces recommandations.

4. Promouvoir les relations économiques par delà les frontières

Loin du débat politique permanent, une large majorité du monde scientifique et de la société s'accorde à dire que la libre circulation des biens et des services apporte au monde une plus grande prospérité et aide à combattre durablement la pauvreté. Comme nous l'avons déjà montré, les pays qui se sont ouverts à la concurrence ont pu atteindre un degré de prospérité supérieur à celui des pays qui choisissent de s'en protéger. C'est donc la voie sur laquelle il convient de poursuivre. Les mesures jugées nécessaires pour protéger les marchés locaux - par exemple pendant une période de transition ou d'ouverture à la concurrence internationale - doivent se conformer autant que possible aux règles du marché et être limitées dans le temps.

Il en va de même pour le commerce des services, en expansion, et qui apporte également des gains de prospérité. Pourtant, dans ce domaine aussi, on voit le scepticisme général des groupes majoritaires au sein de la commission face à l'idée de la libre concurrence. Ainsi, ils demandent un "assouplissement" de l'accord général sur le commerce des services (AGCS/GATS), ce qui signifie en réalité une restriction de la concurrence. Pour les prestataires de service qui investissent au plan international, il est pourtant indispensable de disposer sur place d'un environnement réglementaire fiable. Les entreprises n'investissent pas si

elles craignent que les conditions dans lesquelles elles s'engagent risquent d'être remises en question en permanence. Par ailleurs, aux termes de l'AGCS, chaque pays a le choix de libéraliser ou non certains secteurs des services. Finalement, les propositions de la majorité ne font que créer des exceptions supplémentaires aux règles de la concurrence pour préserver ou étendre l'influence de l'Etat, par exemple en excluant des négociations sur l'AGCS les "services publics de base" ou l'éducation.

Réduire les barrières commerciales

Pour rattraper les retards de développement, il existe essentiellement deux stratégies. La première consiste à tenter de créer une base industrielle compétitive dans une économie nationale protégée contre les importations. Mais le meilleur moyen d'établir la compétitivité est de s'exposer à la concurrence. Une telle stratégie conduit donc la plupart du temps à un gaspillage considérable de ressources, et s'avère souvent aussi onéreux que vain. De nombreux pays d'Amérique du Sud ont choisi cette stratégie dans les années 60 et 70 - sans réussite durable.

L'autre stratégie, qu'ont appliquée beaucoup de pays du Sud-Est asiatique, vise une politique d'ouverture commerciale la plus rapide possible. Le commerce extérieur conduit à une meilleure utilisation des ressources, puisque les technologies sont importées et n'ont pas à être développées dans le pays. Les moyens ainsi économisés sont disponibles dans d'autres domaines. Le succès obtenu par le Sud-Est asiatique avec cette stratégie fait depuis de nombreux émules parmi les pays en développement.

Les perspectives de développement grâce à l'ouverture des marchés

Mais dans les domaines dans lesquels beaucoup de pays en développement peuvent produire moins cher, l'accès aux marchés des pays industrialisés leur est souvent interdit par des droits de douane élevés ou d'autres formes d'obstacles commerciaux. Le textile et l'agro-industrie en sont des exemples frappants, tout comme certains secteurs de l'industrie lourde et d'autres secteurs qui emploient une main d'œuvre importante. L'ouverture des marchés aux produits des pays pauvres leur permettrait d'accroître leurs recettes de 700 milliards de dollars par an d'ici à 2005, selon une estimation de la CNUCED. Il incombe donc aux pays industrialisés d'ouvrir leurs frontières et de supprimer leurs pratiques com-

Permettre le développement par les échanges

merciales protectionnistes. Naturellement, cela leur imposera des adaptations parfois douloureuses.

Soutenir les investissements directs et les entreprises transnationales

La forte augmentation des investissements directs à l'étranger est l'une des caractéristiques essentielles de la mondialisation. A l'échelle du globe, leur volume a décuplé entre 1980 et 1999. Souvent, ils proviennent de grandes entreprises qui opèrent dans le monde entier, et que l'on qualifie d'entreprises transnationales. Les investissements directs sont effectués pour conquérir de nouveaux marchés, répartir des risques, ou assurer une présence sur le marché étranger en y implantant des succursales commerciales (ou des sites de production). Ces investissements directs se font le plus souvent entre les pays industrialisés. L'objectif de réduction des coûts de production grâce aux moindres coûts locaux de l'énergie, des matières premières ou de la main d'œuvre n'intervient que peu dans ces décisions.

De la même façon, lorsque leur administration répond aux normes de droit généralement admises au plan international, les pays en développement attirent de plus en plus de capitaux étrangers. De tels investissements apportent par définition davantage de prospérité et d'emploi dans les pays qui en sont destinataires. Mais le pays d'origine profite également de ces investissements à l'étranger, puisque les entreprises présentes à l'étranger sauvegardent des emplois "au pays" et accroissent leur compétitivité. L'échange de technologie est un gain pour les deux parties.

C'est pourquoi nous demandons:

1. Une ouverture plus poussée des marchés et un développement de l'OMC. Un commerce mondial fertile a besoin d'un forum qui fixe les règles du jeu et veille à leur respect.
2. Une organisation de l'économie de marché au plan national qui aide à garantir les succès du libre-échange.

Nous demandons une ouverture des marchés et leur organisation

5. Renforcer les marchés financiers mondiaux - protéger les échanges mondiaux

Le financement des flux commerciaux internationaux et des activités de production et d'investissement a un besoin crucial que les marchés financiers fonctionnent bien. Les gigantesques flux financiers mondiaux - ils ont quintuplé depuis la fin des années 80 - reposent largement sur les échanges de biens et de services, contrairement à ce qu'affirme le rapport de la majorité. Chaque accord commercial et chaque investissement direct entraîne une multitude de transactions financières. Dans un premier temps, les flux de capitaux se concentrent sur les pays industrialisés traditionnels. Mais depuis dix ans, de plus en plus de capitaux vont également, sous forme d'investissements directs ou en portefeuille, vers quelques pays en développement - signe d'une confiance accrue dans la politique économique de ces pays.

Utiliser les marchés financiers mondiaux et contrer les crises financières

Après l'échec des taux de change fixes du système de Bretton Woods, contraire au marché, on a vu naître régulièrement des crises économiques et financières graves dans certains pays ou certaines régions. Les exemples les plus récents sont ceux de la crise asiatique, en 1997 et 1998, ou la crise que traverse actuellement l'Argentine. Les crises de ce genre et l'imprévisibilité des mouvements de capitaux à court terme minent la confiance dans les marchés financiers nationaux et internationaux. Elles remettent en question le comportement des institutions financières internationales et infligent aux investisseurs des pertes parfois lourdes.

La mondialisation est souvent tenue pour responsable de ce genre de situations. Certains évoquent des "capitaux vagabonds" sans aucun lien avec l'économie réelle qui chercheraient constamment de nouveaux hôtes, c'est à dire de nouveaux lieux de placement. Les innovations financières ou la "shareholder value" seraient en outre coupable de la versatilité des marchés. Le remède proposé par la majorité de la commission consiste à réglementer à nouveau davantage les marchés financiers internationaux et à mettre en place une nouvelle architecture financière.

A y regarder de plus près pourtant, ces reproches sont dénués de tout fondement. Jusqu'ici en effet, les crises financières ont justement touché les pays dont les marchés financiers n'étaient pas suffisamment organisés. Face aux marchés libéralisés, il manquait les institutions nécessaires à la surveillance des marchés. Par ailleurs, les pays ont souvent tenu à conserver des taux de change fixes, allant à l'encontre de la volonté des marchés, et invitant ainsi les spéculations sur les devises. Si ensuite ces bulles spéculatives éclatent sur les marchés boursiers ou si les créanciers exigent le règlement immédiat des engagements financiers à court terme, la crise aura été parfaite. Pour autant, elle aura été imputable au défaut d'organisation des marchés financiers et aux erreurs individuelles de choix économiques. La mondialisation met à jour ce genre de faiblesse et pourrait de ce fait conduire les opérateurs à plus de discipline sur les marchés financiers.

La libre circulation des capitaux au plan international favorise à long terme la prospérité, la croissance et l'emploi. Elle apporte des capitaux à ceux qui en ont le besoin le plus urgent. Les restrictions générales des mouvements transfrontaliers de capitaux constituent donc les mauvais signaux à l'attention des marchés. Ce qui est souhaitable, ce ne sont pas des taux de change fixes, mais des taux de change réalistes. S'ils restent stables dans la durée, tant mieux. Ils sont alors le reflet d'une politique économique fiable.

Des réformes des marchés financiers plutôt qu'une "taxe Tobin"

Pour se défendre contre l'argent "de la spéculation", les groupes majoritaires recommandent une taxe sur les transactions financières internationales ("taxe Tobin"). Mais puisque l'essentiel des mouvements de capitaux à court terme est lié aux mouvements de biens et de services (notamment pour des financements-relais à court terme ou des modifications d'échéances), une telle taxe sur la spéculation constituerait au bout du compte un handicap pour les échanges internationaux. Par ailleurs, pour qu'une taxe Tobin puisse espérer avoir un effet, il faudrait qu'elle soit mise en place dans tous les pays. Elle entraverait vraisemblablement tellement la concurrence que bien des pays n'envisageraient même plus les réformes réellement nécessaires des marchés financiers. La prochaine crise n'en serait que plus dure.

"L'architecture financière" internationale a globalement fait ses preuves. Le retour de la Banque mondiale et du FMI à leurs fonctions centrales initiales est une bonne chose. Le FMI devrait poursuivre la mission qui lui a été confiée en 1997,

Pas de "taxe Tobin", mais une réforme du marché financier

c'est à dire la libéralisation des mouvements de capitaux. Il faut en outre un système de gestion de crise, destiné en cas de crise à minimiser le risque de "contamination" des pays qui ne sont pas directement touchés. Mais il faut avant tout se féliciter de toutes les mesures prises en faveur de la prévention des crises. Le FMI devrait à cet égard recueillir et traiter davantage d'informations sur les marchés des capitaux par pays. Les missions de développement et de soutien de la croissance devraient être dévolues à la Banque mondiale.

Les reproches faits au FMI, l'accusant d'être responsable des crises financières et de conduire les pays en développement dans une impasse économique, sont injustifiés. Cependant, il est vrai que le FMI, lors des attributions de crédit, veille utilement à ce que le pays concerné poursuive une politique de stabilité (c'est ce qu'on appelle le "consensus de Washington"). La capacité d'action des pays emprunteurs ne s'en trouve pas restreinte de façon inadmissible, d'autant que les programmes de stabilisation font l'objet d'une concertation entre ces Etats et le FMI.

La situation est différente en ce qui concerne les activités criminelles. La communauté internationale doit améliorer la surveillance financière internationale pour interdire le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, le financement des opérations terroristes, etc. Il faut soutenir les propositions en ce sens, notamment celles de l'OCDE et du Forum international pour la stabilité.

La Banque centrale européenne (BCE) devrait avant tout veiller à la stabilité monétaire au sein de la zone euro, puisque cela crée les conditions d'une politique économique réussie. L'emploi et l'environnement n'ont rien à faire dans les préoccupations directes de la BCE, car la politique de stabilité est la meilleure politique en faveur de l'emploi.

6. Intensifier les échanges internationaux - promouvoir les normes sociales et environnementales

Les normes minimales dans les domaines social et environnemental sont essentielles au développement des individus, des sociétés et des économies nationales. Une surexploitation prolongée des ressources humaines ne permettrait pas de progrès du développement. Le modèle du développement durable montre que les améliorations dans les domaines économique, social et environnemental se

conditionnent mutuellement. Quiconque ne s'intéresse qu'à des aspects partiels menace le processus du développement dans son ensemble.

En matière de normes sociales, les normes fondamentales qualitatives du travail définies par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont une valeur similaire à celle de la déclaration universelle des droits de l'homme. Les normes sociales quantitatives (par exemple les salaires minimaux) jouent encore un rôle secondaire dans la discussion, mais qui est vraisemblablement appelé à s'accroître à l'avenir. Les normes environnementales doivent avant tout empêcher l'exploitation excessive des biens écologiques au détriment des générations futures.

On dit souvent qu'il faut des normes pour permettre l'égalité des conditions de concurrence. Sans elles, les entreprises quitteraient les pays très réglementés pour pouvoir, dans des pays moins "stricts", exploiter les biens écologiques sans s'exposer à des sanctions et produire à moindre coût. Cette attitude - souvent baptisée, de façon polémique, de dumping social et environnemental - conduirait à un nivellement des normes par le bas ("Race to the Bottom"). C'est pourquoi des confédérations syndicales, des ONG, des groupes religieux et d'autres détracteurs de la mondialisation revendiquent l'ancrage de normes minimales dans le système commercial organisé par l'OMC. Son mécanisme de règlement des litiges serait un moyen de sanction efficace.

Il faut pourtant se demander si l'amalgame de normes sociales et environnementales aux règles commerciales conduit au résultat escompté. Nous pensons que l'amélioration des normes passe d'abord par un renforcement de l'intégration des marchés mondiaux, et qu'il faut ensuite promouvoir des normes librement convenues, qui correspondent le plus à la situation sur le terrain. Car la plupart des pays en développement ne peuvent tout simplement pas s'offrir de normes supérieures pour le moment. C'est pourquoi de nombreux pays en développement refusent également le couplage de normes aux règles de l'OMC.

Comme nous l'avons montré plus haut, le renforcement du partage international du travail par le commerce transfrontalier et les investissements directs est la source essentielle de progrès et de prospérité. Le meilleur moyen de parvenir à des normes supérieures passe donc par des échanges de marchandises plus libres et le transfert de savoir-faire qui les accompagne. Dans un esprit d'équité et de solidarité, il faut accepter - au moins à court terme - les différences internationales de coûts et de prix, et ouvrir les frontières aux produits concernés. Beau-

coup de pays industrialisés et de blocs commerciaux devront pour cela abattre leurs murailles protectionnistes.

L'OIT et le PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement) offrent parallèlement une plate-forme appropriée à la réalisation des normes fondamentales du travail et des normes environnementales. Il faut renforcer ces institutions et les habiliter à prendre les sanctions nécessaires. Cela passe par davantage d'aide technique et financière de la part des pays industrialisés. Nous devrions nous efforcer de créer dans les pays en développement et les pays émergents des institutions cherchant à améliorer les conditions de travail et de vie.

Les normes et le rôle des entreprises

Les spécialistes s'accordent à dire que les entreprises multinationales apportent une contribution importante à l'amélioration de la situation économique, sociale et écologique des pays dans lesquels elles investissent. Selon de nombreuses études, elles donnent les élans décisifs au transfert de savoir et de technologie vers les pays en développement, car elles apportent généralement avec elles leurs techniques avancées et versent la plupart du temps des salaires nettement supérieurs aux salaires moyens locaux. C'est ce qui permet à un nombre croissant de parents d'envoyer leurs enfants à l'école plutôt qu'au travail, et de les qualifier ainsi pour les emplois mieux rémunérés. Les femmes obtiennent ainsi également plus souvent un emploi régulier.

C'est aussi parce qu'elles sont observées par les actionnaires, les partenaires sociaux et les hommes politiques dans leur pays d'origine, que les entreprises transnationales s'efforcent d'organiser les rapports sociaux au sein de leurs filiales à l'étranger mieux que c'est généralement le cas dans le pays d'accueil concerné. Les syndicats sont beaucoup plus fréquemment actifs dans ces entreprises que dans d'autres. Presque toutes les "multinationales" des pays industrialisés disposent de modèles et de normes propres à l'entreprise et applicables partout dans le monde. Pourtant, certaines entreprises particulières ne font pas toujours preuve du même sens des responsabilités. C'est pourquoi les organisations internationales élaborent des codes de bonne conduite, comme les normes essentielles de travail de l'OIT, reconnues pratiquement partout, ou les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises transnationales.

Mais lorsqu'on discute de la conduite concrète à imposer aux entreprises, il faut aussi tenir compte des petites et moyennes entreprises qui sont désormais également nombreuses à investir à l'étranger. Il faut qu'elles aussi puissent respecter les exigences posées, sans effort démesuré. Par ailleurs, les politiques ne peuvent pas se décharger sur les entreprises de la responsabilité de certains objectifs politiques. Enfin, il faut également prendre en compte l'environnement politique, juridique, économique et culturel dans les pays en développement. La meilleure option est donc de privilégier l'application volontaire de principes directeurs. Ils offrent aux entreprises la souplesse nécessaire dans la pratique et confortent la confiance entre les investisseurs et les Etats qui les accueille.

7. L'aide à l'environnement - promouvoir le développement durable, mieux utiliser les ressources

La mondialisation accroît la prospérité dans les pays industrialisés et les pays en développement. Il en résulte deux problèmes pour l'environnement: d'une part, davantage de croissance et de prospérité entraînent généralement des contraintes supplémentaires pour l'environnement. D'autre part, les producteurs installés dans les pays en développement recourent bien souvent à des technologies beaucoup plus polluantes que ce qui est d'usage dans les pays industrialisés.

Selon Indira Gandhi, la pauvreté est le "pire poison qui soit pour l'environnement". Lorsqu'on lutte pour sa survie, on n'est pas en mesure de choisir entre un comportement non-polluant et un autre polluant. Les effets de la mondialisation sur l'environnement dépendent donc aussi de la capacité des mesures nationales et internationales à faire bénéficier également les habitants des pays les plus pauvres des avantages économiques de la mondialisation. Mais il est vrai que les attentes personnelles augmentent aussi avec la prospérité, ce qui peut engendrer des pollutions supplémentaires - comme en témoigne la motorisation croissante dans les pays industrialisés et les pays émergents. Pour autant, le "Nord" n'a pas le droit de chercher à imposer au "Sud" de moins solliciter l'environnement qu'il ne le fait lui-même.

Finalement, seuls les gains de productivité importants peuvent offrir une solution. Dans de nombreux pays, la croissance économique a permis de dégager des ressources pour financer des progrès considérables dans la protection de l'envi-

ronnement. Les entreprises transnationales, en utilisant des technologies modernes, qui souvent n'étaient pas encore disponibles dans les pays où elles s'implantent, ont joué un rôle particulièrement important à cet égard, contribuant de cette façon à ménager l'environnement. Les investissements directs correspondants conduisent à un transfert de technologie et de savoir, avec souvent des retombées dans d'autres secteurs de l'économie des pays destinataires.

Tenir compte de la situation du Tiers-monde en matière de protection de l'environnement

Pour l'évolution mondiale future de l'environnement, la situation dans le Tiers-monde va jouer un rôle particulier. Les pays pauvres souhaitent plus que quiconque organiser eux-mêmes leur développement, en particulier dans le domaine écologique. Il faut qu'ils suppriment aussi en conséquence les causes de leurs problèmes environnementaux. Cela crée un dilemme: les pays en développement, du fait de leurs ressources naturelles, de leur situation économique et de leur démographie, ont une influence déterminante sur la situation environnementale mondiale, mais ne disposent que de moyens limités pour mener une politique appropriée en la matière. Cela apparaît de façon particulièrement nette dans les domaines des changements climatiques et de la protection des espèces.

1. Pour sortir de ce dilemme, nous demandons des **partenariats écologiques mondiaux** entre les pays industrialisés et les pays en développement: il faut donner à ces derniers les moyens d'apporter leur contribution à un environnement durable, en **insistant** davantage **sur les aspects écologiques dans la coopération au développement**, et en favorisant les conditions du développement et de l'application de nouvelles technologies utilisant mieux les ressources dans le domaine de la recherche mondiale publique et industrielle.
2. Il faut intensifier les négociations en vue de créer une organisation mondiale de l'environnement. Il faut pour cela donner une nouvelle base au PNUE, de façon à ce que les questions d'environnement puissent à l'avenir être assumées au plan international.
3. La stratégie du développement durable adoptée par la communauté internationale à Rio de Janeiro il y a dix ans doit être poursuivie plus activement. Les

durabilités économique, sociale et écologique sont une condition préalable à la réussite mondiale, et n'ont de sens qu'ensemble. Pour les faire triompher, il faut les doter d'un cadre juridique; mais l'élément moteur reste la concurrence, la course à la meilleure mise en application. D'une manière générale, il faut préférer la souplesse en matière de taxes et impôts à une organisation juridique figée.

8. Préparer les petites et moyennes entreprises à la mondialisation

Pour les PME aussi, la mondialisation est porteuse d'opportunités et de risques. Les risques sont ceux d'une concentration croissante des entreprises à l'échelle mondiale, et de la domination qu'elle menace de créer sur les marchés. L'ouverture des marchés accroît la pression de la concurrence pour les PME locales. Pour les préparer aux nouveaux défis, nous recommandons:

1. d'améliorer nettement la base de fonds propres grâce à une politique fiscale raisonnée, pour garantir aux PME des marges de manœuvre.
2. d'assouplir le marché du travail, également dans l'intérêt des PME.
3. de ne pas rendre plus difficile le financement des PME par des évolutions telles qu'on les détecte dans les négociations de Bâle II. Les nouvelles directives doivent être conçues de façon à assurer la stabilité des marchés financiers sans mettre en péril le financement de nos petites et moyennes entreprises.

9. Préparer l'avenir - Promouvoir l'éducation et la recherche

Le passage actuel de la société industrielle à la société de la connaissance ne signifie certainement pas l'adieu à la production industrielle. Mais l'information et le savoir, forme particulière du "capital humain", gagnent nettement en importance par rapport aux autres moyens de production que sont les capitaux, les matières premières, la terre ou le travail physique.

La mondialisation, avec le renforcement du partage des tâches au plan international, conforte cette évolution structurelle. Pour pouvoir utiliser au mieux ses avantages et ses atouts, il est crucial de détenir l'éducation, un savoir compétitif,

et la capacité de les transformer rapidement en innovation. Mais à l'inverse, la mondialisation ouvre aussi à un plus grand nombre de personnes que jamais auparavant l'accès à l'éducation et au savoir. Ainsi, le transfert de savoir-faire et de technologie permet aux pays en développement et aux pays émergents d'employer les technologies de pointe. Ce transfert suppose toutefois une protection efficace des brevets, par exemple par l'accord ADPIC (TRIPS) de l'OMC. Les brevets incitent à élargir les connaissances et à innover, parce que la démarche de l'invention est présentée au grand jour, et bénéficie ainsi à toute la société. Les pays en développement qui protègent efficacement la propriété intellectuelle créent ainsi les conditions de leurs progrès économiques autonomes.

C'est pourquoi nous recommandons:

1. d'améliorer les systèmes éducatifs dans le monde entier, notamment par des efforts internationaux dans le cadre de l'aide au développement. Les écoles et les universités doivent pouvoir affronter la concurrence. Cela implique davantage d'investissements pour un secteur éducatif plus performant.
2. Il faut encourager les initiatives individuelles nécessaires à la constitution de l'éducation et du savoir - notamment par des incitations en faveur des investissements privés.
3. Il faut davantage utiliser les nouveaux moyens de communication tels que l'Internet pour offrir un accès mondial aux institutions éducatives. La "fracture numérique" n'est plus acceptable.
4. La mondialisation offre l'occasion de libérer l'énorme potentiel d'innovation de la coopération internationale. Il faut donc créer le cadre d'une telle coopération entre les pays industrialisés, les pays émergents et les pays en développement.
5. Le transfert de savoir-faire s'effectue au mieux par les têtes. La mondialisation offre des opportunités extraordinaires de renforcement des échanges entre les personnes, entre le pays et l'étranger et entre le monde scientifique et les entreprises, pour accélérer les innovations. Il faut pour cela simplifier et assouplir le régime national des statuts et des rémunérations et les règles nationales et internationales en matière de coopération transfrontalière.

10. Pour les emplois de demain - S'appuyer sur les changements structurels et assouplir les marchés du travail

La concurrence sur les marchés des biens, des services et les marchés financiers ne connaît qu'une constante: l'évolution structurelle continue à laquelle doivent s'adapter les employeurs comme les salariés. Le vent du changement ne souffle toutefois pas au même moment ni avec la même intensité dans tous les secteurs de l'économie. Il apporte en tous cas toujours avec lui de nouvelles branches et de nouveaux métiers. Le nombre de nouveaux emplois créés dans le pays et à l'étranger au cours des dernières années montrent bien que malgré la mondialisation, la fin de la société du travail n'est pas en vue.

Toutefois, l'Union européenne et en particulier l'Allemagne ne bénéficie actuellement pas autant que la moyenne des créations d'emplois. Pour se convaincre qu'il y a en principe assez de travail pour tous, il suffit de regarder le nombre élevé d'heures supplémentaires effectuées et le nombre de personnes qui se réfugient dans l'économie parallèle: celle-ci représenterait aujourd'hui environ 16% du produit intérieur brut en Allemagne - soit près de 330 milliards d'euros - qui passent au travers des mailles du fisc et des systèmes de protection sociale.

L'Allemagne se crée ses problèmes d'emploi

Les problèmes du chômage en Allemagne n'ont pas grand chose à voir avec la mondialisation. C'est également le constat du rapport de la majorité, qui traite abondamment du problème essentiellement national du marché du travail en Allemagne. Vu le peu de lien avec la mondialisation, nous ne retiendrons ici que deux éléments, qui méritent évidemment d'être encore discutés de façon approfondie.

Nos demandes:

1. La densité des règlements a un effet paralysant sur le marché allemand du travail. Il doit pouvoir à l'avenir réagir avec plus de souplesse aux évolutions structurelles.
2. Jusqu'à présent, on utilise trop peu les potentiels d'emploi en particulier dans le domaine des emplois à bas salaire et des services aux personnes, surtout à cause du niveau des impôts et des charges sociales pesant sur ce genre d'emplois. Il faudrait créer des incitations ciblées pour augmenter les possibi-

lités de recrutement des demandeurs d'emploi et rendre plus attrayante l'acceptation d'un emploi même peu qualifié.

11. Une approche pragmatique des concepts de gouvernance mondiale - la concertation internationale sur la répartition des compétences

L'Etat-nation

L'ordre mondial s'appuie encore aujourd'hui sur l'Etat-nation. A l'ère de la mondialisation, l'Etat atteint pourtant les limites de ses capacités dans l'accomplissement de ses missions.

Après les leçons de la seconde guerre mondiale, l'Etat-nation a nettement modifié sa forme et ses fonctions. Dans bien des domaines de la politique, le nombre et la densité des normes de droit international ont augmenté, tout comme le nombre de nouvelles organisations internationales, limitant visiblement l'autonomie et la souveraineté d'action des Etats.

L'Etat-nation reste pourtant indispensable. Il reste détenteur du monopole du pouvoir et veille au respect dû au droit. Seuls les Etats sont les véritables sujets du droit international, capables d'imposer par leur propre souveraineté des règles législatives sur leur territoire. Seuls les Etats peuvent créer du droit international, modifier ou suspendre le droit international existant. Si l'on veut faire évoluer le droit international en un réseau de plus en plus dense vers le concept d'une "gouvernance mondiale", chacune des étapes sur cette voie ne pourra être accomplie que par les Etats. Le rôle déterminant des Etats nationaux est ainsi affirmé aussi pour l'avenir.

La société civile

Pour beaucoup de détracteurs, les transferts de compétence des décideurs nationaux aux décideurs internationaux ont engendré des déficits de démocratie. Beaucoup de personnes ont le sentiment que leurs intérêts ne sont souvent pas suffisamment représentés, en particulier dans les décisions internationales, et demandent donc un renforcement du rôle du citoyen spécialement à l'échelon international. Les organisations non-gouvernementales (ONG) tentent d'occuper ce que beaucoup considèrent comme une "vacance de pouvoir", et prétendent représenter la "société civile". Des organisations comme "Amnesty International"

ou "Greenpeace" bénéficient en général du crédit de l'opinion publique, et d'une importante réserve de confiance. Ces organisations emportent la sympathie et se présentent comme les avocats des causes universelles et d'intérêt public.

Les organisations non-gouvernementales, composantes de la société civile

Mais la société civile n'est ni une scène d'acteurs altruistes, ni en soi un élément promoteur de démocratie. La gamme des acteurs de la société civile internationale se caractérise par une grande diversité et aussi par l'existence d'une concurrence. Par nature, les ONG ne représentent toujours qu'une tranche de la société, puisqu'elles concentrent leur expertise sur des sujets précis et s'adressent à un groupe d'intérêt relativement restreint. Les ONG n'ont pas besoin de procédures de concertations internes longues et lourdes, et peuvent donc agir avec rapidité et souplesse.

En outre, de nombreuses ONG ont mis en place des réseaux mondiaux et sont devenues de véritables "ONG multinationales". Avec le fort potentiel émotionnel de leur engagement, elles deviennent les défenseurs d'intérêts influents et qu'il faut prendre au sérieux. Elles prétendent en outre de plus en plus s'exprimer au nom de la société civile en général, et en prolongeant le raisonnement, revendiquent une participation directe aux prises de décisions politiques.

Pourtant, seuls les Parlements et les gouvernements tirent du scrutin universel direct leur légitimité pour représenter un Etat ou une région, et décider en leur nom. Il faut donc examiner d'un œil critique la légitimité des ONG et les conditions dans lesquelles elles peuvent parler au nom des citoyens et de la société civile. Il faut également se demander à qui elles doivent rendre des comptes, et par qui elles sont financées.

La transparence des ONG

Les acteurs de la société civile peuvent sans aucun doute se charger de certaines tâches dans le cadre de la mondialisation. Toutefois, seules les ONG qui renoncent à toute forme de violence et qui disposent en outre d'une organisation et de procédures de décisions transparentes ont la légitimité pour faire entendre les intérêts qu'elles représentent dans le processus des décisions politiques. Nous saluons expressément l'engagement et la compétence de nombreuses ONG dans les consultations sur les multiples problèmes posés à la communauté internationale et en matière de contrôle et de critique des décisions. Elles favori-

sent ainsi de façon considérable la prise de conscience de la société face aux problèmes.

Mais puisque les ONG ne représentent que des intérêts particuliers, elles n'ont pas nécessairement la vision d'ensemble de la problématique. Elles ne peuvent donc pas s'exprimer au nom de toute la société civile. Il faut donc tracer une frontière nette: les décisions doivent toujours être prises par les Parlements et les gouvernements dont la légitimité repose sur le scrutin universel direct. Ce sont eux qui portent ensuite la responsabilité de leurs choix.

La gouvernance mondiale

Au cours des prochaines années, dans des domaines très divers, nous allons être régulièrement amenés à nous interroger sur un nouveau rééquilibrage des compétences entre les Etats, les communautés d'Etats et la société civile, au profit d'un renforcement du rôle de la politique internationale.

Les évolutions mondiales font naître des contraintes pratiques auxquelles les Etats ne sont guère à même de répondre seuls. Ainsi, en 1994, on a créé l'OMC en réponse à la nécessité d'un ordre commercial planétaire pour la croissance et la richesse mondiale. On peut également évoquer le domaine de l'écologie, où les interdépendances globales entre les dommages à l'environnement ont conduit à de nouvelles normes, par exemple pour la préservation de la couche d'ozone ou la protection du climat.

- La nécessité de protéger la paix dans la durée et de renforcer partout dans le monde l'Etat de droit aux échelons national et international doit conduire à de nouvelles formes de coopération entre Etats.
- Dans le sillage de la mondialisation de l'économie, il faut créer un environnement réglementaire international qui permette une concurrence effective et juste (Proposition de création d'un G24, voir ci-dessous).
- L'homogénéité des valeurs et des intérêts régionaux offre une base sur laquelle élaborer de nouvelles formes de coopération et d'abandon de souveraineté à l'échelon régional. L'union européenne en est un exemple particulier et réussi.

Tenir compte des compétences étatiques, inter-étatiques et supranationales

Quand on tente de redéfinir les compétences étatiques, inter-étatiques et supranationales ainsi que l'implication de la société civile, on sous-estime toutefois le rôle actuel de l'Etat, et on souligne trop les démarches qui reposent sur une volonté renforcée de coopération entre les Etats. Les citoyens recherchent toutefois davantage leur identité au niveau des groupes, des peuples et des pays. Par ailleurs, bien des missions de l'Etat ne peuvent tout simplement pas être remplacées par des formes de coopération inter-étatique.

La délimitation de la souveraineté nationale et de la compétence des organisations internationales et l'implication de la société civile devraient moins se baser sur les grandes perspectives visionnaires d'un nouvel ordre mondial, et s'organiser au contraire davantage de façon pragmatique et ponctuelle en fonction des spécificités de chaque secteur. Il faudrait en particulier tenir compte des réflexions suivantes dans la suite des discussions sur l'organisation de la gouvernance mondiale:

- Les organisations internationales devraient continuer d'améliorer leur efficacité, leur responsabilité et leur transparence. Dans ces conditions, il faut renforcer leur activité pour répondre à l'intérêt légitime que portent tous les Etats et tous les individus à un ordre international ouvert et juste.
- L'Etat de droit doit être beaucoup plus reconnu qu'il ne l'est actuellement comme un fondement commun de la politique internationale.
- Il faut améliorer la cohérence des activités des organisations internationales. Cela vaut particulièrement pour les relations entre la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, le PNUE et le PNUD. Par le passé, on a régulièrement constaté des carences considérables dans la concertation des actions et la mise en œuvre des missions de ces organisations respectives. Les coopérations relâchées actuelles ont donc besoin d'être resserrées, pour garantir un soutien mutuel plus efficace. Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en place une commission dirigée par une personnalité indépendante et internationalement reconnue, chargée d'élaborer des propositions en ce sens. La commission devrait comprendre des représentants des principaux Etats et des organisations concernées.

- Pour mieux coordonner les avancées dans divers domaines de la politique mondiale, il faut réfléchir davantage à un groupe informel qui fonctionnerait à l'instar du G7/G8, mais qui réunirait des représentants de toutes les régions du monde. On pourrait s'inspirer de la composition du conseil d'administration de la Banque mondiale et du FMI, qui a déjà fait ses preuves. Dans le cadre du G7/G8, on prend souvent des décisions informelles sur des questions ayant des répercussions considérables sur le Tiers-monde et le travail des institutions internationales. Un "G24" élargi ("groupe de la gouvernance mondiale") pourrait aborder les questions d'intérêt mondial avec beaucoup plus de légitimité que le G7/G8. Nous invitons ici le gouvernement fédéral à soumettre cette proposition dans les discussions internationales. Il ne faut changer en rien l'existence du G7/G8, pour ne pas renoncer aux avantages qu'offre l'homogénéité de sa composition.
- Il faut réexaminer en permanence la légitimité des institutions internationales et les moyens dont elles ont besoin. Les institutions qui se révèlent superflues à l'occasion d'un tel examen ne doivent plus être soutenues.

L'implication de la société civile dans le dialogue international pose toujours le problème de la sélection des participants, étant donné la diversité des ONG. Leur forte participation posera également toujours le risque d'une récupération. Les organisations telles que les Nations-Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne choisissent désormais de mettre des moyens à la disposition des ONG pour mener à bien avec elles des projets communs. Mais plus les ONG s'impliquent dans des accords politiques, plus leurs marges de manœuvre s'en trouvent réduites. L'idée de conférer aux groupes de la société civile un rôle central de pilier d'un ordre mondial est irréaliste, et ne reflète pas le consensus politique de base entre de larges pans de l'opinion publique mondiale. La résolution des problèmes mondiaux ne doit pas être confiée aux acteurs de la société civile, mais doit au contraire rester la mission des décideurs en charge des responsabilités politiques. Lorsqu'on intègre la compétence des acteurs de la société civile pour forger une opinion publique, il faut examiner attentivement la légitimité sur laquelle ils s'appuient et leur représentativité. Le nouvel équilibre des compétences entre l'Etat, la communauté d'Etats et la société civile doit moins se fonder sur la vision d'un nouvel ordre mondial que sur une démarche pragmatique au cas par cas en fonction des spécificités de chaque secteur.

Annexe

Les membres de la commission d'étude ad hoc

Présidence

Président: Dr. Ernst Ulrich von Weizsäcker (SPD)

Vice-président: Thomas Rachel (CDU/CSU)

Députés

Membres titulaires

Membres suppléants

SPD

Rainer Fornahl (jusqu'au 7.02.2001)
(rainer.fornahl@bundestag.de)

Brigitte Adler (à partir de 7.11.2001)
(brigitte.adler@bundestag.de)

Reinhold Hemker (jusqu'au 7.11.2001)
(reinhold.hemker@bundestag.de)

Detlef Dzembitzki
(detlef.dzembitzki@bundestag.de)

Dr. Edelbert Richter (à partir de 7.02.2001)
(edelbert.richter@bundestag.de)

Rainer Fornahl (jusqu'au 19.06.2001)

Gudrun Roos
(gudrun.roos@bundestag.de)

Winfried Mante
(winfried.mante@bundestag.de)

Dagmar Schmidt
(dagmar.schmidt@bundestag.de)

Johannes Pflug
(johannes.pflug@bundestag.de)

Ottmar Schreiner (à partir de 7.02.2001)
(ottmar.schreiner@bundestag.de)

Dr. Edelbert Richter (jusqu'au 7.02.2001)

Dr. Sigrid Skarpelis-Sperk (responsable)
(sigrid.skarpelis-sperk@bundestag.de)

Silvia Schmidt (jusqu'au 14.03.2000)
(silvia.schmidt@bundestag.de)

Dr. Ernst Ulrich von Weizsäcker (Président)
(ernst.weizsaecker@bundestag.de)

Jörg Tauss (à partir de 19.06.2001)
(joerg.tauss@bundestag.de)

Wolfgang Weiermann (à partir de
6.06.2000)
(wolfgang.weiermann@bundestag.de)

Margrit Wetzel (jusqu'au 6.06.2000)
(margrit.wetzel@bundestag.de)

CDU/CSU

Klaus-Jürgen Hedrich (jusqu'au 2.07.2001)
(klaus-juergen.hedrich@bundestag.de)

Josef Hollerith
(josef.hollerith@bundestag.de)

Dr. Martina Krogmann (15.09.2000 – 2.07.2001)
(martina.krogmann@bundestag.de)

Thomas Rachel (Vice-président)
(thomas.rachel@bundestag.de)

Hartmut Schauerte (responsable)
(hartmut.schauerte@bundestag.de)

Karl-Heinz Scherhag (jusqu'au 15.09.2000)
(karl-heinz.scherhag@bundestag.de)

Manfred Grund
(manfred.grund@bundestag.de)

Dr. Martina Krogmann (jusqu'au
15.09.2000)

Dr. Klaus W. Lippold
(klaus.lippold@bundestag.de)

Karl-Heinz Scherhag (à partir de
15.09.2000)

Max Straubinger
(max.straubinger@bundestag.de)

BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN

Annelie Buntenbach (responsable)
(annelie.buntenbach@bundestag.de)

Steffi Lemke (à partir de 26.03.2001)
(steffi.lemke@bundestag.de)

Margarete Wolf (jusqu'au de 26.03.2001)
(margarete.wolf@bundestag.de)

FDP

Gudrun Kopp (responsable)
(gudrun.kopp@bundestag.de)

Heinrich L. Kolb
(heinrich.kolb@bundestag.de)

PDS

Ursula Lötzer (responsable)
(ursula.loetzer@bundestag.de)

Uwe Hiksich
(uwe.hiksich@bundestag.de)

Membres experts

| | |
|-----------------------------|--|
| Prof. Dr. Elmar Altvater | Institut Otto Suhr de sciences politiques de l'Université libre de Berlin (altvater@zedat.fu-berlin.de) |
| Dr. Michael Baumann | Vice-président de GERMANWATCH e. V. (baumann@germanwatch.org) |
| Andreas Botsch | Secrétaire du comité directeur en charge des politiques économiques, conventionnelles, structurelles et environnementales, Comité directeur fédéral du DGB, Berlin (à partir du 19.04.2002) (andreas.botsch@bundesvorstand.dgb.de) |
| Dr. Wolfgang Brühl | Conseil en entreprise, Francfort sur le Main (Wbruehl@uumail.de) |
| Prof. Dr. Dr. Rudolf Dolzer | Université de Bonn, Institut de droit international, Bonn (rdolzer@jura.uni-bonn.de) |
| Dr. Werner Gries | Ancien directeur au ministère fédéral de la Recherche et de la Technologie, Bonn (Scientia.Dr.Gries@ndh.net) |
| Dipl.-Ing. Otmar Haas | Haas Consulting Services, Ronnenberg (otmar.haas@gmx.de) |
| Prof. Dr. Jörg Huffschnid | Université de Brème, Département des sciences économiques, Brème (huffschnid@ewig.uni-bremen.de) |
| Dr. Margareta E. Kulesa | Université Johannes Gutenberg de Mayence, Département des sciences juridiques et économiques, Mayence (à partir du 03.04.2002) (kulesa@uni-mainz.de) |

- Prof. Dr. Franz Nuscheler Professeur en politique internationale et comparée à l'école supérieure intégrée de Duisbourg, directeur de l'institut pour le développement et la paix (INEF), vice-président de la Fondation pour le Développement et la paix, Duisbourg
(nuscheler@uni-duisburg.de)
- Prof. Dr. Karl-Heinz Paqué Université Otto-von-Guericke de Magdebourg, Faculté des sciences économiques, chaire d'économie politique, spécialiste de l'économie internationale, Magdebourg, depuis mai 2002, ministre des Finances du land de Saxe-Anhalt
(karl-heinz-paque@ww.uni-magdeburg.de)
- Heinz Putzhammer Confédération allemande des Syndicats, membre du comité exécutif, Berlin (jusqu'au 10.04.2002)
- Prof. Dr. Robert Tschiedel Professorat au département des sciences économiques à l'Université Wilhelms de Munster, directeur scientifique / directeur de l'Institut des techniques et de la société, directeur général de TaT GmbH, Rheine (centre de transfert des technologies adaptées (jusqu'au 11.03.2002)
- Dr. h.c. Dieter Wolf Ancien président de l'Office fédéral des Cartels, Dusseldorf
- Prof. Dr. Brigitte Young Institut de sciences politiques , Université Wilhelms de Westphalie, Münster
(byoung@uni-muenster.de)

Collaborateurs scientifiques au service des groupes parlementaires

| | |
|-----------------------|---|
| SPD | Ruth Möller |
| CDU/CSU | Stefan Neubauer Dr. Wolfgang Weber |
| BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN | Helmut Breiderhoff Claus Cörting Ursula Schönberger |
| FDP | Dr. Berend Diekmann |
| PDS | Christian Christen Alexander Troll |

Secrétariat de la commission

Directeur du secrétariat

Dr. Gerd Renken

Directeur adjoint du secrétariat

Jochen Boekhoff, économiste

Collaborateurs et collaboratrices scientifiques

Marianne Beisheim, M.A., spécialiste en sciences politiques (à partir de septembre 2000)

Dipl.-Ing. Dörte Bernhardt, ingénieur chimiste diplômée (à partir de septembre 2000)

Andreas Gehlhaar, M.A., économiste (jusqu'en mars 2001)

Dr. Hella Hoppe, économiste (à partir de mai 2001)

Dr. Otto Singer (jusqu'en octobre 2001)

Dr. Sabine Vogel, Juriste

Dr. Elmar Waldschmitt, économiste (à partir d'octobre 2001)

Secrétaire administratif / chef du bureau

Klaus Braun, diplômé de gestion (école supérieure)

Première secrétaire de la commission

Christiane Kahlert

Deuxième secrétaire de la commission

Michaela Müller

Le rapport final de la commission d'étude ad hoc "La mondialisation de l'économie - Défis et réponses" (imprimé du Bundestag n° 14/9200) est disponible sur Internet à l'adresse <http://www.bundestag.de/globalisierung>.